

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES
TOME 20 - 2007/2008



Couverture :

- *Image de fond* : Détail du mur est de la structure B de la maison haute de Lompret.

© Clémence Mathieu.

- *Image centrale* : Le château-ferme de Cour-sur-Heure, dessin de Remacle Leloup, vers 1740. © Ville de Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine.

Composition graphique de la couverture :
Imprimerie Chauveheid s.a.

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES

TOME 20 - 2007-2008



**Commission royale
des Monuments, Sites et Fouilles**

Illustrations et textes sont publiés sous la responsabilité des auteurs.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible de peines prévues par la loi.

Chambre régionale
rue du Vertbois 13c
4000 LIEGE
Tél. : 04/232.98.51/52
Fax : 04/232.98.89

Chambre provinciale de Brabant wallon
rue de Nivelles 88
1300 WAVRE
Tél. : 010/23.11.85
Fax : 010/23.11.84

Chambre provinciale de Hainaut
place du Béguinage 16
7000 MONS
Tél. : 065/32.82.24
Fax : 065/32.80.22

Chambre provinciale de Liège
Montagne Sainte-Walburge 2
4000 LIEGE
Tél. : 04/224.54.79
Fax : 04/224.54.33

Chambre provinciale de Luxembourg
rue des Martyrs 22
6700 ARLON
Tél. : 063/58.90.03
Fax : 063/23.05.45

Chambre provinciale de Namur
Place Léopold 3
5000 NAMUR
Tél. : 081/24.61.70
Fax : 081/24.61.66

Diffusion :

Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne
rue du Vertbois 13c
B-4000 LIEGE
☎ 00 32 (0)4 232 98 51 / 52
☎ 00 32 (0)4 232 98 89
✉ info@crmsf.be
🌐 www.crmsf.be

Coordination :

Carole Carpeaux, Secrétaire adjointe de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

Composition graphique et impression :

Imprimerie Chauveheid s.a.

Editeur responsable :

Robert Tollet, Président de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne, rue du Vertbois 13c, B-4000 Liège.
© Région wallonne, Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Dépôt légal : D/2008/5322/52
ISBN : 978-2-87401-232-7

TABLE DES MATIÈRES

Bulletin de la C.R.M.S.F. – Tome 20

Préface	5
<i>Baron TOLLET</i> <i>Président de la CRMSF</i> <i>Pierre GILISSEN</i> <i>Secrétaire permanent de la CRMSF</i>	
La maison « seigneuriale » : un phénomène de longue durée	7
<i>Michel de WAHA</i> <i>Professeur, Université Libre de Bruxelles</i>	
La Tour Vignou à Attre-Mévergnies : origines et destin d'une tour d'habitation seigneuriale tardive en Hainaut	27
<i>Vincent VANDENBERG</i> <i>Aspirant du F.N.R.S., Université Libre de Bruxelles</i>	
Le château-ferme de Cour-sur-Heure : étude d'une « maison » seigneuriale	57
<i>Julie REGNIERS</i> <i>Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, Université Libre de Bruxelles</i>	
La maison haute de Lompret : évolution d'un habitat seigneuriale	101
<i>Clémence MATHIEU</i> <i>Aspirant du F.N.R.S., Université Libre de Bruxelles</i>	

Préface

En cet été 2008, la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles vient de voir sa structure, son organisation, ses missions et sa composition largement réformées par le Gouvernement wallon. Cette mutation de l'architecture institutionnelle de la Commission trouve sa concrétisation dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 19 juin 2008.

Le contenu de cet arrêté se fonde sur les principes établis par la réforme de la fonction consultative prévue par la Déclaration de Politique régionale de juillet 2004, décidée par le Gouvernement wallon en 2006 et menée à son terme en 2008. Les grandes lignes de cette réforme sont :

- simplification et rationalisation des structures consultatives (cela pouvant aller jusqu'à la suppression ou la fusion de certaines structures) ;
- révision des délais ;
- généralisation du recours au système des suppléants ;
- uniformisation des mandats des membres à 5 ans ;
- adoption de l'âge de 67 ans comme âge limite pour être membre.

En synthèse, ce nouvel arrêté de fonctionnement de la Commission royale établit un principe de concentration des avis dans le chef de la Chambre régionale, ce qui induit une volonté du Gouvernement wallon d'unifier la jurisprudence de la CRMSF pour ce qui concerne les dossiers de travaux, comme cela était déjà le cas pour les dossiers de classement. Ainsi, **tous** les avis, rapports et propositions sont dorénavant notifiés au nom de la Commission, conjointement par le Président et le Secrétaire permanent.

Pour ce qui concerne la structure de la Commission, l'arrêté institue un Bureau, une Chambre régionale - répartie en trois sections - et cinq Chambres provinciales. Par rapport à l'arrêté de 1996 qui réglementait jusqu'alors l'organisation de la Commission, une modification fondamentale est à relever : seule la Chambre régionale est composée de membres **effectifs** répartis en trois sections (monuments et ensembles architecturaux, sites et fouilles). Les Chambres provinciales sont dorénavant composées de membres **correspondants et suppléants**, qui ne sont attachés à aucune section en particulier, et d'un membre effectif, désigné par le Gouvernement, qui préside à ses travaux.

C'est donc dans un cadre juridique et humain largement réformé et renouvelé que la Commission royale continue à assurer, comme par le passé, son rôle de conseil privilégié du Gouvernement en matière de Patrimoine.

Outre ses missions décrétales et réglementaires, la Commission royale a assuré sans discontinuer depuis le milieu du XIX^e siècle la publication de son *Bulletin*.

Au *Bulletin de la CRMSF* sont venus s'adjoindre de nouvelles collections comme la série des *Dossiers de la CRMSF* ou des monographies plus prestigieuses, comme celle, en trois tomes, consacrée aux *Décors intérieurs en Wallonie*, ou dernièrement celle relative aux *Wallons à Versailles*.

Nous nous félicitons de ce que la pérennité de cette importante mission de publication par la Commission royale d'ouvrages scientifiques relatifs au Patrimoine vient ainsi de se voir confirmée par le Gouvernement.

Nous sommes donc particulièrement heureux de préfacer ce tome 20 du *Bulletin de la CRMSF* qui porte le millésime 2007-2008.

Cette nouvelle livraison du *Bulletin* est cette fois centrée sur l'étude des habitats seigneuriaux de la période médiévale, singulièrement au travers de l'examen de trois monuments situés en province de Hainaut : la Tour Vignou à Attre-Mévergnies, le château-ferme de Cour-sur-Heure et la maison haute de Lompret.

Des remerciements particuliers doivent être adressés à Monsieur le Professeur Michel de Waha, de l'Université Libre de Bruxelles, qui nous a suggéré ce projet de publication et introduit ici les articles de Monsieur Vincent Vandenberg, Mesdemoiselles Julie Regniers et Clémence Mathieu, basés sur leur mémoire de fin de licence en Histoire de l'Art et Archéologie.

Maison seigneuriale, maison noble, maison forte, maison haute, château-ferme, ferme-château, gentilhommière... Ces diverses appellations désignent toutes confusément la même chose, soit ce bâtiment jadis occupé par un petit seigneur local, gentilhomme de campagne, magistrat ou officier rural, ce type de construction que l'on rencontre sur tout le territoire européen, au fil des chemins de province qui souvent révèlent des petites merveilles méconnues.

Relevons d'emblée que des trois monuments historiques qui font l'objet de cette publication, pas un seul n'est à ce jour protégé par un classement. On ne peut que s'en étonner, voire s'en offenser.

Commission royale, Administration du Patrimoine, Gouvernement wallon doivent se sentir interpellés par ce constat : en Wallonie un très grand nombre de biens immobiliers présentant, de façon nécessaire et plus que suffisante, les qualités intrinsèques prévues par le CWATUP pour justifier leur classement, restent encore sans autre protection que leur simple mention à l'inventaire du *Patrimoine monumental de la Belgique*.

Voilà en tout cas une situation qui met bien en lumière la question de la protection du Patrimoine architectural et historique de Wallonie et du long chemin qui reste à parcourir pour assurer, dans un monde en pleine mutation, sa conservation pour les générations futures.

Pierre GILISSEN
Secrétaire permanent

Baron TOLLET
Président

Michel de Waha

Professeur, Université Libre de Bruxelles

**La maison « seigneuriale » :
un phénomène de longue durée**

Attre, Cour, Lompret, le choix de trois étudiants à la recherche d'un mémoire et dont, au départ, le seul point commun était leur souhait de « travailler sur pièce », de s'initier à l'archéologie monumentale.

Au final, des différences, appréciables certes, mais aussi des convergences, des rapprochements qui, fruits d'un choix qui n'avait pas été dicté par le souci de travailler sur un même sujet, n'en deviennent que plus significatifs et invitent à poursuivre réflexions et recherches. Qui invitent aussi à ne considérer ces lignes que comme une esquisse, bien provisoire.

Sauf sur un point : la mise en évidence de la richesse du patrimoine de la Région wallonne, tant il est vrai que des édifices pareils à ceux qui sont étudiés dans les trois mémoires présentés se rencontrent largement en Wallonie.

Immédiatement, toutefois, une remarque s'impose : si la Tour Vignou est protégée au titre du classement du parc du château d'Attre, elle doit ce statut non à la reconnaissance de « sa » valeur historique et archéologique, mais à sa proximité d'un édifice majeur du patrimoine wallon dont la renommée rejaillit sur elle. Ni Cour, ni Lompret ne sont protégés, ni tant d'autres... Il n'est pas dans mes intentions de me livrer à une attaque en règle contre un imaginaire « défaut » d'activité de la CRMSF ou de l'Exécutif wallon. Ce serait indécent, simpliste et réducteur. Il n'empêche, le problème se pose bien : des éléments d'un patrimoine important, mal connu - j'y reviendrai -, ne jouissent pas d'une reconnaissance légitime et, par conséquent, se trouvent exposés à la démolition, à des transformations susceptibles de les dénaturer, d'en faire perdre le sens aux générations futures. La maintenance du bâtiment seigneurial de Cour fut assurée tant que les conditions de l'exploitation agricole y maintinrent les silos qui, en même temps, avaient amené à vider le bâtiment de ses dispositions intérieures et lui conservaient une fonction. Aujourd'hui que les conditions d'exploitation ont fortement changé, le bâtiment a perdu ces fonctions et l'étendue de ses toitures constitue pour ses propriétaires une lourde charge. Lompret vit d'une certaine manière la même situation, peut-être plus dramatique, puisque l'expertise montre que la stabilité du bâtiment peut être mise en danger par l'état de ses superstructures. Et Cour et Lompret sont victimes d'un phénomène de rajeunissement de l'habitat, qui a vu les anciennes résidences seigneuriales abandonnées au cours du XIX^e siècle, au profit de demeures plus modestes. La manière dont à Lompret, l'habitat, les locaux de service et l'hôtel même encerclent le cœur du domaine est exemplaire. À La Hamaide, le château natal du comte d'Egmont, encore représenté sur une lithographie de la première moitié du XIX^e siècle, disparaît, détruit, tandis que la ferme annexe demeure et est toujours exploitée. La tour de Treignes, menacée par les difficultés d'exploitation de la ferme qui la contenait, fut sauvée par le rachat du complexe par l'ULB...

Patrimoine d'une grande richesse donc, mais menacé et par sa relative abondance et par des formes plus ou moins graves d'inadéquation de ses affectations et par une méconnaissance de ce qu'il représente dans l'histoire économique, sociale et architecturale de nos régions, même si les volumes de l'inventaire *Le patrimoine monumental de la Belgique* ont, avec des bonheurs inégaux, attiré l'attention sur l'existence de nombre de ces complexes.

*

**

Que sont ces bâtiments ? Des formes d'habitat seigneurial *secondaire*¹, *mineur*², des maisons *fortes*³ comme on se plaît maintenant à le dire ?

Avant même d'aller plus loin, il convient de rappeler qu'il fallut attendre 1984 pour voir l'attention attirée sur le phénomène de la maison forte et encore, dans un cadre strictement médiéval⁴. Certes depuis, quelques ouvrages, des thèses, synthèses, monographies - parfois issues de mémoires de licence - ont mis en lumière, de manière plus ou moins générale ou plus spécifiquement monographique, l'un ou l'autre de ces bâtiments, voire même leur ensemble dans une région donnée. On ne saurait dire que la terminologie utilisée soit claire : le château de l'Arthaudière⁵, le « château des Armoises... archéologie d'une maison forte »⁶, ou encore « Le château de Fosteau. Une maison forte au Bas Moyen Âge »⁷. Avant même de porter notre regard sur ces bâtiments, il est indispensable de préciser d'abord dans quel esprit ils ont été abordés jusqu'à présent.

Implicitement, ceux qui usent des termes « mineur » ou « secondaire » - comme nous l'avons fait nous-même - et même ceux qui croient devoir préciser qu'une maison était forte, se réfèrent à un modèle, celui du château et même du château fort, dont la maison forte s'approche modestement, dont elle serait une manifestation mineure ou dégradée. Le modèle castrai s'est imposé fortement depuis le XIX^e siècle aux historiens et archéologues⁸, ne serait-ce que par le caractère imposant des vestiges encore visibles. Le château a été vu comme symbole d'anarchie féodale, marque même de l'oppression, instrument d'une violence débridée, foyer de l'autorité seigneuriale détentrice du ban, des droits de justice structurant les cadres de la société féodale (châtellenie), moteur et catalyseur du regroupement des gens et de l'habitat (incastallamento, encellulement).

Pour faire face au manque de documents, historiens et archéologues ont traité des sources du Bas Moyen Âge, voire plus récentes encore, selon les principes de la méthode régressive, pour établir un stock de sites susceptibles d'être considérés comme fortifications médiévales. Le but ultime étant de pouvoir suivre la naissance du phénomène castrai, son extension dans l'espace et dans le temps, et le rôle qu'il a joué dans la société médiévale. Les fortifications et habitats différents ou plus récents ne furent longtemps considérés que de manière secondaire, parfois comme éléments de transition vers l'apparition de nouvelles formes de civilisation, telle la Renaissance. Ces habitats méritent d'être considérés pour eux-mêmes par des chercheurs dégagés de l'ensemble des présupposés attachés traditionnellement au « monde castrai », mais aussi à « la noblesse ».

¹ de WAHA Michel, 1986, p. 95-111.

² MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002, p. 147.

³ SIROT Élisabeth, 2007.

⁴ *La Maison forte au Moyen Âge*, 1986.

⁵ CHANCEL Dominique, 2000.

⁶ GIULATO Gérard (dir.), 2007.

⁷ CHEVALIER Agnès, 2006, p. 85-129.

⁸ TEALDI Jean, *La France médiévale. Romantisme et renouveau*, Strasbourg, 1980.

Les pièges du vocabulaire

Quelle est la pertinence - voire même la légitimité - de termes dont nous avons nous-même usés ? On ne peut éviter un débat sur les taxonomies et les typologies, mais plus fondamentalement encore, sur les conceptions qui les sous-tendent et sur la pertinence de ces dernières.

Les appellations anciennes des fortifications se rattachent d'abord à un vocabulaire latin, réduit en mots, souvent peu explicites d'ailleurs. L'universalité du latin médiéval a amené certains auteurs, comme Verbruggen⁹, à brasser très largement les textes pour donner des sens précis et généraux aux termes. Ces tentatives n'ont convaincu, outre leurs auteurs, que quelques chercheurs qui, en l'absence de sources monumentales suffisantes, forçaient les textes à s'accorder à leurs théories¹⁰. Elles ont jeté le discrédit sur les possibilités d'utiliser les dénominations anciennes. Les typologies contemporaines n'ont pas davantage atteint leur but : il suffit pour s'en convaincre de comparer les exemples avancés par l'éminent Allen Brown en 1984¹¹, par Élisabeth Sirot et Hervé Mouillebouche, au patrimoine de nos régions.

Cependant, il existe chez des auteurs médiévaux des « typologies » personnelles que l'on peut repérer et préciser¹². La terminologie ancienne n'est pas à négliger, elle apporte même beaucoup plus qu'on ne le croit.

Dans notre thèse consacrée à l'habitat seigneurial fortifié dans le comté de Hainaut¹³, nous avons dépouillé systématiquement les dénombrements de fiefs du comté pour repérer tous les « sites » qui étaient explicitement désignés comme habitat féodal fortifié. La démarche voulait établir un tri sur des catégories propres aux gens du Moyen Âge eux-mêmes. Certes, fort postérieurs à ceux que l'on peut trouver dans certaines régions comme la Bourgogne, les dénombrements de fiefs du comté de Hainaut, par leur cohérence, la rigueur de leur vocabulaire et l'absence de lacunes importantes dans la documentation qu'ils fournissent, n'en constituent pas moins une excellente source pour appréhender la manière dont les gens de l'époque voyaient les résidences qu'il faudra appeler maintenant féodales. Cette désignation faisant uniquement référence au statut juridique de ces biens.

Les résultats de ces recherches sont on ne peut plus contrastés. Il existe certes une strate de fortifications désignées spécifiquement sous le terme de « château ». Mais, nous avons dû constater, en Hainaut, que nombre de « seigneuries » puissantes ou réputées telles, nombre de familles anciennes et considérées, ne pouvaient se voir assigner une fortification jusqu'à la fin du XII^e siècle, au moins. La question s'imposait : à toute seigneurie importante correspond-il un château ? Ce refus de postuler

⁹ VERBRUGGEN Jan-Frans, « Note sur le sens des mots *castrum*, *castellum* et quelques autres expressions qui désignent des fortifications » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, XXVIII, 1, 1950, p. 147-155.

¹⁰ BARTH Rüdiger E., *Lotharingien 10.-12. Jahrhundert. Gelenkte Teilung oder innere Aufspaltung ?*, Francfort, Peter Lang, 1996, p. 66-69.

¹¹ BROWN R. Allen, 1986, p. 13-16 ; avec à l'opposé : LE PATOUREL Jean, 1986, p. 17-29.

¹² de WAHA Michel, « L'apparition de fortifications seigneuriales à enceinte en Hainaut belge aux XII^e et XIII^e siècles », 1983, p. 117- 138.

¹³ de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés (...)*, 1983.

l'existence d'une fortification lorsque des sources écrites, archéologiques ou monumentales ne l'attestaient pas formellement et cette manière de laisser la question ouverte, créant ainsi deux catégories de seigneuries (celles pour lesquelles la présence d'une fortification est indiscutable et celles pour lesquelles le doute est permis), allait notamment contre les idées sur la noblesse défendues par Léopold Génicot¹⁴. Aujourd'hui encore, certains considèrent que le propre de la seigneurie indépendante est d'être une seigneurie castrale¹⁵. Comme le constate Hervé Mouillebouche à propos de la Bourgogne¹⁶, on entre là dans un raisonnement circulaire, que nous sommes d'autant moins enclins à suivre que, dans plusieurs régions, aujourd'hui, des chercheurs sont arrivés à la même conclusion, à savoir une différence fort nette entre le nombre de familles châtelaines, le nombre de familles puissantes, le nombre de familles nobles et le nombre de seigneuries importantes. Ainsi, un récit hagiographique met en scène le « sire » de Roisin : des miracles se déroulent en son domicile, qui n'est qualifié ni de château, ni de donjon, ni de tour¹⁷. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, ce qui deviendra le château de Boussu est qualifié de *curtis*. Gossuin de Mons et Béatrice de Rumigny s'y affirment non en y construisant en premier une fortification, mais en y implantant une *capella* et en y faisant célébrer les offices, au détriment des droits de l'abbaye de Saint-Ghislain¹⁸. La place à accorder au château dans l'ensemble de l'habitat « privilégié » est certes des plus importantes sur le plan politique, dans l'établissement de rapports de force, mais le nombre de châteaux eu égard à l'ensemble des habitats privilégiés apparaît des plus réduits. Et l'on doit se poser la question de savoir si ces habitats ont constitué de véritables modèles pour l'habitat « privilégié » le plus courant, exactement comme on a pu mettre à bon droit en doute l'influence directe des cathédrales et autres grands édifices religieux sur les simples paroissiales¹⁹.

Nous avons déjà mis en évidence les dénominations cohérentes et persistantes utilisées dans les dénombrements hainuyers : château, rarement forteresse, tour, motte, maison. Il convient de dépasser cette constatation technique et de reconnaître qu'aux yeux même de ceux qui les ont élaborées, ces catégories expriment autant, voire même davantage, des classifications sociales qu'elles ne traduisent des normes militaires.

Un des grands étonnements de ce travail fut de comptabiliser en Hainaut un nombre considérable de mottes, qui apparurent être, à la lumière des typologies contemporaines, des sites fossoyés²⁰, où se posait d'ailleurs la question de leur différenciation avec un certain nombre de grandes fermes. L'étude des vestiges ne permettait pas d'établir une distinction que seule la lecture des dénombrements de fiefs établissait et justifiait. Ces sites fossoyés ne se distinguent pas structurellement d'autres sites du même genre, par exemple des fermes d'institutions religieuses ou de fermes seigneuriales éloignées du siège de la seigneurie principale²¹. Les terres

¹⁴ GÉNICOT Léopold, 1960, p. 29-31.

¹⁵ TONGLET Benoît, 1992.

¹⁶ MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002, p. 306 et sv.

¹⁷ *Acta Sanctorum*, octobre, IV, p. 1031-1032.

¹⁸ de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés (...)*, 1983, II, p. 635 avec sources.

¹⁹ BEAU Marguerite, *Essai sur l'architecture religieuse de la Champagne méridionale aubois hors Troyes*, Troyes, La Renaissance, 1991.

²⁰ de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés (...)*, 1983 ; de WAHA Michel, 1986.

²¹ On verra les exemples rassemblés par : MIGNOT Philippe, HENROTAY Denis, 2002, p. 339-346.

qui y sont associées ne s'étendent guère sur des surfaces importantes. Mais, souvent, les dénombrements précisent que le détenteur du fief a toute justice sur celui-ci, c'est-à-dire sur un mouchoir de poche.

L'habitation qui se trouve sur ce site fossoyé est minoritairement désignée par « tour » et majoritairement par « maison » (*maison, maison et entrespure, maison et yestre, yestre*), encore plus que par « manoir ». L'absence en cette principauté de terme accolé à « maison » qui se rencontre dans d'autres principautés, tel que maison forte ou maison noble ou même maison plate, pose bien évidemment question et oblige à la prudence lorsqu'il s'agit de risquer des comparaisons avec d'autres principautés. Cette maison se distingue cependant de la « maison de cense » qui apparaît également dans les dénombrements. C'est donc sur la résidence que l'on insiste. Mais cette formulation est ambiguë : c'est la résidence que l'on cite exactement comme cela se fait dans un censier qui ne concerne pas des biens féodaux. Et l'on doit alors se demander en quoi cette maison pourrait différer d'une maison payant un cens ou d'une maison allodiale. Comme en 1986, je suis incapable de préciser les caractéristiques de semblable maison. Bien sûr, on pourrait être tenté de faire référence aux matériaux, mais ce serait une dangereuse extrapolation, dont on devrait immédiatement mettre la valeur en question pour toutes les régions où la pierre est suffisamment abondante. Les recherches récentes sur l'usage du bois dans le milieu « châtelain » suffiraient d'ailleurs à rendre caduque cette démarche²².

Demeure donc le terme de « maison », on ne peut plus vague en l'absence de semblable maison bien identifiée. Se confirme, une fois encore, l'importance de l'aspect résidentiel face à des conceptions anciennes davantage basées sur la valeur militaire de ces habitats.

Le terme « motte » qui sert à définir l'ensemble, permet de le rattacher à la catégorie des biens féodaux, avec tout ce que cela représente sur le plan fiscal. Il est fort clair que, dans ce cas, le terme de « motte » possède une connotation sociale forte, une référence à un habitat bien identifié comme privilégié en des temps plus anciens. Le nom donne le statut, quelle que soit la réalité des choses, ou plutôt il existe une convention sociale qui amène à baptiser ainsi telle réalité dans un certain but. N'oublions pas que nous nous trouvons dans une société où le nominalisme est de rigueur.

Primordiale pour les « mottes » et les « tours », la connotation sociale n'apparaît pas moins lorsque l'on examine les « châteaux » eux-mêmes. Les châteaux hainuyers conservés pour les XIV^e et XV^e siècles n'apparaissent pas dans leur majorité, particulièrement redoutables, ni spécialement modernes. On peut autant pointer parmi eux des enclos, parfois même sans chemin de ronde, des tours cornières de faible diamètre, que de véritables forteresses²³. Le bilan n'est assurément pas celui d'une architecture particulièrement puissante, mais dans tous les cas d'une architecture significative et signifiante sur le plan social. On regrettera bien entendu de devoir constater que certains des nouveaux châteaux, non mentionnés aux XII^e et XIII^e siècles, ont disparu sans que nous puissions nous faire une idée exacte de leur puissance réelle. En l'absence d'une bonne étude de la noblesse hainuyère, étude qui fait d'ailleurs défaut pour

²² POISSON Jean-Michel, SCHWIEN Jean-Jacques (dir), 2003.

²³ de WAHA Michel, 2005, p. 55-64.

l'ensemble de nos principautés, nous songeons ici à la thèse de Marie-Thérèse Caron sur la noblesse bourguignonne²⁴, nous ne pouvons pas facilement faire la part entre les familles anciennes qui subsistent, celles qui disparaissent et les familles nouvelles qui s'installent. Et donc, il n'est pas aisé de voir comment ces familles nouvelles ont affirmé leur statut, même si quelques exemples nous laissent entendre qu'elles ont été parmi les plus « modernes ».

Maison noble ?

Puisque nous insistons fort sur la connotation sociale indissociable de ces habitats, on pourrait croire que la désignation de « noble maison », incluse par Élisabeth Sirot dans le titre de son ouvrage, constituerait une dénomination acceptable. Un propriétaire de Lompret fut ennobli au XVIII^e siècle. Les premiers possesseurs de la seigneurie de Lompret, les « de Salle » étaient-ils nobles, les « Bouzanton » aussi ? La question n'a pas de sens pour le médiéviste, qui sait faire la différence entre une vieille noblesse dite « de sang », des « ministeriales », une « noblesse » de service. Les détenteurs de fiefs mentionnés dans les dénombrements hainuyers ne sont pas nécessairement nobles. Il nous paraît qu'une désignation de « noble maison » est tout sauf adéquate, en tout cas pour les anciens Pays-Bas, car ce serait négliger le patriciat urbain, qui porte des titres de chevaliers, qui acquiert et possède des seigneuries, dont les liens avec le monde rural sont plus que complexes.

La question n'est d'ailleurs pas là.

Aussi, si pas plus important que de traquer la « noblesse » éventuelle des détenteurs des maisons en question, il nous semble devoir souligner un aspect que Gérard Giulato a bien mis en évidence en Lorraine et qui fait plus que se laisser deviner dans deux des trois cas étudiés. Notre collègue de Nancy a mis en évidence, pour la Lorraine, l'émergence de familles nouvelles, la construction de nouvelles maisons dites « fortes », la permanence et le renouvellement de cette catégorie d'habitat²⁵.

Et à Attre et à Lompret, ce sont des officiers seigneuriaux fraîchement promus qui accèdent à la « seigneurie », d'abord sans habitat spécifique, puis avec semblable habitat. Il appartiendra à la recherche - et nous songeons spécialement à la thèse de doctorat de Clémence Mathieu, dans le cadre de son mandat d'Aspirant du F.N.R.S. - de voir combien de familles « nouvelles » émergeront ainsi.

Maison forte ?

Si donc l'aspect résidentiel de ces habitats « seigneuriaux » apparaît de plus en plus nettement dans les analyses de la recherche récente, la notion même de fortification pose question.

On ne juge pas utile en Hainaut, comme en Alsace ou en Auvergne, de préciser que la maison est forte. En Champagne, ailleurs aussi, on le fait. Mais cette précision est-elle nécessaire ? N'est-elle pas implicite ? C'est la réponse que l'on a coutume de donner et les exemples de Lompret et

²⁴ CARON Marie-Thérèse, 1987.

²⁵ GIULATO Gérard, 1992 ; GIULATO Gérard, 25 avril 2006.

de Cour abonderaient dans ce sens, puisque l'on y rencontre des arquebusières. On doit cependant se demander pourquoi dans le même temps où, par convention sociale, un site fossoyé devenait motte, parce que les gens de l'époque - fort capables de faire la différence entre ces deux réalités - avaient décidé de les rendre identiques sur le plan de la caractérisation sociale, ils n'ont pas, en Hainaut du moins, fait participer ces maisons au monde de la fortification ?

Michel Bur note que : « liberté est laissée à chacun, guerrier ou paysan, de s'enclore d'une palissade d'un seul rang de pieux, sans saillie ni flanquement... à l'arrière d'un fossé dont un homme peut retirer la terre seul et sans relais » et ajoute « de tels enclos dépourvus de toute valeur militaire se multiplièrent dans les campagnes de l'Occident médiéval et moderne »²⁶. Paradoxalement, ces implantations reçurent souvent le nom de maisons fortes alors même qu'il existait d'autres maisons dites « planes », dont l'appellation indique l'absence de fortification. En Hainaut, le terme de « maison forte » n'est jamais utilisé, celui de forteresse l'est si rarement qu'on ne pourrait en faire une catégorie de l'habitat « seigneurial ». Pour définir une fortification, les textes à notre disposition mettent l'accent sur la présence de tour(s), l'existence de moyens de défense active, la largeur et la profondeur du fossé, la hauteur et l'épaisseur des murs. Il suffit de parcourir les textes cités par Bur²⁷ et les contributions au colloque sur *La Maison forte au Moyen Âge*²⁸ pour se rendre compte, qu'en principe tout de moins, une maison dite « forte » ne l'est pas véritablement. Certains chercheurs anglais ont développé une autre notion, celle de capacité de mise en défense, insistant sur le fait que tout lieu peut être défendu d'une certaine manière, dans certaines circonstances et devant certains adversaires²⁹.

On se rend donc compte de l'extrême fragilité de la notion même de fortification, non dans ses formes extrêmes, positives ou négatives, mais dans une masse d'attestations d'autant plus intéressantes qu'elles constituent probablement la majorité des habitats « seigneuriaux » d'une principauté ou qu'elles tranchent plus ou moins nettement avec la situation de la principauté voisine.

Est-ce que la défense constituait vraiment un élément clef de cet habitat ? Comment la défense du territoire et des populations était-elle assurée au cours de cette époque ? Mais tout d'abord, y a-t-il alors une liaison entre défense du territoire et défense des populations ? Certains, comme D. Barthélémy, ne le croient pas, puisque cet auteur indique notamment qu'à ses yeux, les conflits entre nobles touchaient et ruinaient essentiellement les paysans et avaient comme effet collatéral, si pas comme but premier, de forcer les dits paysans à accepter toujours davantage la domination des nobles guerriers. Dans cette manière de voir, il est clair que l'oppression des paysans constituait un stade obligé pour les parties au conflit, leurs pertes résultant des dommages infligés à leurs paysans et étant compensées par la sujétion croissante de ceux-ci. Dans semblable conception, on peut admettre que les demeures aient dû se voir fortifiées notamment pour faire face à des mouvements « populaires » plus dangereux qu'on ne l'a dit.

²⁶ BUR Michel, 1999, p. 89.

²⁷ BUR Michel, 1999, p. 90-95.

²⁸ *La Maison forte au Moyen Âge*, 1986.

²⁹ HALSALL Guy, 2003, p. 215 et sv.

Ce modèle n'est pas, et de loin, partagé par l'ensemble des historiens. En tout cas, les récits de ravages menés par les nobles mais sortis de plumes ecclésiastiques doivent être pris avec beaucoup de réserves, il suffit de voir comment le seigneur de Trazegnies était respecté par l'abbaye de Floreffe et haï par celle de Liessies. Dans le dernier quart du XII^e siècle, le comte de Hainaut est amené à calculer les pertes subies par l'invasion flamando-colono-brabançonne, qui diminuent ses possibilités d'action.

Contrairement cependant aux situations décrites par Hervé Mouillebouche et Élisabeth Sirot, les habitats seigneuriaux secondaires de nos régions n'ont jamais assuré de mission officielle de défense des populations. Il n'existait pas dans nos régions un droit de retrait des paysans, comme par exemple en Bourgogne. Aussi bien les recherches anciennes du Père Camille Joset³⁰ sur les « villes » en Luxembourg montrant que de très nombreuses franchises rurales sont accompagnées de clauses militaires, que celles plus récentes de Jean-Marie Cauchies³¹ sur les clauses militaires des franchises hainuyères, montrent que les paysans ont joué, dans la défense du territoire et de leurs villages, un rôle bien plus important que celui qu'une école d'histoire militaire toute acquise au prestige de la cavalerie l'a soutenu pendant longtemps.

De quel droit des implantations fort limitées comme ces « mottes », dont la juridiction seigneuriale ne s'étendait que sur leur superficie propre, auraient-elles pu assurer la défense des communautés villageoises ? Il ne s'agit pas de seigneuries de village. Dans nos régions, toute seigneurie de village ne possède pas nécessairement une fortification. La question des fortifications des églises ou de fortification de terre avec chemins creux, haies et autres éléments, tels que cimetières fortifiés, se pose. C'est ainsi qu'à Treignes, la tour d'un hobereau local subsiste, une église plus vaste ayant remplacé l'église et le cimetière fortifiés médiévaux, qui se situaient juste à côté de la tour construite d'ailleurs bien après³².

Il faut également voir l'autre aspect de cette situation. Dès le moment où nous prenons conscience, en abandonnant le ton larmoyant de ceux qui dénoncent la féodalité et la brutalité seigneuriale, que de très nombreuses implantations « seigneuriales » ne disposaient pas de droits de haute justice plus loin que leur propre assiette foncière et donc n'exerçaient en fait aucune autorité quotidienne sur les villages des environs, on doit se demander en quoi ces implantations auraient eu à se défendre de l'hostilité des paysans. La Jacquerie n'est pas le lot de nos campagnes.

Dès lors, l'élément défensif doit être envisagé autrement. Quelles pouvaient être les menaces planant sur ces habitats seigneuriaux ?

Les œuvres de Jacques de Hemricourt en donnent un tableau remarquable³³. La menace principale vient de dissensions, voire de faides, de luttes parfois longues et cruelles qui déchirent les familles « nobles », telles la guerre des Awans et des Waroux. Extrêmement cruelle par son ampleur, celle-ci ne met cependant en scène que de petits groupes d'opposants, consistant en une interminable suite d'embuscades, d'escarmouches, de raids promptement menés et tout aussi rapidement clôturés. La défense se proportionne à l'attaque.

³⁰ JOSET Camille, 1940.

³¹ CAUCHIES Jean-Marie, 2002, p. 37-51.

³² *Autour de Treignes*, 1985, p. 29-31.

³³ De BORMAN Camille, BAYOT Alphonse, PONCELET Edouard, 1931.

Il faut alors se demander si semblables haines, avec leur cortège de troubles, ont pu se poursuivre dans les siècles suivants et si la justice princière n'est pas devenue suffisamment puissante pour tenir fermement en mains les conflits et rancœurs entre nobles, les réduisant à des haines mais plus à des opérations armées. L'absence du qualificatif « forte » accolé à maison serait ainsi une manifestation des conventions sociales, exprimant ici le point de vue de l'autorité qui fit rédiger les dénombremens, le prince soucieux de combattre les guerres privées, mais qui n'a pas pu pendant longtemps imposer la notion de droit régalien de fortification.

Nous croyons donc que l'équipement militaire et son ostentation sont directement liés à la définition des groupes hostiles et à la qualité de l'équipement des protagonistes. Le cas de la tour Vignou est, à ce niveau, on ne peut plus significatif, puisqu'une ancienne seigneurie dépourvue de fortification change de site pour s'installer face à une autre ancienne seigneurie, la concurrencer au moins spatialement et s'affirmer également par la construction d'une tour, d'une fortification. On notera cependant que ce genre de défi a pris du temps et qu'apparemment le seigneur ainsi visé n'a pas eu la volonté ou la possibilité de riposter en attaquant le chantier. Mais, ces fortifications ne nous paraissent pas dirigées contre la population dans une perspective de lutte des classes, ni d'ailleurs destinées à s'imposer à cette population, puisque les petits seigneurs auraient eu bien de la peine à imposer leur autorité seigneuriale face aux seigneuries plus importantes, au sein desquelles leurs petites implantations se trouvaient enchâssées.

Ce type d'habitat tend moins à s'imposer aux villageois qu'à se distinguer d'eux. Et je ne sais pas si l'arquebuserie doit être tenue pour un bon moyen de réaliser cette opération. En effet, les récits des troubles de la fin du XV^e siècle, par exemple Jean Molinet ou le *Kalendrier des guerres* de Tournay donnent des preuves éloquentes du contraire³⁴. On ne compte plus le nombre de châteaux abandonnés faute de disposer d'une garnison suffisante, ce qui montre que la population locale ne se défendait pas de concert avec le châtelain. Mais on compte davantage de récits d'attaques contre des objectifs villageois repoussés par les habitants, qui avaient organisé la défense des villages de manière fort moderne en maîtrisant très bien les subtilités de l'usage des armes à feu. Armes à feu que les villageois possédaient d'ailleurs de telle manière que l'on peut difficilement tenir une arquebuserie pour un symbole d'autorité seigneuriale ou de privilège face à des paysans démunis.

Cour offre une situation intéressante. L'habitat seigneurial se trouve tout d'abord isolé avec un aspect résidentiel fort marqué qui rend totalement impossible qu'il puisse assurer un quelconque rôle de protection pour le village. La construction de l'enceinte générale, dont le mur est percé d'arquebuseries, pose la question du service de cette enceinte et du concours éventuel de la population locale susceptible également de se retirer dans ce périmètre bien trop étendu pour pouvoir être défendu par les seules forces de la famille et de ses domestiques. L'articulation un peu particulière de la « maison » et de l'enceinte de la ferme laisse entendre que l'ensemble a ainsi recréé un rôle qui dépasse celui du château médiéval au sens donné par Michel Bur, pour retrouver celui des régions où les

³⁴ de WAHA Michel, communication au colloque de Parthenay, 2006, à paraître.

« manants » ont le privilège de se « retirer » dans l'enceinte castrale. Il n'est pas impossible que Lompret ait pu remplir la même fonction, du moins dans sa phase de construction la plus étendue. Précisons cependant que les groupes concernés étaient fort limités : Cour atteint à peine 500 hectares, les dénombrements de Lompret ne mettent en évidence qu'un nombre restreint de feux. Nous sommes enclins à défendre ce type d'hypothèse, dans la mesure où nous voyons et à Cour et à Lompret, les propriétaires se préoccuper de « rendre service » à la population en faisant assurer le service du culte de manière plus solennelle ou même, comme à Lompret, en établissant sur place un modeste lieu de culte. À Cour, c'est un chanoine de la famille de Glymes qui fait élever l'oratoire du village au modeste rang de quarte chapelle et qui le dote entièrement aussi bien en objets liturgiques qu'en rentes nécessaires au fonctionnement de la fabrique, ce qui provoquera d'ailleurs des conflits avec les « seigneurs » du lieu au XVIII^e siècle. Agissant ainsi, ces gens rappellent au médiéviste la procédure de fondation de l'Eigenkirche et sa charge de prestige. Les fondations religieuses contemporaines obéissent d'ailleurs au même processus qui assure un retour de prestige et de considération sociale.

Château ?

La définition donnée par Michel Bur permettrait de désigner ces habitats par le terme de « château », puisqu'il s'agit bien de l'habitat fortifié d'un puissant et de sa famille, l'ampleur des constructions repérées fondant à tout le moins la puissance économique de leurs propriétaires. Cependant, si nous ne devons pas perdre de vue cette caractéristique fondamentale de nos habitats, l'usage du terme « château » est trop ancré pour pouvoir être facilement adapté à désigner ces bâtiments. D'autre part, il ne peut être nié qu'entre les « châteaux militaires », les forteresses à rôles militaire et politique, et les habitats dont il est question ici, les différences sont telles qu'elles justifient dans nos classifications une différence bien nette. Indiquons cependant que tant que les liens de personnes comptèrent davantage que les éléments réels, ce genre de distinction n'était pas aussi forte que les différences architecturales le donnent à penser.

L'appellation « château » doit également être abordée avec prudence. On ne saurait vouloir en donner une définition valable au travers des siècles, ni croire que le mot ait signifié la même chose de manière immuable. Comme « motte » a servi à valoriser socialement les sites fossoyés, « château » peut avoir évolué de même.

À la différence près qu'en l'occurrence, il faut tenir compte d'un nouvel élément : le rapport de la fortification personnelle au pouvoir dit « supérieur », en d'autres termes la question du droit de fortification. C'est une question sur laquelle les idées évoluent fort pour l'instant. Les juristes ont développé aux Temps Modernes des théories fondant le caractère régalien du droit de fortification. Ces thèses se sont matérialisées par les campagnes de destruction de donjons en France, dont le minage du donjon de Coucy sous Mazarin ou, plus symbolique encore, la démolition par le roi lui-même du donjon du Louvre, symbole du rattachement féodal au suzerain devenu secondaire face à l'idée de souveraineté royale. Le droit de fortification est dans nos États modernes régalien. La recherche française a longtemps projeté loin en arrière semblable situation, affirmant que l'édit de Pîtres de 864 marquait la première manifestation de ce droit régalien. Aujourd'hui, les opinions sont beaucoup plus nuancées en la

matière. Michel Bur reconnaît qu'il existe un seuil de protection qui n'est pas considéré comme nécessitant une autorisation de l'autorité³⁵. Dès lors, le terme « château » doit être pris avec prudence. Pendant tout un temps, il a pu désigner des fortifications opérationnelles à haut niveau, nous entendons ainsi des fortifications dont la prise ou le siège pouvaient paralyser les troupes d'un prince territorial. La désignation d'une place par ce nom sera alors fonction bien entendu de ses capacités opérationnelles, mais aussi du degré de contrôle que l'autorité entendra imposer, voire des relations plus ou moins cordiales que cette autorité entretiendra avec les propriétaires de la place en question. La pratique des *licenses to crenellate* en Grande-Bretagne en est une illustration parfaite³⁶.

Il est plus important d'insister sur le caractère évolutif du terme « château » et ce, aussi bien dans une perspective typologique que sociale, mais aussi juridique. Lorsqu'un pouvoir central parvient à se faire reconnaître le droit de fortification, des nobles peuvent avoir intérêt à ne pas qualifier leur habitation de château, notamment pour ne pas avoir à demander d'autorisation de construction. Mais dans le même temps, comme des chercheurs britanniques l'ont bien montré, à la même époque, dans les mêmes circonstances, d'autres peuvent qualifier de « château » une construction de moindre importance, assurés par des appuis politiques d'obtenir les autorisations convoitées et soucieux de créer ainsi une situation acquise. Ainsi, Gislebert de Mons prétend-il que tout qui construirait un château en Hainaut devrait prêter un serment spécifique au comte. Nous ne savons pas ce que Gislebert désignait en l'occurrence, mais on peut se douter que la définition devait être très large de manière à mieux assurer le pouvoir du comte. Dans le même temps un certain nombre de nobles devaient sous-estimer les qualités de leur habitat. Lorsque le pouvoir souverain aura assis son autorité, il pourra tolérer, voire encourager, la qualification de château à des constructions non-opérationnelles comme La Hamaide³⁷, de manière à s'assurer des liens privilégiés avec leurs détenteurs. Et le pouvoir fera cela d'autant plus volontiers qu'il sera sûr de l'innocuité opérationnelle de ces châteaux contre lui. La notion même de château peut évoluer pour de simples questions sociales et répondre à la volonté du souverain de s'assurer le soutien d'une noblesse étroitement triée sur le volet ou largement sélectionnée. On devra donc faire fort attention à l'évolution du titre « château » à partir du moment où les campagnes de Louis XI auront ôté à nombre de châteaux traditionnels leur valeur opérationnelle.

C'est donc avec plusieurs grilles de lecture qu'il convient de procéder à l'examen des vocables utilisés pour désigner les habitats « seigneuriaux ».

³⁵ BUR Michel, 1999, p. 88-89.

³⁶ COULSON Charles, 2003 ; COULSON Charles, 1994, p. 86-137.

³⁷ de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés* (...), 1983.

Modèles architecturaux

Aujourd'hui, les savants allemands placent dès le VIII^e siècle les premières attestations d'un habitat privilégié fortifié³⁸. Ces premières fortifications « individuelles » ainsi attestées ne sont pas particulièrement puissantes et n'apparaissent pas plus fortes que les fortifications collectives de l'époque. Un complexe comme le Thier d'Olné ne paraît pas spécialement fortifié, mais cependant solidement enclos³⁹. Les premières attestations des implantations de ceux qui seront bientôt comtes à Namur ou à Mons, sont qualifiées de *domus*⁴⁰. Ces mêmes auteurs placent vers 1000 une généralisation de la demeure fortifiée en pierre, ce que nous appelons des donjons « résidentiels » ou *Wohnturm*, qui présentent effectivement des caractéristiques castrales, à savoir une défense individuelle et non plus collective, une défense passive plutôt qu'active, mais affichent également des caractéristiques résidentielles très nettes. Dès cette époque se pose la question de la *domus* face au *castrum* ou au *castellum*, question qui est bien plus complexe qu'on ne l'a encore affirmé légèrement récemment. En Grande-Bretagne, on a longtemps insisté sur l'imposante force militaire des donjons anglo-normands et sur leur puissance. Mais aujourd'hui, peut-être parfois avec quelque exagération mais aussi de manière convaincante, on a pu montrer que des fortifications ont été implantées dans des endroits qui ne sont pas les meilleurs sur le plan militaire, mais qui assuraient à la structure des vues, recomposaient le paysage et mettaient en scène l'approche du « donjon ». Les castellologues anglais mettent aujourd'hui fortement en évidence l'aspect résidentiel de ces puissantes bâtisses⁴¹.

Les modèles architecturaux de ces maisons doivent être précisés. Les recherches récentes dissocient bien l'aspect défensif et l'aspect résidentiel et soulignent l'importance d'un modèle résidentiel dit « palatial »⁴². On souligne ainsi des aspects non fortifiés, puisqu'il est bien établi maintenant que les premiers palais des souverains occidentaux n'étaient pas spécifiquement fortifiés. C'est incontestablement par référence à ce modèle que les implantations de Regnier III à Mons et du comte du lieu à Namur sont qualifiées de *domus*. L'implantation des membres de la famille

³⁸ BÖHME Hans Wolfgang, « Burgen des Zälerzeit. von den Anfängen adligen Burgenbaus bis in 11./12. Jahrhundert » dans JARNUT Jorg, WEMHOFF Mathias (dir.), *Vom Umbruch zur Erneuerung ? Das 11. und beginnende 12. Jahrhundert. Positionen der Forschung*, Munich, 2006, p. 383 ; STORK I., « Friedhof und Dorf, Herrenhof und Adelsgrab. Der einmalige Befund Lauchheim » dans *Die Alamannen*, Stuttgart, 1997, p. 290-310 (Adelshof, p. 306-307) ; KRAPP K., *Die Alamannen, Krieger-Siedler-fruhe Christen*, Stuttgart, 2007, p. 68.

³⁹ WITVROUW Jean, GAVA Georges, « Un complexe palatial du Haut Moyen Âge. Le Thier d'Olné à Engis » dans *Actes des VII^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (AFCHAB) et LIV Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique, Congrès d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, 26-28 août 2004*, Bruxelles, I, 2007, p. 308-324, avec bibliographie.

⁴⁰ ANTOINE Jean-Louis, « Namur/Namur : le château des Comtes. Quelques éléments de chronologie après cinq années de recherche » dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9, 2001, p. 220-223 ; cette chronologie est affinée dans : VAN MECHELEN Raphaël « Namur. La Citadelle et les enceintes urbaines » dans DEJARDIN Valérie, MAQUET Julien (dir.), *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Namur, IPW, 2007, p. 212-213 et plan p. 217.

⁴¹ COULSON Charles, 2003 ; CREIGHTON Oliver H., 2002 ; JOHNSON Matthew, 2002 ; LIDDIARD Robert, 2005.

⁴² Voir notamment, avec les réserves qui s'imposent : BOURGEOIS Luc, 2006, p. 113-142 ; BOURGEOIS Luc, 2008, p. 6-13.

d'Ardenne à Ename se caractérise d'abord par un ensemble résidentiel considérable⁴³. Faut-il rappeler qu'à Bruxelles il est question de *castrum castellani et manerium ducis* ? Même si de grands ensembles largement fortifiés ont servi de modèles, on ne peut négliger en leur sein les bâtiments spécifiquement résidentiels.

Les inventaires *Le patrimoine monumental de la Belgique* ont décrit nombre de ces « maisons » qui se dressent encore dans nos villages. Mais il n'existe pas de travail de l'ampleur de l'inventaire des *Donjons médiévaux de Wallonie* et ce dernier s'arrête d'ailleurs avant le XVI^e siècle et la période envisagée pour les trois bâtiments étudiés ci-après.

Les habitats étudiés dans les contributions qui suivent, témoignent de la vigueur du modèle d'isolement de l'habitat particulier par établissement d'une enceinte, d'une *clôture*, d'une fermeture. On se trouve là devant une constante, puisque la clôture et le fossé servent déjà de séparation juridique dans les droits barbares et que le fossé limite joue par ailleurs un rôle considérable dans la définition de l'espace villageois. Cette séparation d'abord juridique fonde la « propriété privée » face aux espaces collectifs : elle n'est pas l'apanage des privilégiés. Comme Michel Bur l'indique « la vie que menaient d'ailleurs beaucoup de représentants de la petite aristocratie était proche de celle des riches paysans. Au contact de ces deux catégories sociales s'est développé un habitat analogue, usant des mêmes matériaux, qualifié de château pour les uns, de ferme pour les autres, la différence tenant essentiellement à la profondeur du fossé »⁴⁴. C'est également par l'enceinte et la tour que se définit le château hainuyer dès le XII^e siècle⁴⁵. Le site fossoyé de La Hamaide se complète d'abord par la construction d'une tour puis, dans le courant du XIV^e siècle, l'édification d'un mince mur d'enceinte et de tours cornières plus que limitées l'élève au rang social de château⁴⁶. La tour Vignou n'a pas de clôture construite, mais un profond fossé creusé dans la roche environnante : ici le « creux » vaut le construit et clôt tout aussi bien le bâtiment principal.

La Tour Vignou, comme la tour de Treignes par exemple, poursuivent un modèle ancien, celui de la tour dite « de chevalier » ou « du Bergfried ». Les surfaces y sont relativement réduites, les pièces ne peuvent facilement être divisées, les communications se font au travers de la pièce principale. Avant de taxer ces implantations d'archaïques, on se souviendra avec profit que le type de la « tour » a connu un renouveau à la fin du XIV^e siècle, dans des milieux d'une aristocratie plus élevée : la grosse tour d'Antoing, celle du Roeulx, celle disparue d'Écaussinnes-Lalaing et celle plus modeste en taille mais appartenant à un haut dignitaire bourguignon de Solre-sur-Sambre relèvent d'un modèle auquel appartiennent également les « tours » des ducs de Bourgogne dans leur hôtel parisien, mais aussi dans leur palais à Dijon⁴⁷.

⁴³ CALLEBAUT Dirk, « Castrum, Portus und Abtei von Ename » dans BÖHME Hans Wolfgang, *Burgen der Salierzeit*, I, p. 291-309 avec bibliographie ; CALLEBAUT Dirk, « De Sint-Laurentiuskerk van Ename (stad Oudenaarde, prov.Oost-Vlaanderen) ; een vroeg-11de-eeuw symbool van stabilitas regni et fidelitatis imperatoris » dans *Archeologie in Vlaanderen*, II, 1992, p. 435-470 .

⁴⁴ BUR Michel, 1999, p. 29.

⁴⁵ de WAHA Michel, « L'apparition de fortifications seigneuriales à enceinte en Hainaut belge aux XII^e et XIII^e siècles », 1983, p. 117- 138.

⁴⁶ de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés* (...), 1983, p. 744-893.

⁴⁷ de WAHA Michel, 2005.

Lompret ou Cour appartiennent à un autre type, celui du « donjon » résidentiel, dont Huissignies offre au XIII^e siècle un bel exemple mêlant pierre et pan de bois, sans guère d'élément de défense⁴⁸. Le maintien de ces modèles architecturaux exprime peut-être davantage une volonté de s'inscrire dans un habitat fortement marqué socialement. Les bâtiments étudiés ici marquent combien ces modèles conservèrent fort longtemps leur force, leur pertinence et donc également leur actualité.

La fidélité générale à un modèle qui illustre le temps long cher à Braudel doit amener à pister les éléments qui pourraient faire différence à l'intérieur même de ce modèle, et peut-être davantage des éléments qualitatifs que quantitatifs : cheminées, fenêtres, séparation des pièces, communications, position des portes. Mais il conviendra de procéder avec beaucoup de prudence, car le XVI^e siècle fut une période de troubles religieux qui eurent leurs répercussions dans les campagnes, puis les opérations militaires et la généralisation des irréguliers induisirent des réflexes défensifs qui rendent les comparaisons entre le milieu urbain et le monde des campagnes aléatoires, tout comme à l'intérieur d'un monde aristocratique l'ampleur des implantations et en conséquence l'importance des propriétaires pouvaient exposer ou non aux emprises des rôdeurs ou brigands.

Il devient donc important de comparer systématiquement les dispositions des bâtiments considérés comme à la mode, nous songeons notamment à des châteaux comme Écaussinnes-Lalaing, certains hôtels urbains comme ce que l'on peut encore voir à l'hôtel Ravenstein à Bruxelles et les constructions étudiées ici. Il faudra également essayer de voir dans quelle mesure et avec quels aménagements les anciens donjons médiévaux et les tours de chevaliers demeurèrent en fonction ou furent abandonnés.

De la même manière, l'introduction d'éléments stylistiques nouveaux, plus propres à la renaissance ou aux styles qui la suivirent doit être interprétée avec prudence. Il faudra peut-être faire la différence entre des éléments d'architecture, des éléments de décoration d'une part, mais aussi les aménagements intérieurs, souvent modifiés par la suite et soumis encore aux changements d'affectation. Les comparaisons ne peuvent être complètes que si l'on parvient d'autre part à pénétrer d'autres éléments liés à la vie quotidienne, tels que les éléments mobiliers, les cloisons, les divisions en pièces, les éléments plus personnels, mais aussi les objets de la vie quotidienne. On sait ainsi que pendant le Haut Moyen Âge la différenciation entre les sites privilégiés et les autres est fort difficile à partir du matériel céramique retrouvé sur les sites. On sait aussi que les sites modestes de l'aristocratie médiévale ne se caractérisent pas par une richesse de mobilier particulière. On manque de fouilles sur les sites postérieurs au XV^e siècle, qui puissent éclairer l'évolution de la manière de vivre et nous permettre de savoir si le conservatisme architectural allait de pair avec un égal conservatisme du mobilier ou non.

⁴⁸ SANSEN René, 1970-1971, p. 45-61 ; de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés (...)*, 1983, IV, p. 1456-1467.

Habitats tardifs ?

Deux des trois cas étudiés dans les pages qui suivent témoignent assurément de la vigueur de l'habitat seigneurial puisqu'ils expriment notamment la genèse ou le déplacement de seigneuries. On ne peut certes assez mettre ce dynamisme en évidence.

Cela étant, que donnerait une mise en balance des « châteaux » mentionnés dans les dénombrements avec les bâtiments encore conservés ? On opposerait alors Solre-sur-Sambre, qui n'a pas abandonné son aspect médiéval, et Beloeil. Mais il serait exagéré de prétendre que les châteaux médiévaux conservés traduisent d'une certaine manière une fossilisation, un arrêt de la prospérité de leurs propriétaires, incapables de s'adapter aux nouveaux goûts architecturaux. Les avatars des propriétés et notamment toutes les situations qui résultent d'alliances matrimoniales peuvent expliquer semblable « fossilisation ». Le château de La Hamaide vit naître le comte d'Egmont : comme d'autres biens de cette illustre famille, il devint un élément d'un patrimoine foncier très largement dispersé et autrefois point majeur de la seigneurie éponyme des La Hamaide, il ne fut plus qu'un élément d'appoint, une charge même, comparé à la ferme domaniale. Lorsque Cour fut aux Samart, il se figea comme la Tour de Venise fut réduite en tour du brigand Vignou dans le domaine d'Attre.

Posons à nouveau cependant la question : quelle serait la balance entre le nombre de ces tours, mottes, maisons mentionnées dans les dénombrements médiévaux et le nombre de bâtiments existant toujours. Pourquoi poser semblable question, alors qu'il est bien connu que le nombre de bâtiments médiévaux est bien faible ? Pourquoi donc ? Peut-être parce qu'un certain nombre de ces structures étaient encore essentiellement en bois, comme les maisons de la Grand-Place de Bruxelles en 1695, comme de nombreux bâtiments en Alsace, en Normandie, en Angleterre, en Allemagne, et que les éléments conservés pourraient alors témoigner de la vitalité d'un mouvement de « pétrification » dont il importerait de préciser soigneusement les dates et l'importance, notamment en faisant la balance avec les exemplaires médiévaux encore conservés d'une part, avec la part accordée à ceux-ci dans les ensembles résidentiels, comme en témoigne de manière éloquent le développement de Fosteau⁴⁹. Même si de nombreux éléments de réponse échapperont à l'historien et à l'archéologue, il n'en demeure pas moins que les bâtiments encore debout constituent un témoignage à prendre en compte sur la vitalité de la « petite » aristocratie aux Temps Modernes, sur sa capacité et sa volonté de développer son habitat. Mais il faudra aussi s'essayer à un relevé des bâtiments « ruraux » encore conservés et à des sondages dans les documents d'archives comme également à un examen attentif de l'iconographie, pour savoir quand les matériaux « en dur » y apparaissent : les demeures seigneuriales eurent-elles des « concurrents » dans les campagnes, à l'exception des cures ?

En privilégiant l'étude sur le long terme, en mettant en avant le temps long cher à Braudel, en s'attachant à une fonction résidentielle qui semble plus essentielle aux yeux des contemporains qu'une éventuelle fortification,

⁴⁹ CHEVALIER Agnès, 2006, p. 85-129.

mais en repérant aussi soigneusement les apparitions du terme « château », on mettra mieux en évidence les caractéristiques d'un patrimoine qui en aucun cas ne peut davantage être tenu pour secondaire ou mineur.

Bibliographie

Autour de Treignes, Bruxelles, 1990.

BOURGEOIS Luc, « Aux sources du château médiéval » dans *Histoires et images médiévales. Thématique 11 : Les châteaux forts*, 11 janvier 2008, p. 6-13.

BOURGEOIS Luc, « Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005) » dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 49, 2006, p. 113-142.

BROWN R. Allen, « Le manoir fortifié dans le royaume d'Angleterre » dans BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986, p. 13-16.

BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986.

BUR Michel, *Le château*, Turnhout, 1999, p. 89 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fasc. 79).

CARON Marie-Thérèse, *La noblesse dans le duché de Bourgogne 1315-1477*, Lille, 1987.

CAUCHIES Jean-Marie, GUISET Jacqueline, *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV-XV^e siècles*, Actes du colloque international organisé au château fort d'Écaussinnes-Lalaing les 22, 23 et 24 mai 2003, Turnhout, 2005.

CAUCHIES Jean-Marie, « Service du seigneur et service du comte : ost et chevauchée dans les chartes de franchises rurales du Hainaut (XII^e-XIII^e siècles) » dans *Guerre, pouvoir, principauté*, Bruxelles, 2002, p. 37-51 (Facultés Universitaires Saint-Louis. Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions, cahier 18).

CAUCHIES Jean-Marie, DUVOSQUEL Jean-Marie (éds.), *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M. A. Arnould*, t. I, Mons, 1983.

CHANCEL Dominique, *Le château de l'Arthaudière, Saint-Bonnet-de-Chavagne*, Grenoble, 2000.

CHEVALIER Agnès, « Le château de Fosteau. Une maison forte au bas Moyen Âge » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 19, 2006, p. 85-129.

COULSON Charles, « Freedom to crenellate by licence ; an historiographical revision » dans *Nottingham medieval Studies*, 38, 1994, p. 86-137.

COULSON Charles, *Castles in medieval society. Fortresses in England, France, and Ireland in the Central Middle Ages*, Oxford, 2003.

CREIGHTON Oliver H., *Castles and landscapes*, Londres, 2002.

de BORMAN Camille, BAYOT Alphonse, PONCELET Edouard, *Œuvres de Jacques de Hemricourt*, III, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, in-4°, 1931.

de WAHA Michel, « L'apparition de fortifications seigneuriales à enceinte en Hainaut belge aux XII^e et XIII^e siècles » dans CAUCHIES Jean-Marie, DUVOSQUEL Jean-Marie (éds.), *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à M. A. Arnould*, t. I, Mons, 1983, p. 117-138.

de WAHA Michel, « Châteaux hainuyers des XIV-XVI^e siècles » dans CAUCHIES Jean-Marie, GUISET Jacqueline, *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV-XV^e siècles*, Actes du colloque international organisé au château fort d'Écaussinnes-Lalaing les 22, 23 et 24 mai 2003, Turnhout, 2005, p. 55-64.

- de WAHA Michel, « Habitats « seigneuriaux » et paysage dans le Hainaut médiéval » dans BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986, 95-111.
- de WAHA Michel, « La ferme-château de Treignes. Approche historique et archéologique » dans *La ferme-château de Treignes. Restauration du logis des domestiques*, Bruxelles, 1985, p. 28-67.
- de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, 7 vol., Bruxelles, 1983 (ULB, thèse de doctorat inédite).
- GÉNICOT Léopold, *L'économie rurale namuroise au Bas Moyen Âge, II. Les Hommes - La Noblesse*, Louvain, 1960, p. 29-31 (Université de Louvain, recueil de travaux d'histoire et de philologie, 4 s., fasc 20).
- GIULATO Gérard (dir.), *Le « Château des Armoises » à Richardménil (XIV^e-XVII^e siècles). Archéologie d'une maison forte lorraine*, Nancy, 2007.
- GIULATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, 1992 (Documents d'Archéologie française, 33).
- GIULIATO Gérard., *Thèse d'habilitation défendue à l'université de Nancy II*, 25 avril 2006.
- HALSALL Guy, *Warfare and society in the Barbarian West 450-900*, Londres, 2003.
- JOHNSON Matthew, *Behind the castle gate. From Medieval to Renaissance*, Londres, 2002.
- JOSET Camille, *Les villes au pays de Luxembourg (1196-1383)*, Bruxelles, 1940.
- LE PATOUREL Jean, « Fortified and semi-fortified manor houses in Eastern and Northern England in the later Middle Ages » dans BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986, p. 17-29.
- LIDDIARD Robert, *Castles in context. Power, symbolism and landscape, 1066-1500*, Bolloington, 2005.
- MIGNOT Philippe, HENROTAY Denis, « L'habitat rural médiéval au sud de la Meuse : de la fouille au bâti conservé » dans *The rural house from the migration period to the oldest still standings buildings, Ruralia*, IV, 2001, Prague, 2002, p. 339-346.
- MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon, 2002.
- POISSON Jean-Michel, SCHWIEN Jean-Jacques (dir.), *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Besançon, 2003.
- SANSEN René, « La maison forte d'Huissignies » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, I, 1970-1971, p. 45-61.
- SIROT Élisabeth, *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XI^e siècle au début du XV^e siècle*, Paris, 2007 (Espaces médiévaux).
- TONGLET Benoît, *La seigneurie indépendante, XI-XII^e siècles. L'exemple de douze familles du pays mosan*, Namur, 1992.

Vincent Vandenberg

Aspirant du F.N.R.S., Université Libre de Bruxelles

**La Tour Vignou
à Attre-Mévergnies :
origines et destin d'une tour
d'habitation seigneuriale
tardive en Hainaut**

L'histoire des deux villages voisins d'Attre et Mévergnies (commune de Brugelette), à quelques kilomètres au sud-est d'Ath (Hainaut), n'a pas pour l'heure bénéficié de toute l'attention souhaitable¹. Présentes dans la documentation écrite à partir du XII^e siècle, ces localités se sont développées de part et d'autre de la Dendre orientale, Attre en aval sur la rive gauche, Mévergnies en amont sur la rive droite. La seigneurie d'Attre s'est pour sa part constituée sur la rive droite, détachée donc du village dont les origines sont plus anciennes et bloquée dans son extension par le territoire de Mévergnies². L'actuel château d'Attre, très bel exemple de l'architecture du XVIII^e siècle et lointain héritier de la seigneurie médiévale, voit d'ailleurs encore aujourd'hui son parc partagé administrativement entre Attre et Mévergnies.

C'est justement au nœud de cette imbrication territoriale que les promeneurs parcourant les chemins sinueux du parc romantique d'Attre peuvent découvrir les ruines d'une tour, connue sous le nom de « Tour Vignou ». Il ne s'agit là que d'une des curiosités d'une propriété accueillant également l'imposant « Rocher », amas de blocs de pierre colossaux parcouru de galeries et couronné d'un logis en bois orné, bâti entre 1782 et 1788, ainsi qu'un chalet suisse et un pavillon des bains antiquisant (construits dans la première moitié du XIX^e siècle). Cet ensemble remarquable et trop méconnu garde encore un charme indéniable, même si la famille qui possède l'endroit depuis plus d'un siècle n'a pas toujours pu ou voulu contrecarrer la croissance de la végétation et maintenir les aménagements des XVIII^e et XIX^e siècles en bon état³.

Les deux vies de la Tour Vignou

Cet énigmatique édifice, qui, en fait de tour, ne subsiste qu'au travers de deux imposants pans de murs, était jusqu'ici très mal connu. Les études consacrées au parc d'Attre en font une tour médiévale, certes, mais des arguments contradictoires la ballottent quelque part entre XI^e siècle et

¹ Je tiens à remercier tout particulièrement les châtelains d'Attre, Monsieur et Madame de Meester de Heyndonck, de m'avoir avec beaucoup de gentillesse donné accès à leur propriété. Ma reconnaissance va également à Monsieur Jean-Louis Vanden Eynde, architecte en charge de la restauration du domaine d'Attre, qui m'a grandement facilité la tâche en me transmettant divers documents et informations très utiles. Cet article trouve son origine dans un mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie défendu en 2006 à l'Université Libre de Bruxelles. Je ne saurais trop remercier celui qui a dirigé la réalisation de ce mémoire, Monsieur Michel de Waha, pour son aide et ses conseils avisés, ainsi que ses relectures attentives, y compris pour cet article.

² Les publications concernant l'histoire des villages d'Attre et Mévergnies sont particulièrement peu nombreuses. Pour Attre, on retiendra surtout : de WAHA Michel, 1983, p. 1313-1317, ainsi que la notice succincte de : DUGNOILLE Jean, « Attre » dans HASQUIN Hervé (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, vol. I (4 vol.), Bruxelles, 1983, p. 80-81. Pour Mévergnies, voir : DUGNOILLE Jean, 1983, p. 992-993, ou encore VAN HAUDENARD Maurice, 1939-40, p. 82-88. Un certain nombre de publications plus spécifiques ont en outre été publiées dans le *Bulletin du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath*.

³ Le château actuel d'Attre et son parc ont bénéficié de trop peu d'attention de la part des chercheurs. La bibliographie qui s'y rapporte reste désespérément maigre. Même s'il est surtout centré sur l'histoire familiale des propriétaires successifs, on peut consulter l'ouvrage de : CANNUYER Christian, 2002. Voir aussi : BERCKMANS Olivier, 1977, p. 47-49, ou encore la notice dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 13, t. 2, Liège, 1988, p. 513-525 (Attre), 516-521 (château).

XV^e siècle⁴. Il semble toutefois plus judicieux de s'interroger d'abord sur la présence de cette ruine dans un parc romantique constitué essentiellement dans la première moitié du XIX^e siècle. On connaît le goût de l'époque pour les fabriques, les ruines factices bâties de toutes pièces, à l'imitation de vestiges médiévaux. Les reliquats d'aménagements anciens, encore bien visibles sur place, et quelques documents iconographiques confirment nettement l'inclusion de l'édifice au sein des parcours de promenade. Mais s'agit-il là d'une seconde vie, d'un remploi opportuniste d'authentiques vestiges, ou bien faut-il y voir simplement le produit moderne de l'esprit romantique ? Deux éléments essentiels contredisent cette dernière possibilité. Le premier tient au folklore local. La Tour Vignou tient son nom d'un légendaire ermite ou brigand qui en aurait fait son repère, dans lequel il attirait ses victimes qu'il tuait et brûlait dans un four. Cette histoire d'homme monstrueux associé à un lieu sinistre, assez classique, est mise par écrit pour la première fois, du moins à ma connaissance, au milieu du XIX^e siècle⁵. Elle est déjà à l'époque fermement implantée dans le folklore local, ce qui tend à confirmer l'ancienneté des ruines. La seconde indication déterminante à ce propos est cartographique. La *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens* (1771-1778), dite « carte de Ferraris », représente le château bâti au XVIII^e siècle et le jardin à la française encore en place à l'époque. Indéniablement, la tour et son fossé sont déjà représentés et ce, nettement en dehors du jardin, au-delà même du mur qui l'entoure⁶. Outre la confirmation d'une intégration tardive et opportuniste de la tour en ruines au parc postérieur, cela soulève des questions sur les origines d'une tour manifestement séparée à l'origine de l'ensemble seigneurial d'Attre.

Une hypothèse qui identifie la Tour Vignou à l'implantation seigneuriale primitive d'Attre a occasionnellement été soulevée⁷. Un simple regard aux données cadastrales dément cette idée et permet d'affiner le questionnement. Il y apparaît nettement qu'une petite portion du parc d'Attre est rattachée à Mévergnies : cette zone recouvre très exactement l'espace occupé par la Tour Vignou entourée de son fossé, le « Hameau » qui doit être identifié à une basse-cour, ainsi que le chemin aujourd'hui désaffecté qui les sépare. C'est donc du côté de Mévergnies qu'il faut chercher les origines de cet ensemble, plutôt qu'à Attre, malgré l'illusion créée par la disposition actuelle des lieux. Le dénombrement des fiefs du comté de Hainaut de 1502-1503 permet de faire la jonction avec la situation médiévale. Ce document atteste de la présence dans le fief d'Attre d'une tour accompagnée de divers édifices⁸. Plusieurs indices que je ne développerai pas ici incitent à faire de cette tour l'ancêtre du château actuel, implantée exactement au même endroit. Pour ce qui concerne Mévergnies,

⁴ BERCKMANS Olivier, 1977, p. 49 (« Tour médiévale en ruines ») ; *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 13, t. 2, Liège, 1988, p. 521 (« Ruines d'une tour médiévale en moellons ») ; CANNUYER Christian, 2002, p. 4, note 5 (XI^e-XII^e siècles, donjon d'une petite motte féodale) ; « Tour Vignou » dans : D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÉDE Raphaël et WEBER Philippe, 2001, p. 18-19 (pas avant la deuxième moitié du XV^e siècle, sans exclure une chronologie antérieure).

⁵ *Bulletins des séances du cercle archéologique de Mons*, 1^{re} série, 1865-1866, p. 37-38. Le récit est retranscrit ici d'après une note insérée à une époque indéterminée par un curé d'Attre dans le livre paroissial. L'origine de la légende y est datée des environs de 1700.

⁶ *Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens (...)*, 1968, vol. 5, carte 52 (X7).

⁷ Idée défendue par : CANNUYER Christian, 2002, p. 4, note 5 ; elle avait déjà auparavant été sérieusement mise en doute par : de WAHA Michel, 1983, p. 1315.

⁸ A. D. N., B 11948, f° 243 v°, cité par : de WAHA Michel, 1983, p. 1313.

une tour y est également évoquée, plus précisément dans la seigneurie dite « de Venise ». La description jointe de l'emplacement de cette tour et de ses nombreuses dépendances semble, de plus, fort bien correspondre à l'emplacement actuel de la Tour Vignou, moyennant une reconstitution d'un paysage ancien altéré par les aménagements modernes⁹.

L'analyse des dénombrements antérieurs (1410 et 1474) relatifs à la seigneurie de Venise permet d'aller plus loin¹⁰. Il apparaît nettement qu'entre 1474 et 1502 la morphologie et le positionnement même du centre de ce fief se sont considérablement modifiés. D'un bâti modeste, on passe à une implantation bien équipée (possédant notamment une brasserie, fait rare dans ce type de descriptions)¹¹ et dominée par une tour qui n'a jamais été mentionnée auparavant. Et à un positionnement qui apparaît à l'origine rapproché du cœur de Mévergnies succède un établissement décentré, manifestement accolé aux limites du territoire d'Attre. Voilà donc le lien entre Venise et Vignou clairement établi. Cela offre aussi des indications chronologiques très précises concernant la construction de la Tour Vignou et de sa basse-cour originelle : il faut la situer dans le dernier quart du XV^e siècle, quelque part entre les dénombrements de 1474 et 1502. L'effacement, dans les siècles qui suivent, de la seigneurie de Venise et de sa tour dans l'ombre d'Attre et de son château s'explique par les destinées jointes de ces seigneuries¹². En effet, à quelques années d'intervalle, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la famille Franeau fait l'acquisition des deux seigneuries. Si la documentation postérieure atteste de la cohabitation bien distincte de ces deux entités voisines réunies sous une même tutelle, la fin de l'Ancien Régime va rendre obsolète le vieux découpage. La tour depuis longtemps à l'abandon va être intégrée comme curiosité dans le nouveau parc, tandis que son ancienne basse-cour va s'éteindre probablement au début du XX^e siècle. Ce qui reste visible aujourd'hui sous forme de vestiges est l'exceptionnel reliquat fossilisé d'une ambitieuse implantation seigneuriale de la fin du XV^e siècle, préservé pour avoir trouvé une seconde vie ornementale.

Il n'y a pas lieu de débattre ici des nombreux questionnements historiques que soulèvent ces observations. Des recherches ultérieures devraient néanmoins être menées. Il n'est pas anodin d'implanter une fortification nouvelle au nez et à la barbe du seigneur voisin (d'Attre) dont la propre tour est tout au plus située à 200 m à vol d'oiseau. Comment aussi comprendre de quelles motivations et de quels moyens (et donc probablement de quels soutiens) pouvait disposer le petit seigneur de Venise pour réaliser la coûteuse construction, semble-t-il *ab nihilo*, d'une basse-cour bien équipée et d'une tour « à l'ancienne », dont j'aurai dans les pages qui suivent l'occasion de montrer le caractère résolument symbolique.

⁹ A. D. N., B 11948, f° 629 v°, cité par : de WAHA Michel, 1983, p. 1486-1487 ; pour la reconstitution du paysage ancien et la discussion de ces problèmes, voir : VANDENBERG Vincent, 2006, p. 14-23.

¹⁰ Voir : de WAHA Michel, 1983, p. 1486.

¹¹ de WAHA Michel, « Habitats « seigneuriaux » et paysage dans le Hainaut médiéval », 1986, p. 95-111, p. 101 ; SCUFFLAIRE Andrée, 1978-1993.

¹² Voir essentiellement : LAVRILLE André, 1978, p. 326-329 et CANNUYER Christian, 2002, p. 4-7.

Description du site

J'ai eu l'occasion, entre septembre 2005 et août 2006, de mener sur place une enquête de terrain, avec l'aimable autorisation des propriétaires actuels. La configuration même du site a rendu le travail difficile, Hameau et tour se trouvant à l'heure actuelle en dehors du sentier de promenade principal du parc, leur entretien s'avère dès lors assez sommaire. La végétation envahit les structures et l'ensemble de leur environnement, de grands arbres sont confortablement implantés au centre même de la tour et dans le fossé, un lierre tenace s'est solidement ancré sur ce qui reste des murs. Les observations présentées par la suite ont bien évidemment eu à pâtir de cet état de fait. Il n'a pas non plus été possible de faire un relevé précis du site, je n'ai donc pu disposer que d'un relevé de géomètre permettant de localiser les éléments principaux les uns par rapport aux autres¹³. Ces désagréments ne sont pas en mesure de remettre fondamentalement en cause les conclusions qui suivent, mais expliquent certaines approximations dans les mesures, dont je tiens à m'excuser auprès des lecteurs. Découle aussi de ces circonstances particulières (mauvaise luminosité, impossibilité de prendre du recul) une difficulté à produire ici des photographies de qualité, les documents anciens ne permettant malheureusement pas toujours de compenser l'aridité des descriptions.

Géographiquement, le site se trouve dans la vallée assez plane de la Dendre orientale, sur la rive droite. La région possède un sous-sol particulièrement complexe. La pierre, affleurant en maints endroits, y est disponible en abondance et a longtemps déterminé l'économie (exploitation de carrières) et les techniques de construction locales¹⁴. La Tour Vignou se trouve coincée dans l'angle nord-est du parc d'Attre, prise entre une route (et le mur du parc qui la longe), un ruisseau et le chemin d'accès à l'ancienne basse-cour, le Hameau. La route se trouve au nord-est et est un axe important et ancien qui mène de Mévergnies à Ath : elle porte encore le nom de « Rue de la Tour Vignou ». Le ruisseau, dit « Rieu du Buc », un modeste affluent de la Dendre orientale, passe un peu au nord-ouest de la tour et coule vers le château d'Attre à l'ouest, au bord de la rivière. Enfin, le chemin désaffecté longe le fossé au sud-est et au sud. Un sentier à peine aménagé amène les visiteurs à la tour depuis le chemin de promenade principal et descend dans le fossé par une « coupe » au sud. Le Hameau se trouve au sud, juste de l'autre côté du chemin d'accès et d'une dépression accueillant un étang moribond.

¹³ Je remercie Jean-Louis VANDEN EYNDE d'avoir bien voulu faire réaliser ce relevé et de me l'avoir transmis.

¹⁴ Le sous-sol de la région a été étudié par : CONIL Raphaël, DELCOURT Albert, 1989.

Le hameau

Visuellement, cet espace évoque encore tout au plus une clairière occupée par un long bâtiment tombant doucement en ruines au sud-est et par quelques vestiges allongés sous forme de faibles monticules de blocs de pierre couverts de mousse fermant le périmètre à l'ouest et au nord-ouest. Un chemin de terre d'aménagement relativement récent est venu perturber la cohérence de l'ensemble et passe comme une balafre sur le sud-ouest du site, frôlant le pignon du bâtiment qui subsiste encore. Du côté nord-est, il n'est plus vraiment possible de déterminer où s'arrête le Hameau par rapport à la dépression, d'autant plus que la pente descend relativement doucement vers l'étang de ce côté et que la dépression se marque surtout par rapport au chemin désaffecté. Les dimensions extérieures du Hameau sont donc particulièrement difficiles à déterminer *a priori*. Pour ce qui est de la « cour » intérieure, occupée par un unique arbre près de son centre, il est possible d'y voir un rectangle d'environ 40 x 50 m, allongé selon un axe nord-est – sud-ouest.

À l'ouest et au nord-ouest, il est encore possible de percevoir assez nettement la présence des bâtiments anciens, réduits à l'état d'amoncellements informes de briques et de moellons, sans qu'aucune base de mur ne soit décelable. Tout n'est cependant pas que ruines dans cette basse-cour. Fermant le côté sud-est de la cour et s'ouvrant sur celle-ci par trois entrées et trois baies se déploie tout en longueur un bâtiment de plan rectangulaire mesurant environ 25 m de long sur 7,50 m de large (fig. 1 et 2). Cet édifice, qualifié en général de « bergerie », est conservé en relativement bon état, à l'exception de son extrémité sud qui s'est à moitié effondrée (la charpente s'affaisse peu à peu). Il est construit pour l'essentiel en moellons irréguliers taillés dans le calcaire local, grossièrement assemblés au mortier. Des pierres soigneusement taillées, manifestement des remplois (elles présentent des types de taille différents), sont utilisées pour les angles des murs et les encadrements des baies. À l'extérieur, la brique (dont le format moyen évoque le XVIII^e siècle : 22 x 11 x 5,5 cm) est utilisée dans les parties hautes des murs et dans les arcs de décharge au-dessus des accès. La brique domine toutefois largement à



Fig. 1 et 2. - Vues de la façade côté cour du bâtiment sud-est du Hameau (la « bergerie »).
© Vincent Vandenberg, mars 2006.



Fig. 3. - Plaque armoriée encastée dans la façade de la « bergerie » côté cour.
© Vincent Vandenberg, mars 2006.

l'intérieur, où seuls les soubassements des murs sont en pierre. Dans une seconde phase du bâtiment (probablement au XIX^e siècle), la pente du toit a été modifiée et l'ensemble de la toiture surélevée pour accroître les espaces de stockage.

Dans la partie haute du mur de façade côté cour est insérée une plaque de pierre armoriée (fig. 3). Ces armoiries représentent les armes mêlées des Franeau (« de gueules, à la licorne assise d'argent, la queue relevée sur le flanc gauche »¹⁵) et des d'Yve (« de vair chargé de trois pals de gueule »¹⁶), soutenues par une couronne de laurier (faudrait-il y voir une couronne nuptiale ?) et surmontées d'une couronne. La présence de ces armoiries sur un bâtiment de service peut étonner. On s'attendrait plus volontiers à les trouver sur une entrée monumentale de ferme seigneuriale ou sur un bâtiment résidentiel de celle-ci. Donc, à moins de supposer que l'affectation du bâtiment ait été modifiée tardivement, il faut considérer ces armes comme une affirmation par les Franeau de leur emprise sur la seigneurie de Venise, dont la position proche du château d'Attre en fait une sorte de seconde ferme seigneuriale. Cela confirme aussi par un signe monumental le maintien d'une relative indépendance de la seigneurie de Venise par rapport à celle d'Attre.

Rien ne semble contredire le fait que ces armoiries ont été placées là dès la construction du bâtiment, l'identification de leur propriétaire permettant dès lors une datation. L'exercice n'est cependant pas si simple. En effet, c'est à deux reprises qu'un Franeau seigneur d'Attre et Venise épouse une d'Yve¹⁷. Philippe Franeau, né en 1596, seigneur d'Hyon, Buillon, Arbre, Attre, Venise, baron de Gommegnies, épouse en 1627 Catherine Barbe d'Yve. Il meurt en 1654 et sa femme en 1667. Quelques décennies plus tard, en 1698, Albert Michel Joseph Franeau, seigneur d'Hyon, Arbre, Attre, Venise etc, petit-fils du précédent, épouse en premières noces Isabelle Maximillienne d'Yve, fille du prestigieux Jean Philippe René d'Yve, futur lieutenant général des armées d'Espagne. Albert décède en 1725, son épouse en 1711. Si l'on admet la première identification, le bâtiment daterait environ du milieu du XVII^e siècle, c'est-à-dire à peu près de la même époque (1640, d'après une date sur une charpente) que le bâtiment des communs situé entre le château d'Attre et le Hameau (ce qui correspond très probablement à une phase de réaménagement global du château d'Attre et des communs). La seconde identification ramènerait le bâtiment dans la première décennie du XVIII^e siècle (entre 1698 et 1711). Aucun élément ne permet dans l'état actuel des choses de trancher, la seule conclusion certaine étant que ce bâtiment doit être bien antérieur à la reconstruction du château d'Attre (1752).

Cet édifice est globalement assez caractéristique des bâtiments d'élévation des XVII^e et XVIII^e siècles que l'on peut trouver dans cette partie du Hainaut¹⁸, même si les transformations du XIX^e siècle lui ont donné une allure assez particulière, avec ce toit surélevé par rapport aux murs d'origine et débordant largement de ceux-ci. L'usage de la pierre est prépondérant dans sa construction, ce qui est logique vu la disponibilité de ce

¹⁵ JANSSENS Paul, DUERLOO Luc, 1992, p. 108-109 et vol. 4 n° 2901.

¹⁶ *Idem*, vol. 3 p. 895-896 et vol. 4 n° 63.

¹⁷ On se reportera pour plus de détails aux deux principales notices généalogiques consacrées aux Franeau : GOSSERIES Alphonse, 1896, p. 250-284, tout spécialement les p. 267-271 ; ALQUIER G., 1936, p. 7-55, tout spécialement les p. 47-55.

¹⁸ Voir à ce propos : *Architecture rurale de Wallonie / Hainaut central*, Liège, 1989, tout spécialement les p. 214-230.



Fig. 4. - Extrait d'un plan d'Attre réalisé à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles. Le Nord est en haut à droite. Sur la gauche, le château d'Attre au bord de la Dendre orientale. Sur la droite, le Hameau et la Tour Vignou entourée de son fossé. Collection de la famille de Meester de Heyndonck.

matériau à proximité immédiate, et la brique est dès lors réservée aux pignons, aux murs intérieurs ainsi qu'à des usages ponctuels. L'état de conservation du bâtiment n'est qu'à moitié rassurant : l'effondrement d'une partie du toit et du haut d'un mur à l'extrémité sud a exposé une partie de la charpente et des murs aux intempéries, ce qui ne peut qu'accélérer leur dégradation.

On peut se faire une idée du plan d'origine de l'ensemble dans lequel était inclus ce bâtiment au travers, notamment, d'un plan réalisé à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles¹⁹ (fig. 4). On reconnaît sur la droite l'emplacement de la tour et de son fossé, et sur la gauche, de l'autre côté du chemin, la basse-cour. Celle-ci est bien développée et occupe très vraisemblablement la place de la première basse-cour décrite dans le dénombrement de 1502. L'état actuel de la « bergerie » semble suggérer une campagne de reconstruction au XVII^e siècle, mais seules des fouilles pourraient indiquer si l'ensemble des bâtiments a été reconstruit où si au contraire ce plan représente encore en grande partie les constructions de la fin du XV^e siècle. Une aquarelle du début du XIX^e siècle (fig. 5) représente toutefois la cour intérieure du Hameau et la montre alors qu'elle était encore en activité. On y constate que la toiture de la « bergerie » (sur la gauche) n'a pas encore été surélevée et est toujours en chaume. Une certaine uniformité dans le rendu de certains bâtiments laisse penser que la campagne de reconstruction du XVII^e siècle n'a pas dû toucher que la « bergerie ». Une porte (présente dans la description tirée du dénombrement de 1502), invisible ici, marquait sur la droite l'entrée de la basse-cour, comme le confirme une autre aquarelle contemporaine et les données cartographiques. Au-delà, on ne peut que plaider pour que puissent un jour être menées des investigations plus poussées sur le terrain, afin d'étudier un site qui pourrait bien avoir préservé des traces importantes d'une imposante basse-cour seigneuriale de la fin du XV^e siècle.



Fig. 5. - Aquarelle représentant l'intérieur du Hameau au début du XIX^e siècle. Collection de la famille de Meester de Heyndonck.

¹⁹ Ce plan représente l'ensemble du parc d'Attre et de ses environs, après l'établissement du « Rocher » mais avant la transformation en parc romantique. Je n'ai malheureusement pu consulter que des reproductions de ce plan tiré des archives du château.

La Tour Vignou

Les ruines de la tour sont installées sur un socle rocheux et entourées d'un fossé taillé dans la même roche. Le fossé est précédé d'une levée de terre sur les côtés sud-est, nord-est et au nord. Au sud-est, le chemin d'accès au Hameau longe la levée de terre. Au nord-est passe la « rue de la Tour Vignou », séparée de la levée de terre (plus large à cet endroit) par le mur du parc d'Attre. Au nord, un bâtiment moderne, ou du moins rénové, est accolé à la levée de terre. Au sud-ouest et à l'ouest, là où la pente extérieure du fossé est la plus douce, une végétation dense occupe l'espace. Au sud, le sentier d'accès au fossé qui y descend depuis le chemin désaffecté coupe la levée de terre et la pente extérieure du fossé.

Le fossé

Vu en plan, le fossé sec de la Tour Vignou est de forme plus ou moins carrée et fait en moyenne environ 7 m de large. Il est entièrement taillé dans la roche, un calcaire local à l'aspect feuilleté, le « calcaire de Malon-Fontaine »²⁰, utilisé dans le blocage de la maçonnerie de la tour. La pente extérieure sud-est du fossé, dont le sommet se trouve plus haut que la base de la tour, semble parfaitement verticale, laissant apparaître les strates inclinées de la roche sur presque toute sa longueur. Tout au plus la roche détachée de la paroi et les terres qui se sont écoulées depuis la levée de terre du sommet ont-elles formé une accumulation de quelques dizaines de centimètres de hauteur au pied de la paroi rocheuse. Au sud, la paroi jusque-là presque rectiligne, oblique légèrement vers l'ouest, suivant en parallèle le tracé du chemin d'accès au Hameau. Elle est alors « coupée » par le sentier en pente qui descend vers le fossé depuis le chemin d'accès. La roche en place reste bien apparente dans les talus de ce sentier de descente. L'angle du fossé est plus « net », si l'on peut dire. La paroi sud-est et la pente nord-est s'y rejoignent en angle droit, et cette extrémité de la pente nord-est semble aussi verticale que la pente sud-est.

Le côté est de la pente extérieure nord-est du fossé présente donc sur une courte distance le même aspect de « paroi rocheuse » que la pente sud-est. La majeure partie de cette pente nord-est n'est certes pas aussi verticale mais présente tout de même une pente très raide, envahie par une végétation couvrante. Le sommet de la pente surplombe comme du côté sud-est la base de la tour. On peut supposer sans trop s'avancer que ce côté du fossé devait à l'origine être tout aussi vertical qu'au sud-est, mais que des éboulements et des coulées issues de la levée de terre ont causé un léger adoucissement de la pente. L'angle nord semble être également un angle droit, même si cela est moins marqué qu'à l'est à cause de la pente relativement plus douce du fossé à cet endroit.

La pente extérieure nord-ouest du fossé est moins régulière. Sur ses premiers mètres, au nord, elle correspond fort bien à la pente nord-est qu'elle prolonge d'ailleurs, tant au niveau de l'élévation que de l'inclinaison. Puis, assez brusquement, c'est à nouveau la roche verticale qui apparaît,

²⁰ CONIL Raphaël, DELCOURT Albert, 1989, p. 83-84.

formant une paroi rocheuse d'une hauteur toutefois moindre, semble-t-il, que son pendant au sud-est. Ce pan de paroi nord-ouest se prolonge à nouveau sur quelques mètres, s'interrompt assez brusquement et est prolongé par une pente à nouveau plus douce et couverte de végétation basse. Ce fragment de paroi rocheuse mérite probablement une plus ample réflexion. Sa hauteur semble correspondre plus ou moins au niveau de la base de la tour. Sa surface verticale, endommagée par le lierre, présente la même roche feuilletée que dans tout le fossé mais certains interstices contiennent de maigres résidus qui pourraient fort bien évoquer du mortier de chaux, donc une consolidation de la paroi. Vu, de plus, l'emplacement de ce pan de paroi, on peut se demander si ne se trouvait pas à cet endroit une passerelle qui aurait donné accès à la tour par-dessus le fossé ? Cette hypothèse apparaît d'autant plus séduisante que les pentes sud-est et nord-est semblent trop hautes que pour permettre un accès, tandis que la pente sud-ouest du fossé semble au contraire trop basse. Toutefois il faut se rappeler que l'accès principal aux tours de ce type se fait en général à l'étage. Il ne faut donc pas nécessairement chercher une passerelle au niveau de la base de la tour.

Le côté sud-ouest du fossé présente plusieurs problèmes d'interprétation. La pente extérieure du fossé de ce côté est bien plus douce que sur les autres côtés, de même que le sommet de la pente surmonte un peu moins qu'au nord-est et au sud-est la base de la tour. Même si de la roche apparaît dans la pente, il ne semble pas qu'il y ait jamais eu de ce côté quoi que ce soit d'équivalent aux parois rocheuses décrites précédemment. Enfin, du remblayage a clairement été effectué au fil du temps, notamment pour créer un passage en pente douce entre l'extérieur du fossé côté sud-ouest et l'intérieur de la tour, ce qui crée une sorte de « vague » de terre transversale dans le fossé. Mais les apports de terre depuis l'extérieur apparaissent clairement assez importants, vu les changements de niveau assez curieux dans le fossé ainsi que la présence d'arbres et arbustes qui prospèrent bien plus facilement de ce côté que dans le reste du fossé.

Un détour par la documentation cartographique peut aider à éclaircir cette question. De Ferraris à Popp en passant par le plan conservé dans les archives du château (fig. 4), il est clair que le fossé, ou du moins la parcelle contenant la tour, a la forme d'une pointe de lance, la pointe se trouvant au sud-ouest. De plus, cette pointe s'étend jusqu'à hauteur du Hameau. Cette vision du site n'est pas celle qui est donnée par la visite sur place. Tout se passe comme si l'extrémité de la pointe avait à une époque indéterminée été remblayée pour rétrécir en apparence le fossé. Si la motivation de ce remblayage est difficile à déterminer, il est peut-être à insérer dans le cadre des réaménagements de cette zone du parc qui ont bouleversé la configuration des lieux entre le début du XIX^e siècle et aujourd'hui. La création du sentier de descente actuel vers le fossé peut probablement être rangée également dans les suites de ces réaménagements²¹.

Avoir démontré que le fossé a été en partie remblayé ne permet cependant pas de déterminer quel était le profil original du fossé côté sud-ouest.

²¹ J'ai eu l'occasion, dans le mémoire déjà cité (VANDENBERG Vincent, 2006, *passim*), d'analyser plus en détail ces aménagements, qui doivent se comprendre dans la logique de création d'un parc romantique, doté de ses sentiers, souterrains, perspectives coupées et plans d'eau. Je m'y suis efforcé de reconstituer la suite chronologique de leur implantation et de leur éventuel abandon.

Seule une fouille pourra répondre à cette question. L'extension du fossé, qui s'allonge presque jusqu'à l'entrée du Hameau, pourrait laisser penser qu'un « accès de service » pouvait permettre de passer du Hameau à la tour en passant par le fossé. Si l'idée peut paraître aberrante d'un point de vue militaire, il est nécessaire de la poser étant donné que l'on n'a pas jusqu'ici identifié avec clarté le mode d'accès à cette tour depuis l'extérieur du fossé. L'étude des vestiges de la tour apporte d'ailleurs peut-être quelques arguments à cette hypothèse d'un accès par le fossé²².

La tour : généralités et iconographie

Comme décrit précédemment, le fossé présente la forme d'une cuvette carrée assez profonde, aux rebords escarpés sur trois côtés. Au centre de cette cuvette se trouve la tour, littéralement implantée sur un « socle » rocheux. Tout se passe comme si en creusant le fossé, les travaux de terrassement avaient volontairement laissé au centre un « îlot » de roche à la surface rabaissée par rapport au niveau de sol à l'extérieur du fossé, mais formant néanmoins un parallélépipède s'élevant environ de 2 m en hauteur par rapport au fond du fossé. Les parois bien verticales de ce « socle » sont nettement visibles à l'angle est ainsi que par endroits sur les côtés sud-est et nord-est du bloc en dégagant superficiellement la végétation. Côté sud-ouest, remblais et éboulements les masquent vraisemblablement. Côté nord-ouest, elles sont tout aussi invisibles à cause des accumulations d'éboulis qui forment une pente relativement raide. De tous côtés, le lierre, les orties et de petits arbustes couvrent les surfaces même les plus verticales.

Il convient d'ouvrir ici une parenthèse afin de souligner l'importance du travail exigé pour préparer l'implantation de la tour. Le cubage de roche, certes feuilletée et friable, enlevé du fossé doit être assez considérable²³ et a dû mobiliser une force de travail non négligeable. La verticalité des parois et la mise en réserve du bloc central suggèrent aussi un niveau de planification assez élevé (à mettre en rapport avec une planification à un niveau supérieur, celle qui gère le déplacement et la réimplantation de la seigneurie de Venise) et un degré de compétence certain du personnel chargé du creusement. Concernant ce dernier aspect, il faut rappeler que la région est truffée de carrières, l'une d'elles se trouvant dans le parc à une centaine de mètres de la tour, au pied du « chalet suisse ». Or le mode de creusement de cette carrière évoque très fortement l'allure du fossé de la Tour Vignou. Un flou chronologique certain entoure malheureusement l'histoire de l'exploitation de ce type de carrières.

L'accès vers l'espace intérieur de la tour se fait aujourd'hui du côté sud-ouest. Les remblais de terre amenés à cet endroit forment une pente douce qui permet d'entrer dans la tour par une ouverture qui marque la séparation entre les deux parties conservées du mur sud-ouest. Les murs sud-ouest et sud-est sont conservés sur plusieurs mètres de hauteur, tandis que

²² Voir ci-après la description de l'angle sud de la tour.

²³ On pourrait essayer d'évaluer la quantité de matériaux extraits pour la réalisation du fossé. Mais l'absence d'un relevé complet et précis des lieux ainsi que la méconnaissance de la forme exacte du fossé d'origine ne permet qu'une évaluation provisoire qu'il faudra revoir à la hausse, vraisemblablement. En réalisant les calculs sur base d'un fossé large de 7 m et profond de 5 m, taillé verticalement, on peut évaluer ce volume de matériaux extraits à plus de 2.500 m³. En extrapolant la forme originale du fossé sur base de la forme de la parcelle, ce total pourrait s'approcher des 3.500 m³.

l'emplacement de la base du mur nord-ouest peut vaguement se deviner sous la végétation et que l'emplacement exact du mur nord-est est très difficile à déceler. L'espace intérieur de la tour forme une sorte de cuvette remplie de lierre, dont le point central est occupé par la base d'un grand arbre. Un autre arbre est implanté sur le rebord de la cuvette, probablement en partie sur les ruines du mur nord-est. De toute évidence, le niveau de sol original de la tour doit se trouver plusieurs dizaines de centimètres sous le niveau actuel, qui n'est vraisemblablement que le résultat de l'accumulation progressive des gravats issus de la tour elle-même.

L'observation des portions sud-ouest et sud-est de la tour bénéficie de points spécifiques dans les pages suivantes. Les portions nord-est et nord-ouest sont bien plus délicates à étudier. On peut toutefois localiser approximativement l'emplacement des structures ensevelies sous les débris et la végétation, grâce à une série d'indices. Tout d'abord, les dimensions du « socle » de la tour conditionnent en partie l'emplacement des limites de cette dernière. Ensuite, il semble bien que l'angle ouest de la tour soit toujours observable (il paraît possible de reconnaître de ce côté le départ du mur nord-ouest, avec ce qui reste de son parement). Enfin, on peut tout simplement se fier à la forme de la cuvette intérieure de la tour, dont les rebords extérieurs dessinent une forme régulière reprenant probablement grossièrement le périmètre de la tour. Par ces moyens, on peut évaluer le tracé du mur nord-ouest avec une précision satisfaisante. Le mur nord-est pose des problèmes spécifiques. Un arbre volumineux et des amas de branches occupent le côté nord-est du socle de la tour, rendant le sol pour une grande part inaccessible de ce côté. D'autre part, l'angle est de la tour n'est pas défini, à la différence de l'angle ouest. On ne peut donc, dans l'état actuel des recherches, préciser où s'arrête le mur sud-est et en conséquence, où s'amorce le mur nord-est. Une détermination exacte de l'emprise au sol de la tour est donc impossible, même si les structures en place et la taille du socle suggèrent une surface occupée, murs compris, d'environ 100 m² (le mur sud-ouest mesurant 9,90 m de long et le mur sud-est, par extrapolation, environ 10 m également, la tour devant donc former en plan, à peu de choses près, un carré).

Les deux murs qui subsistent à l'heure actuelle en élévation font 5 à 6 m de hauteur au maximum et évoquent mal ce que pouvait être cette tour à l'origine. On peut tenter de reconstituer l'état ancien de la tour en recourant aux documents iconographiques. Les cartes postales anciennes peuvent constituer de véritables mines d'informations. Les châtelains d'Attre possèdent dans leur collection personnelle deux cartes postales datant du tout début du XX^e siècle et reproduisant des photographies de la Tour Vignou. La première de ces cartes postales (fig. 6) figure la face extérieure du mur sud-ouest, qui sera étudié en détail par la suite. Deux personnes posent devant l'ouverture qui « coupe » le mur en deux et qui sert de brèche d'accès vers l'intérieur de la tour. Les changements par rapport à l'état actuel ne sont pas flagrants, si ce n'est que le lierre a depuis lors presque totalement envahi la partie droite du mur. La structure de l'angle sud se devine et le sommet du mur est perceptible, même si de petits arbres semblent déjà y pousser. Les pierres de parement sont encore présentes sur la partie droite du mur, jusqu'à hauteur de la tête du personnage de droite, ce qui doit correspondre à peu près à l'état actuel.

La seconde carte postale (fig. 7) offre une vue plus large des vestiges et est prise depuis le sud. Elle témoigne à nouveau du fait que l'envahissement complet des ruines par la végétation est un phénomène assez récent. Le

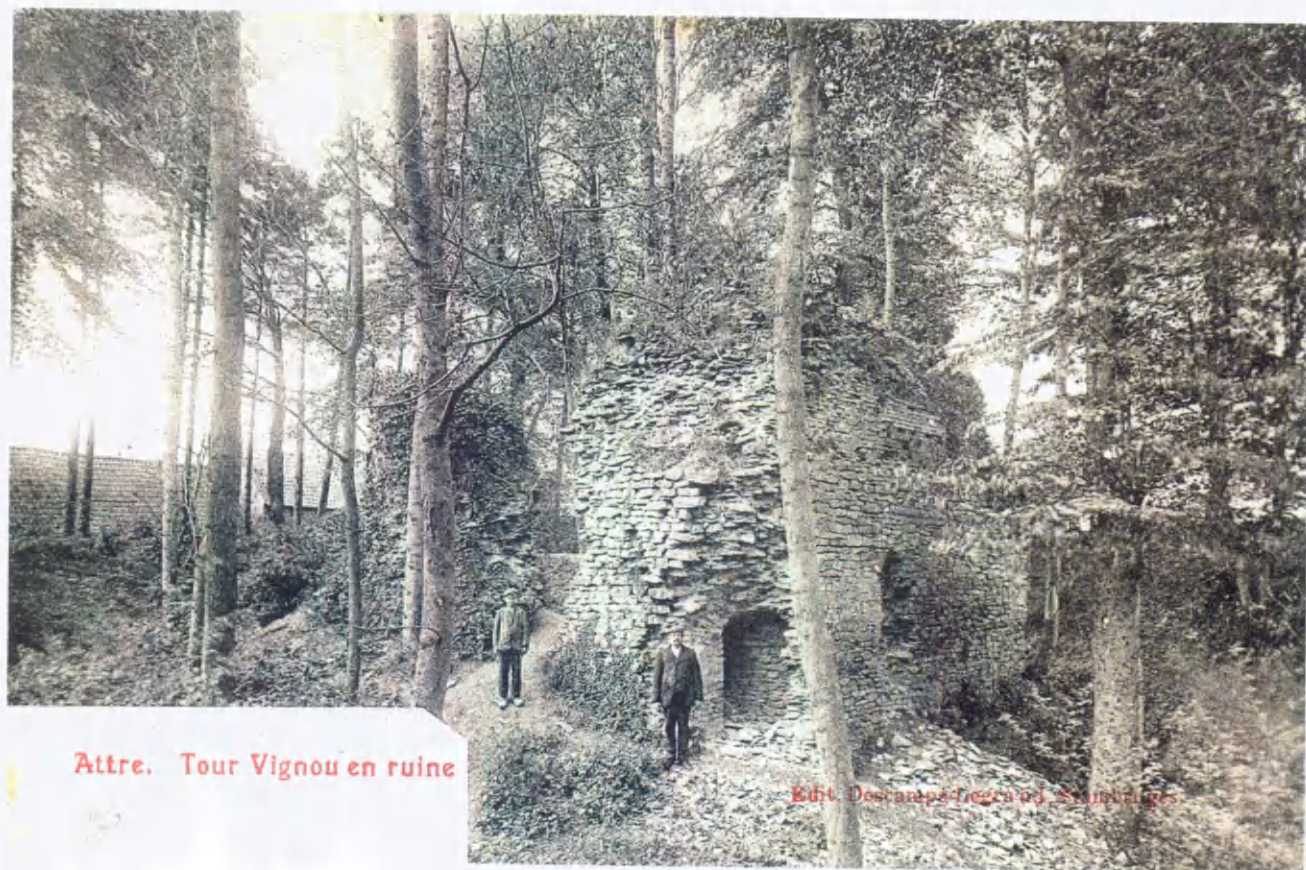


Fig. 6. - Carte postale du début du XX^e siècle (datée 1914 par l'expéditeur), représentant la Tour Vignou vue depuis le sud-ouest.

Collection de la famille de Meester de Heyndonck.

mur sud-ouest correspond à ce qui a été vu sur la première carte postale, si ce n'est qu'au travers de la brèche qui le « fend » en deux parties, on perçoit dans le fond ce qui pourrait faire penser à un muret ou une partie de mur. Cela voudrait-il dire qu'une partie du mur nord-ouest était encore à l'époque conservée en élévation ? Dans l'angle sud se place une structure qui sera décrite par la suite. La vue du mur sud-est est par contre porteuse d'informations qui ne sont pas ou plus visibles sur place actuellement. La baie qui s'ouvre à peu près au centre du mur sud-est y est de toute évidence moins haute qu'elle ne l'est aujourd'hui. On peut s'en assurer grâce à un simple point de repère : sur la carte postale, le mur parementé semble s'arrêter brusquement à peu près un mètre au-dessus de la baie, puis continuer dans les parties hautes avec un léger retrait et dans un appareil plus réduit. À l'heure actuelle, ce retrait est toujours bien visible et l'appareil réduit dans les parties hautes correspond à l'utilisation de briques (seulement côté sud-est, car le mur sud-ouest est en pierre à la même hauteur, c'est très visible sur la carte postale). Cependant la distance entre le sommet de la baie et le retrait s'est aujourd'hui très fortement réduite, et n'est plus que de quelques dizaines de centimètres. Cela doit probablement s'expliquer par la dégradation naturelle du site, la roche feuilletée et cassante utilisée dans la maçonnerie se détachant peu à peu du sommet de la baie en agrandissant celle-ci. Une consolidation serait donc souhaitable à la fois pour préserver le site et ses visiteurs.

L'élément iconographique suivant (fig. 8) renvoie un siècle plus tôt que les cartes postales et s'inscrit dans la série des aquarelles déjà évoquées, qui datent donc du début du XIX^e siècle. Cette aquarelle est entièrement consacrée à la Tour Vignou. Au premier plan évoluent quatre personnages, deux femmes et deux hommes en tenues élégantes qui se hissent vers le sommet extérieur du fossé pour contempler la tour en ruines. Cette œuvre illustre l'intégration de la tour dans le parcours de visite du parc romantique d'Attre. Les « atouts romantiques » du site, à savoir la situation au milieu des arbres, l'implantation sur un socle rocheux, les ruines très découpées, sont bien mis en évidence, voire exagérés. Du point de vue technique, l'artiste s'avère peu préoccupé par la précision du rendu perspectif.

Fig. 7. - Carte postale du début du XX^e siècle (datée 1914 par l'expéditeur), représentant la Tour Vignou vue depuis le sud.
Collection de la famille de Meester de Heyndonck.



Fig. 8. - Aquarelle du début du XIX^e siècle, représentant les ruines de la Tour Vignou vues depuis le nord-est.
Collection du château d'Attre (escalier d'honneur).

L'orientation des pans de mur est en effet très difficile à définir et certains éléments sont rabattus dans le plan. D'après les éléments reconnaissables, la vue serait prise depuis le nord-est (et montrerait « l'intérieur » de la tour), au sommet du fossé ou de la levée de terre, mais n'est pas tout à fait réaliste puisque depuis ce point de vue, il me semble très difficile d'apercevoir simultanément tout ce qui est représenté. Il serait dès lors plus judicieux de se focaliser sur les éléments reconnaissables que sur la structure générale, le réalisme perspectif de la représentation cédant le pas à une volonté de tout représenter.

Au centre de l'image, un peu sur la gauche, se trouve dans un mur une baie, rectangulaire dans le bas et qui s'élargit en arc de cercle vers le haut. À la droite de cette baie se trouve apparemment un angle avec un aménagement particulier à sa base. La forme et la position de ces éléments font penser, si on les ramène aux vestiges actuels, à la baie du mur sud-est et à l'aménagement de l'angle sud. En admettant que la baie ait été rabattue dans le plan, le mur que l'on voit sur la gauche presque en coupe serait le mur contenant cette baie. C'est possible par rapport à l'état actuel puisqu'on y voit des parties hautes en briques. Ce mur se termine du côté du spectateur par un angle à la base duquel se trouve un aménagement, qui peut correspondre effectivement à ce qui est conservé très partiellement à l'angle est des ruines. Les ruines subsistant à l'heure actuelle correspondraient donc à la partie gauche de cette représentation. Il faudrait alors admettre qu'au début du XIX^e siècle subsistaient de ce côté, en plus des éléments actuels, l'extrémité est du mur nord-est et donc, l'angle est, ainsi que des parties hautes en briques au-dessus de l'angle sud. Toute la partie droite de l'aquarelle figurerait dès lors des éléments ayant dans les décennies qui suivent entièrement disparu. En l'absence de point de référence sur le terrain, il est toutefois bien délicat de s'en servir pour restituer un plan de l'ensemble.



Fig. 9. - Extrait de la gouache des Albums de Croÿ représentant Attre.
D'après DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.),
1989, vol. 8, pl. 7, p. 70.

Il reste encore à étudier un document iconographique prestigieux datant de l'extrême fin du XVI^e siècle, à savoir la gouache représentant Attre tirée des *Albums de Croÿ*²⁴ (fig. 9). À l'avant-plan de la représentation passe un chemin bordé d'arbres et de buissons sur lequel devisent deux personnages. Ce chemin s'éloigne vers l'horizon sur la droite de l'image en longeant une tour manifestement en briques. Le village d'Attre est représenté au second plan : on y reconnaît l'église et le château, alors que les maisons apparaissent groupées en désordre autour de ces deux pôles. Si la disposition des éléments principaux (église, château, chemin) est réaliste, il faut nécessairement conclure que la vue est prise depuis le sud-est et que cette tour se trouve à l'emplacement actuel des ruines de la Tour Vignou. La tour apparaît carrée et massive et utilise la brique au moins dans les parties hautes, ce qui correspond aux vestiges. Son élévation réelle est difficile à évaluer, on en voit ici au moins les deux niveaux supérieurs (l'un au-dessus du bandeau de briques, un niveau de combles, l'autre en dessous du bandeau ?), mais des ouvertures ne sont représentées que pour le niveau le plus haut. S'ajoutent deux cheminées qui suggèrent un habitat assez confortable, ainsi qu'un clocheton sur le toit. L'aquarelle du XIX^e siècle figurait une alternance de niveaux de pierre et de briques, ce qui n'est pas du tout confirmé par cette vue.

En recoupant ces informations, on peut alors s'efforcer de retracer les grandes lignes de la genèse d'une ruine, ou comment l'imposante tour de

²⁴ « Artre(s) » dans DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.), 1989, vol. 8, pl. 7, p. 70.

la seigneurie de Venise est devenue la mystérieuse Tour Vignou. Bâtie à la fin du XV^e siècle, il semble que vers 1600 la tour soit encore en bon état. Elle apparaît construite essentiellement en briques et son allure générale est celle d'une tour plutôt trapue qu'élancée. Sa hauteur exacte ou même le nombre de niveaux qu'elle contient ne peuvent être définis. Tout au plus peut-on identifier au moins trois niveaux en croisant les documents : un en pierre, deux en briques. Aucun aménagement de type baie large ou latrine n'est visible dans les *Albums de Croÿ*. En deux siècles, la tour tombe fortement en ruine, perdant presque totalement son élévation en briques, ne conservant que deux « blocs » de vestiges représentant un ou deux niveaux bas de la tour, peut-être l'amorce d'un troisième. Seules une baie, deux ouvertures curieuses dans les angles et une troisième ouverture très large sont encore à l'époque identifiables comme aménagements spécifiques. Deux siècles de plus amènent à l'état actuel, où l'un des blocs de vestiges, au nord-ouest semble-t-il, a disparu avec l'ouverture la plus large et où l'autre bloc s'est assez bien conservé, avec *grosso modo* la même élévation qu'au XIX^e siècle, la baie agrandie par des chutes de pierres, un même aménagement d'angle et l'amorce du second.

Le mur sud-ouest

Il semble que les deux extrémités de ce mur sont conservées. À l'angle sud, c'est évident, puisque la structure y est conservée sur plus de 4 m d'élévation. À l'angle ouest, une tentative de dégagement de la végétation au niveau du sol a permis de faire apparaître ce qui devrait être un fragment du départ du mur nord-ouest, avec parement en place. La longueur totale de ce mur, du parement extérieur du mur sud-est au parement extérieur du mur nord-ouest, serait approximativement de 9,90 m. Le mur est séparé en deux parties par une « brèche » d'environ 1,10 m de largeur à sa base, mais qui s'élargit progressivement vers le haut. C'est par cette brèche que l'on accède aujourd'hui à l'intérieur de la tour. Son origine est difficile à déterminer, on pourrait penser qu'elle a été volontairement percée ou élargie pour créer cet accès. Néanmoins il semble que, à moitié masquées par la végétation, des pierres de parement subsistent à la base de chaque bord de cette brèche, formant peut-être ce qui reste des tableaux d'une embrasure similaire à celle de la baie du mur sud-est. Un effondrement (qui pourrait bientôt produire une brèche similaire à la place de la baie du mur sud-est) ou un élargissement volontaire aurait alors créé cet aspect de « brèche », mis à profit dans le parc romantique pour en faire un accès à l'intérieur de la tour.

La partie ouest du mur sud-ouest mesure environ 5,20 m de long à sa base extérieure, de la brèche au départ présumé du mur ouest. Les pierres de parement ont disparu à la fois de la face extérieure et de la face intérieure, sur toute la hauteur visible du mur (environ 4 m de hauteur au point le plus élevé). L'extrémité ouest de cette partie du mur sud-ouest n'est cependant conservée que sur une très faible hauteur. C'est le calcaire local, qui se présente en moellons très irréguliers et aplatis, probablement issu du creusement du fossé même, qui est utilisé dans le blocage de la maçonnerie, assemblé au mortier de chaux. Quelques fragments de briques sont aussi visibles ponctuellement dans le blocage. Rien ne permet de douter que l'ensemble de ce pan de mur ait été bâti à la fin du XV^e siècle, sans ajouts ou aménagements postérieurs.

La partie sud du mur sud-ouest mesure environ 3,60 m de long de la brèche au parement extérieur du mur sud-est (mesure prise au-dessus de

l'ouverture à la base de l'angle sud). La végétation couvre ici la plus grande partie de la face extérieure du mur, dont on peut cependant voir qu'elle conserve, du côté de la brèche, ses pierres de parement sur 2 à 3 m de hauteur et sur 1 à 1,5 m de longueur. Ces pierres de parement, de même nature partout où elles sont visibles sur la tour, sont des moellons taillés sommairement en parallélépipèdes rectangles, mais de dimensions très variables, dans une roche qui semble être un grès local dont le sous-sol de Mévergnies est abondamment pourvu. Pour le reste, le blocage est similaire à celui observé précédemment, usant de moellons irréguliers du calcaire local similaire à celui du fossé et de quelques fragments de briques assemblés au mortier de chaux. L'épaisseur du mur, mesurée à cet endroit du parement extérieur au point le plus avancé du blocage à l'intérieur (pas de parement visible à l'intérieur), est d'environ 1,75 m. La hauteur maximale de cette partie sud du mur sud-ouest est un peu plus élevée que celle de l'autre partie, culminant probablement à près de 5 m. Seule de la pierre est visible jusqu'au sommet, comme en témoignent les cartes postales déjà étudiées, ce qui est un élément important à mettre en rapport avec la structure du mur sud-est.

Le mur sud-est

Le mur sud-est apparaît dès l'abord mieux conservé que le mur sud-ouest. Il possède encore la quasi-totalité de son parement extérieur et est préservé sur une hauteur qui doit osciller entre 5 et 6 m. Le mur est un peu « rogné » à l'angle sud, juste au-dessus de l'aménagement décrit dans le point suivant. L'angle formé par le mur sud-ouest et le mur sud-est est donc endommagé mais cependant relativement bien préservé dans les parties hautes. À l'est, par contre, l'angle ne peut être situé avec précision, le mur sud-est s'arrêtant brutalement sur l'amorce d'une structure décrite ci-dessous. De l'angle sud à l'autre extrémité encore existante du mur, on a une longueur extérieure d'environ 8,80 m. En extrapolant la taille des structures manquantes et sur base de l'extension du socle rocheux, on peut imaginer que le mur devait faire près de 10 m de long, ce qui, en plan, ferait bel et bien de la tour un carré. L'épaisseur de ce mur est approximativement de 2,06 m dans les parties basses, en se rappelant que le parement intérieur est manquant. Le mur sud-ouest serait donc un peu moins épais (d'environ 30 cm) que le mur sud-est, étant donné qu'ils ont été mesurés tous deux avec uniquement le parement extérieur.

Le mur sud-est s'élève en pierre sur environ 4 m, puis on peut observer un léger retrait lorsque la brique remplace la pierre. Il n'a pas été possible de mesurer l'ampleur de ce retrait ou même la taille des briques pour les comparer à celles qui se trouvent plus bas dans la maçonnerie. L'inventaire des *Donjons médiévaux de Wallonie* parle de cet « appareil de brique (...) dont l'origine reste difficile à préciser »²⁵. Pour déterminer cette origine, il convient tout d'abord d'observer la manière dont la brique est utilisée dans cette tour. On a pu voir l'usage de briques dans le blocage de la maçonnerie, ce qui implique que l'on en disposait au moment de l'installation des structures en pierre. Il est donc tout à fait possible que les niveaux de pierre et de briques soient contemporains. Ceci étant dit, c'est la manière d'utiliser l'appareil de briques qui est intéressante. Il est en effet très net

²⁵ « Tour Vignou » dans : D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2001, p. 18.

qu'au niveau où apparaît l'appareil de brique sur la face extérieure du mur sud-est, rien de semblable n'apparaît sur la face intérieure du même mur (on y voit les habituels moellons irréguliers de calcaire jusqu'au sommet, même si la végétation masque à nouveau une bonne partie des structures), ni dans les niveaux hauts des faces extérieure ou intérieure du mur sud-ouest. Ceci pose une série de questions délicates à résoudre à l'heure actuelle.

En effet, c'est bien une tour construite ou parementée en briques que dépeignent les *Albums de Croÿ*. Peut-on alors imaginer une tour dont une face au moins serait en pierre (cachée dans les Albums), les autres en briques et ce, dès l'élaboration initiale ? Cela me semble quelque peu étonnant mais peut-être pas impossible à la fin du XV^e siècle. Je ne vois que trois solutions raisonnables au problème : soit la visibilité actuelle du site fausse les données de l'observation, ce qui reste possible ; soit les parties hautes du mur sud-ouest étaient également en briques mais commençaient peut-être un peu plus haut que sur le mur sud-est, ce dernier possédant un rôle de représentation plus important (le mur sud-ouest est orienté vers le Hameau et Attre, le mur sud-est est par contre visible depuis le chemin menant à Ath, comme les murs nord-est et nord-ouest d'ailleurs. Le mur sud-ouest est dès lors peut-être considéré comme visuellement moins important). Ceci repose évidemment sur l'hypothèse que la brique possède dans cette région de construction en pierre une valeur symbolique et sociale particulière, ce qui est probable. Cette explication suppose néanmoins un degré de mise en scène de cette tour assez surprenant, mais son site d'implantation, son fossé, son socle rocheux vont justement dans le sens d'un goût particulier pour la mise en scène. Une dernière hypothèse, plus pragmatique, voudrait que l'on ait utilisé la brique pour mieux pouvoir établir des fenêtres à croisée dont il fallait ajuster les montants de manière précise. Les moellons locaux ne permettent en effet pas une construction très « fine ».

Un souci de mise en scène peut être invoqué pour justifier l'usage de la brique, mais pourquoi pas également des préoccupations structurelles ou économiques ? Du point de vue strictement économique, construire entièrement en briques alors que la pierre est abondante sur place serait surprenant. Dans cette optique, réaliser les parties inférieures de la tour (seulement visibles de près) et le blocage, ainsi que la face intérieure des murs (invisibles), en pierre peut relever d'un choix économique qui limite peut-être au maximum les frais engendrés par le choix d'afficher symboliquement cette tour comme étant une tour en briques. L'explication pourrait cependant être entièrement structurelle ou mêler cet aspect au précédent : assurer la meilleure stabilité possible du bâtiment avec une épaisse base en pierre, puis un niveau mêlant briques sur l'extérieur et pierre sur l'intérieur, le tout en amincissant le mur, et pourquoi pas imaginer que les étages supérieurs étaient entièrement construits en briques ? J'en profite ici pour soulever un problème lié au retrait précédant le niveau de briques : pourquoi, dans le cadre de l'amincissement du mur aux niveaux supérieurs, créer un retrait sur l'extérieur du mur plutôt qu'à l'intérieur et en profiter alors pour agrandir l'espace intérieur, comme cela se fait souvent ?

Cette question de l'usage des matériaux sera, on peut l'espérer, éclairée par des recherches plus approfondies. C'est également à une fouille de la tour qu'il faudra faire appel pour comprendre la position de la baie ouverte dans ce mur sud-est (fig. 10). Cette baie, percée à environ 3 m de l'angle sud, fait approximativement 0,9 m de large à sa base et s'élargit

*Fig. 10. - Vue de la baie du mur sud-est, depuis l'intérieur de la tour (repère : 1 m).
© Vincent Vandenberg, avril 2006.*



progressivement vers le haut jusqu'à atteindre 1,5 m de large. Sa forme est très irrégulière, elle fait près de 2,5 m de hauteur au maximum. On a pu observer grâce aux cartes postales du siècle passé que cette baie ne cessait de s'agrandir par le haut, ce qui met de plus en plus en danger la survie du bâtiment. On conserve dans l'épaisseur du mur les blocs de parement qui forment le tableau droit (sud) de l'embrasure de la baie, mais le parement a disparu côté gauche (est). Il n'est plus possible de situer exactement la base originale de la baie, mais il est certain qu'elle ne devait pas se trouver plus d'un mètre plus haut que le niveau du socle rocheux, qui débord de quelques dizaines de centimètres vers l'extérieur du mur qu'il soutient. La largeur originale de la baie n'est malheureusement pas déterminable. Cependant, on peut affirmer qu'elle ne pouvait à l'origine faire plus d'1,5 m de hauteur, puisqu'à ce niveau les moellons du blocage dépassent la ligne verticale théorique du parement (obtenue sur base du parement en place du tableau de l'embrasure). D'un point de vue strictement militaire, cette baie est relativement surprenante. Elle est assez facilement accessible depuis l'extérieur de la tour, puisque le socle rocheux forme une sorte de corniche à sa base. Il est cependant possible que le profil original du fossé ait rendu très délicat l'accès à cette corniche et que la baie ait été relativement étroite.

Cette baie peut encore servir d'indicateur en ce qui concerne les niveaux de la tour. On peut en effet imaginer que sa base se trouve plusieurs dizaines de centimètres au-dessus du niveau de sol auquel elle correspond. Sans permettre de donner de chiffres précis, cela confirme l'épaisseur non négligeable des débris accumulés au centre de la tour, qu'il faudra dégager pour atteindre un niveau de sol. L'identification des niveaux ou du moins du niveau lié à cette baie passe aussi par le repérage de l'emplacement de la couverture de ce niveau. La faible visibilité et l'état de conservation du bâtiment rendent cet exercice périlleux. Rien ne me semble trahir l'éventuel usage de poutres (pas de traces de creux dans le mur ayant pu les accueillir) et d'un plancher pour réaliser cette couverture (à moins que ces éléments n'aient été implantés dans les murs disparus). Par contre, on peut observer sur la face intérieure du mur sud-est, un peu au-dessus de la baie, une sorte d'« ombre » qui pourrait fort bien avoir la forme d'une voûte. La question doit cependant rester en suspens.

Le mur sud-est comprend encore deux éléments qui méritent une description détaillée. Le premier se localise à la base apparente de la face intérieure du mur, tout près de l'angle est. Il s'agit d'un « trou » régulier de faible profondeur dans la maçonnerie, dont la forme et la position font penser à un trou de calage peut-être lié à l'aménagement de l'angle est. Le second élément remarquable est observable sur la face extérieure du mur, juste au niveau du socle rocheux, un peu à l'est de la baie (à environ 6 m de l'angle sud). Il s'agit du débouché d'un conduit rectangulaire, débouché qui mesure 26 cm de long sur environ 40 cm de hauteur. Ce conduit semble horizontal sur au moins 1,43 m (on rencontre à ce moment une résistance infranchissable, qui peut être le mur) et on peut supposer qu'il se poursuit alors vers le haut, toujours à l'intérieur du mur, si du moins on admet l'idée qu'il s'agit d'un conduit d'évacuation, ce qui semble la seule explication plausible. La longueur du segment horizontal rend peu vraisemblable l'hypothèse d'un conduit d'évacuation de latrines. Dans le contexte général, on verrait mieux celles-ci placées en encorbellement. Sans recherches archéologiques, il n'est pas possible d'aller plus loin dans l'identification de ce conduit.

L'angle sud

Voici la description qu'en donne l'inventaire des *Donjons médiévaux de Wallonie* : « accès intra-mural en chicane, voûté en brique (...) (anciennes latrines coudées ?) »²⁶. Il s'agit effectivement d'une ouverture à la base de l'angle sud de la tour (fig. 11). Il n'est malheureusement plus possible de saisir toutes les subtilités de l'aménagement, certaines sections de mur ayant manifestement disparu (on devrait toutefois pouvoir les retrouver en fouille). À sa base, l'extrémité du mur sud-ouest est en quelque sorte raccourcie pour ménager cette ouverture. Le parement de pierre qui couvre l'épaisseur du mur y est d'ailleurs toujours intact sur une hauteur d'environ 1 m. Le parement est alors remplacé par quatre rangées de briques utilisées pour asseoir la petite voûte en briques qui surmonte le passage qui se trouve là, parallèle au mur sud-ouest. Ces briques ont une dimension moyenne de 23 x 11,5 x 5,5 cm, c'est-à-dire un format un peu plus grand que celui observé dans le Hameau et qui peut tout à fait correspondre aux

²⁶ *Ibidem*.

Fig. 11. - Vue de l'aménagement à la base de l'angle sud, depuis l'extérieur de la tour (repère : 1 m).

© Vincent Vandenberg, avril 2006.



briques utilisées à la fin du XV^e siècle ou au début du XVI^e siècle. Cette petite voûte culmine à 1,10 m au-dessus du niveau de sol actuel, qui est en pente à cet endroit.

Le passage longe alors côté sud-ouest la face intérieure du mur sud-ouest, où le parement de pierre est également conservé sur environ 1 m de hauteur et 1,30 m de longueur, puis est surmonté d'une sorte d'arc de décharge en briques (de format semblable à celles qui précèdent) qui le sépare du blocage des parties supérieures du mur, qui sont un peu en saillie vers l'intérieur de la tour par rapport à ce parement. On perçoit encore nettement à l'extrémité du parement conservé le départ d'un mur perpendiculaire au mur sud-ouest qui créait un angle supplémentaire dans ce passage. La largeur du passage est de 0,75 m, mesurée depuis le

Fig. 12. - Vue de l'aménagement à la base de l'angle sud, depuis l'intérieur de la tour (repère : 1 m).

© Vincent Vandenberg, avril 2006.



parement côté mur sud-ouest jusqu'au parement de pierre qui couvre également l'épaisseur du mur sud-est sur une longueur de 1,65 m. Ce parement se poursuit encore un peu sur la base de la face intérieure du mur sud-est, qui devait faire face au muret disparu perpendiculaire au mur sud-ouest. Vers l'extérieur (fig. 12), il reste l'amorce d'un muret d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur placé dans la continuité du mur sud-est, parallèle au parement qui couvre l'épaisseur du mur sud, créant donc un coude dans le passage. On peut également percevoir sur la face extérieure du mur sud-est, au niveau du socle rocheux, là où s'amorce le muret qui vient d'être décrit, quelques pierres de parement qui forment un léger retour vers l'extérieur, suggérant l'existence d'un muret ou d'un aménagement quelconque de plus lié à cet étrange accès voûté.

Cet aménagement est donc encore presque totalement parementé et parfaitement intégré au reste de la tour, rien ne laissant à nouveau supposer qu'il s'agisse d'un réaménagement. La difficulté est de comprendre de quoi il peut s'agir. En effet, il est aberrant, dans un édifice à caractère militaire, de créer une ouverture relativement large à la base d'un angle, qui s'avère une voie d'invasion rêvée. Même du point de vue structurel, c'est un affaiblissement non négligeable. Il faudra ultérieurement confronter ce phénomène à ce que l'on peut trouver dans d'autres tours médiévales. Il est cependant un fait que cette ouverture existe et doit donc avoir une fonction. Sa largeur permet le passage d'un homme, elle propose un parcours en chicane. On ne sait malheureusement pas où se trouve le niveau de sol original, ni comment cette ouverture s'articulait avec l'extérieur de la tour et le fossé. L'idée d'y voir des latrines ne peut *a priori* être exclue, mais l'on pourrait tout aussi bien y voir une sorte de poterne (orientée assez logiquement vers le Hameau), le parcours en chicane servant alors de moyen de défense.

L'angle est

Comme cela a déjà été souligné, l'extrémité est du mur sud-est est incomplète. On y observe néanmoins des restes de parement qui couvrent la base du mur, dans son épaisseur. Ceci renvoie peut-être à l'ouverture visible sur l'aquarelle du début du XIX^e siècle à hauteur de la base de ce qui devrait être l'angle est. Ce parement se présente comme suit : en partant de la face intérieure du mur, il s'étend perpendiculairement à l'axe du mur sur 1,2 m, puis oblique vers l'angle sur 27 cm et enfin repart perpendiculairement à l'axe du mur sur 60 cm jusqu'à rejoindre la face extérieure du mur. Ce parement doit constituer la partie droite (depuis l'intérieur de la tour) d'un aménagement qui implique une ouverture dans l'angle de la tour, mais qui n'a probablement pas du tout la même ampleur que l'aménagement sud, du moins à première vue. Il n'y a en effet de ce côté aucun aménagement particulier en briques, ni création d'un couloir prolongé sur l'intérieur de la tour. On se retrouve plutôt face à une simple ouverture dans le mur. Une fouille devrait une fois de plus pouvoir éclaircir la question, ce coin de la tour étant à l'heure actuelle envahi par les branchages, ce qui limite les observations.

La Tour Vignou et la typologie des tours d'habitation seigneuriales de nos régions

La Tour Vignou semble posséder un plan plus ou moins carré, ce qui est très habituel au Bas Moyen Âge. À la base, ses dimensions extérieures reconstituées doivent être approximativement de 10 x 10 m, occupant donc une surface d'environ 100 m². Les disparités sont de ce point de vue assez grandes de tour en tour. De telles dimensions²⁷ correspondent autant à des tours du XIII^e siècle (Millen, Rutten, Pietrebais²⁸, Noduwez²⁹, Moriensart³⁰, Alvaux³¹, etc.) qu'à d'autres des XIV^e (Meise, Rotselaar, Beusdael³², etc.) ou XV^e (Grand-Bigard, Alensberg³³, etc.) siècles, ce qui ne permet que de constater la longue survivance d'un même format de base pour ces édifices. Si l'on s'en réfère à présent à l'ensemble des tours, la Tour Vignou se trouve dans la moyenne haute en ce qui concerne la surface de base³⁴. L'épaisseur des murs peut être également un élément intéressant à comparer et à coupler au précédent. Dans le cas qui nous occupe, celle-ci doit osciller à l'origine entre approximativement 1,85 et 2,10 m, épaisseur qui se réduit en passant au niveau supérieur de la tour. Ces dimensions rangent la Tour Vignou parmi les tours les plus robustes, l'épaisseur moyenne des murs de base dans l'ensemble des tours étudiées oscillant en général entre 1 et 2 m³⁵. Ces données ne permettent malheureusement pas de proposer une reconstitution de l'élévation originale ou du nombre de niveaux de la tour, vu l'absence de rapport constant entre ces réalités³⁶.

Même si le nombre total de niveaux est difficile à définir, il reste sur place les vestiges du ou des premier(s) niveau(x). Une règle presque immuable dans ce type de tours est que le niveau le plus bas soit utilisé comme cave ou espace de stockage assez nettement séparé du reste de la tour. Cette cave se situe le plus souvent hors sol, ce qui rejette le niveau d'accueil à l'étage. Elle sert dès lors à la fois de lieu de stockage et de socle pour le reste de l'édifice et ses murs sont donc en général particulièrement épais. Elle est couverte le plus souvent d'une voûte, plus rarement d'un plafond de bois. L'accès à la cave est souvent indépendant de l'accès au reste de la tour : soit il existe uniquement une porte qui communique avec l'extérieur, soit une trappe dans la couverture qui ne permet l'accès que depuis les étages supérieurs de la tour et pas depuis l'extérieur, soit les deux à la fois, soit encore toutes sortes de dispositifs séparant ce rez-de-chaussée, plus vulnérable face aux intrusions, du reste de la tour. Enfin les ouvertures

²⁷ Pour les tours étudiées côté flamand, on renverra simplement aux tableaux récapitulatifs dans : DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1991, p. 110-111. Côté wallon, renvoi est fait systématiquement au volume et aux pages de l'inventaire qui correspondent.

²⁸ D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2000, p. 28-31.

²⁹ *Idem*, p. 66-67.

³⁰ *Idem*, p. 68-71.

³¹ *Idem*, p. 92-97.

³² D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2003, p. 232-235.

³³ *Idem*, p. 228-231.

³⁴ DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1990, p. 110-111.

³⁵ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002 ; DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1990, p. 110-111.

³⁶ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002 ; DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1990, p. 90 et 109.

y sont percées avec grande parcimonie, se limitant le plus souvent à d'étroites fentes dans les murs³⁷.

Qu'en est-il donc de la Tour Vignou ? Le premier niveau de cette tour doit selon toute vraisemblance être celui qui est défini par la baie du mur sud-est et l'ouverture en chicane dans l'angle sud. L'hypothèse de l'existence d'un niveau inférieur à celui-là se heurterait à la présence du socle rocheux, qui n'aurait probablement pas résisté à un tel creusement en son centre. Selon le schéma traditionnel, ce niveau observable, dont le niveau de sol original doit se trouver quelques dizaines de centimètres plus bas que le niveau actuel, serait identifiable à la « cave ». L'épaisseur des murs et les très hypothétiques traces d'une voûte iraient dans ce sens. L'existence de la baie sud-ouest n'étant pas certaine et les dimensions de la baie sud-est ne pouvant être assurées, on ne peut que suggérer que cela ferait peut-être beaucoup d'ouvertures, et très larges, pour un tel niveau. Par contre il est clairement avéré que les angles sud et probablement est présentent des ouvertures, dont les dimensions exactes sont cependant inconnues. On se rappellera aussi de l'aquarelle du début du XIX^e siècle qui laissait penser à l'existence d'une entrée disparue à ce niveau côté nord-ouest. Bref, s'il s'agit bien du niveau de cave de la tour, c'est assurément un cas des plus atypiques, puisqu'il est ouvert de tous côtés.

Comment expliquer cette originalité ? On peut invoquer la disposition du site, et la surélévation assez importante de ce niveau par rapport au fond du fossé, ce dernier garantissant peut-être une sécurité suffisante aux yeux des bâtisseurs. Mais l'argument, qui justifie la chose du point de vue militaire est léger et néglige le rôle supposé de ce niveau en tant que lieu de stockage et de conservation des réserves, qui ne devrait donc pas, ne fût-ce que pour cette simple raison, être pourvu de tant d'ouvertures. N'y aurait-il tout simplement pas de « cave » traditionnelle dans cette tour ? « Il n'est pas de donjon sans cave. Voilà un principe intangible, à de rarissimes exceptions près, et encore, qui ne concernent que certains spécimens des catégories à part que forment les donjons-porches et les tours maîtresses »³⁸, nous dit un des ouvrages de référence. Force est de conclure qu'il y a peut-être ici les ruines d'une tour qui ne correspond pas, dans l'état actuel des recherches, à ce « principe intangible ».

Peut-être serait-il possible de faire avancer la question en identifiant la nature de ces aménagements observables dans les angles sud et est. Côté est, trop peu d'éléments en sont conservés que pour émettre la moindre hypothèse sérieuse. Tout au plus la présence d'un trou de calage, élément fréquent dans ce genre de tours, dans le mur est tout près de l'angle, suggère-t-elle la volonté de bloquer un passage avec un obstacle venant s'y ficher, ce qui impliquerait la présence d'un aménagement par lequel un homme pourrait passer. Baie large comme le suggérerait l'aquarelle figurant la tour ? Une fouille devrait apporter davantage d'indications.

L'aménagement sud est pour sa part beaucoup mieux conservé. La disposition du parement sur l'épaisseur des murs démontre bien qu'il s'agissait dès l'origine d'une véritable percée dans le mur donnant sur l'extérieur de la tour. La complexité de l'aménagement (passage voûté en

³⁷ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002, p. 163-165 ; DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1990, p. 60-64.

³⁸ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002 ; DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1990, p. 163.

chicane) et le positionnement du parement empêchent de penser qu'il puisse s'agir d'une simple baie comme c'est peut-être le cas à l'est. Quelles hypothèses reste-t-il ? On peut vouloir y reconnaître soit des latrines (l'hypothèse de l'inventaire), soit une sorte de poterne, d'entrée (ou de sortie) secondaire de la tour. La typologie des latrines dans ce genre de tours est assez bien définie³⁹. La majorité des latrines consiste en un édicule en pierre ou bois, appendu à la tour, le plus souvent situé à proximité des angles des murs (gain de place) et accessible via un coude, un couloir intra-mural, un palier d'escalier, ou du moins fermé par une porte afin de le mettre un peu à l'écart des espaces de vie. Dans une minorité de cas, les latrines sont totalement intra-murales, y compris leur conduit d'évacuation. À la Tour Vignou, on peut retrouver l'idée de couloir coudé au niveau de l'angle et, même si aucune trace n'en est visible, rien n'interdit de penser à la présence à l'origine d'un édicule appendu. Cependant, les anomalies sont par ailleurs nombreuses. Quand une tour possède des latrines, tout d'abord il ne s'en trouve jamais au premier niveau (on les retrouve dans les étages supérieurs), et ensuite, quel que soit l'étage où elles se trouvent, elles s'installent très rarement dans l'angle même des murs (il y a proximité avec l'angle mais pas ouverture de l'angle).

On peut néanmoins se tourner vers quelques exceptions. « Car en principe, il n'est pas de latrine au rez, on le conçoit, sauf dans la famille de Jemeppe à Hargimont – Spontin – Maillen à la fin du XIII^e siècle : l'accès s'opère ici de plain-pied, au niveau des caves, où des latrines coudées occupent un angle des murs »⁴⁰. En observant plus attentivement les cas, par exemple, de Spontin⁴¹ ou Maillen⁴², il y a bel et bien des latrines au rez-de-chaussée comme, peut-être, à la Tour Vignou, mais elles ne sont pas installées dans l'angle (elles en sont seulement très proches) et sont de plus intra-murales, n'ouvrant sur l'extérieur que par une très mince baie d'aération. Des aménagements viennent par ailleurs régulièrement se loger dans l'épaisseur des murs au niveau des angles, qu'il s'agisse d'un couloir d'accès aux latrines (à Lixhe, au troisième niveau⁴³, ou à Spontin, au troisième niveau également, par exemple), de latrines elles-mêmes (à Sombreffe, au deuxième niveau⁴⁴, par exemple), ou encore d'un escalier (parmi bien d'autres, le cas de la tour de Gollard à Noduvez, dont c'est le seul aménagement conservé, au premier niveau⁴⁵). Mais à part de minces fentes d'aération et d'éclairage, ces aménagements n'ouvrent pas largement sur l'extérieur comme cela semble être le cas à la Tour Vignou.

L'hypothèse des latrines n'est donc pas totalement invraisemblable mais pose de graves problèmes typologiques⁴⁶. Que dire alors de l'hypothèse

³⁹ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002, p. 181-188 ; DOPÉRE Frans, UBREGTS William, 1990, p. 78-86.

⁴⁰ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002 ; DOPÉRE Frans, UBREGTS William, 1990, p. 183.

⁴¹ GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2003, p. 55-59.

⁴² *Idem*, p. 112-115.

⁴³ D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2003, p. 198-201.

⁴⁴ GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2003, p. 172-175.

⁴⁵ D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2000, p. 66-67.

⁴⁶ Problèmes typologiques auxquels on peut ajouter la présence de ce mur perpendiculaire à la face intérieure du mur sud-ouest, qui semble créer un effet de couloir. Dans ce genre d'espaces restreints, il n'existe presque jamais, dans le cas de latrines, d'aménagements venant empiéter sur l'espace intérieur même de la pièce. Une des rares exceptions est, en France, dans le

de la poterne ? En termes de formes, il n'y a aucune constante en ce qui concerne les entrées et accès des tours de nos régions⁴⁷. Les constantes sont par contre plus nombreuses en ce qui concerne leur positionnement dans la tour⁴⁸. Dans la majorité des cas, l'entrée principale se situe à l'étage, le plus souvent au deuxième niveau et parfois même au troisième. Lorsqu'il existe une entrée au rez-de-chaussée, il en existe fréquemment une seconde à l'étage, et le passage direct d'un niveau à l'autre par l'intérieur est impossible ou rendu très difficile (accès par une trappe, par exemple). Si l'entrée principale est effectivement au rez-de-chaussée, ce qui est très rare, elle est pourvue de moyens de défense supplémentaires (archère, déversoir, sans compter les aménagements disparus). Dans tous les cas, divers aménagements supplémentaires peuvent renforcer ou bloquer l'accès où qu'il se trouve. Mais jamais ces entrées ne se retrouvent dans un angle ni ne donnent accès au fossé même (ce qui semble bien être le cas à la Tour Vignou si l'on tient compte de la forme originale du fossé). Pourtant le fragment de mur accolé à l'intérieur du mur sud-ouest suggère une volonté de prolonger « l'effet couloir » du passage, ce qui pourrait répondre à une logique de défense liée à un accès. Mais l'idée d'un accès donnant directement sur le fossé n'appartient pas à l'univers des tours d'habitation seigneuriales de nos régions. Ce genre de poternes se retrouve par contre dans des fortifications de plus grande ampleur, de véritables châteaux ou enceintes fortifiées, à des fins qui sont propres à ce type de constructions⁴⁹. La seule fonction possible de cette « poterne », vu son orientation vers le Hameau, serait à mes yeux de permettre un accès direct dans la tour à partir de la basse-cour, au travers du fossé qui s'étend jusqu'à cette dernière (une « entrée de service », en somme).

D'un problème l'autre, puisqu'il faut enfin traiter de la question de l'emploi des matériaux dans la Tour Vignou. L'essentiel des ruines est bâti en pierre locale, ce qui rentre parfaitement dans un canevas typologique classique. Mais il y a un bémol de taille, puisque d'une part des fragments de briques sont présents dans le blocage même de la maçonnerie et d'autre part, quelques rangées de briques forment une sorte de parement au niveau (conservé) le plus haut de la face sud-est de la tour. On se rappellera de l'embarras de l'auteur de la notice de l'inventaire, qui évoquait cet « appareil (...) de brique au troisième niveau (...) et dont l'origine reste difficile à préciser »⁵⁰. Tout d'abord, il faut souligner qu'il n'est pas possible de déterminer, dans l'état actuel des recherches, à quel niveau de la tour

Loiret, la tour de Châtillon-Coligny (fin du XII^e siècle), dans laquelle un mur intérieur intègre les latrines dans une sorte de « cabinet », mais il n'y a là rien qui donne cet effet de couloir. De plus, il s'agit d'une tour d'une tout autre ampleur que la Tour Vignou (MESQUI Jean, 1993, p. 169-180).

⁴⁷ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002 ; DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1990, p. 153-162.

⁴⁸ *Idem*, p. 114-122 ; DOPERÉ Frans, UBREGTS William, 1990, p. 50-53.

⁴⁹ MESQUI Jean, 1991, p. 361-365. Voici ce que dit l'auteur à propos des portes donnant dans les fossés : « On n'attribuera à ces accès d'autre rôle que celui, éminemment civil, de l'entretien quotidien [des fossés] : je ne pense pas qu'il faille y chercher une volonté militaire quelconque, d'autant que ces accès percés au travers des murs ou des tours ne faisaient que compliquer les problèmes de défense, quand bien même ils autorisaient théoriquement des sorties plus faciles de la garnison » (p. 363). Or, dans une tour comme la Tour Vignou, l'entretien du fossé ne se fait vraisemblablement pas à partir de la tour elle-même et les hypothétiques avantages militaires sont encore réduits par rapport aux grosses fortifications évoquées par Jean Mesqui. Le seul sens à donner à l'existence de cette « poterne » serait celui d'une sorte d'accès de service lié à la basse-cour.

⁵⁰ D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2001, p. 18-19.

peuvent correspondre ces briques. Ensuite, rien n'indique ou ne justifie qu'il faille aller chercher « l'origine » de cet élément ailleurs que dans la construction originale de la tour (pour laquelle on disposait de briques, le blocage en témoigne), c'est-à-dire vraisemblablement dans le dernier quart du XV^e siècle. La brique est en effet disponible et de plus en plus utilisée en Hainaut à partir du milieu du XIV^e siècle, venant même parfois faire de la concurrence à la pierre là où cette dernière est disponible en abondance⁵¹. De plus, la Tour Vignou, puisqu'il s'agit très probablement d'elle, apparaît en briques dans les *Albums de Croÿ*, comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres tours qui s'y trouvent représentées. Comme cela est déjà largement admis pour le nord du pays, la brique a pu à la fin du Moyen Âge servir à bâtir des tours d'habitation seigneuriales en Wallonie, descendantes de prestigieux modèles bâtis en pierre.

Pour conclure... provisoirement

Le seigneur de Venise en cette fin du XV^e siècle (connu par les dénombrements sous le nom de « Nicaise dit Briffault du Harbil ») laisse l'image d'un personnage à tout le moins ambitieux. La construction d'une imposante tour d'habitation pourrait à elle seule en attester, mais il ne s'agit pourtant que de la pièce maîtresse d'un projet de plus grande ampleur : la réimplantation complète d'un centre seigneurial, avec habitat (maison et tour), site défensif / symbolique (la tour) et basse-cour bien équipée (avec une brasserie, notamment). Dans l'état actuel des recherches, il est illusoire de vouloir expliquer les mobiles précis de ce déplacement et de cette campagne de construction. Une chose est sûre : une telle réalisation dépasse probablement les moyens financiers du seigneur d'une petite seigneurie comme celle de Venise et dont on ne connaît aucun autre bien. Sa volonté « d'ascension sociale », d'affirmation de son statut d'officier domanial qui monte, a dû avoir un coût exorbitant. Des recherches ultérieures devront montrer quels étaient ses appuis éventuels et de quelle manière cet épisode peut s'insérer dans un contexte historique plus large. Si la gloire de Venise en Mévergnies s'est avérée éphémère, c'est parce qu'Attre l'a d'abord longuement éclipsée puis enfin, phagocytée au profit du charme de son parc romantique. Il en reste ce qu'il ne faut dorénavant plus considérer comme une annexe d'Attre mais bien comme le reliquat exceptionnellement préservé (Tour Vignou et Hameau) du centre d'une petite seigneurie à l'extrême fin du Moyen Âge.

Qui plus est, outre sa valeur historique indéniable, le site et son bâti offrent des particularités remarquables qui tranchent avec certains canevas typologiques classiques. La référence aux modèles anciens est évidente dans les archaïsmes de la Tour Vignou : sa masse, l'épaisseur de ses murs. Mais elle affiche toutefois nombre de caractéristiques très originales (nombreuses ouvertures à la base, utilisation de la brique, mise en scène du site) qui s'éloignent de manière significative des dits modèles. Le plus frappant dans le cas qui m'occupe est le jeu symbolique et visuel qui s'opère au travers de la Tour Vignou : la brique est ostensiblement employée dans une région où le bâti de prestige est en général en pierre, la tour est

⁵¹ de WAHA Michel, « L'architecture de briques en Hainaut », 1986, p. 52-59 ; DUPONT Jean A., 1986, p. 33-51.

implantée au bord d'une voie de communication importante, toute proche d'une tour rivale en pierre, elle est entourée d'un fossé spectaculaire taillé à même la roche. Elle a manifestement été conçue comme un point de repère dans le paysage local, un symbole fort de la présence du seigneur de Venise entre Attre et Mévergnies.

Quelques cas qui commencent à apparaître en Wallonie ainsi que de nombreux autres observés en Flandre ou dans des régions plus éloignées (Bourgogne, Lorraine)⁵² montrent à quel point le type de la « tour de chevalier » a pu perdurer, malgré son évidente obsolescence du point de vue militaire. Un choix symbolique, au-delà de toute préoccupation défensive ou, probablement, d'habitat, préside manifestement à la construction de ce genre d'édifices aux XV^e et XVI^e siècles. Et nombre de ceux-ci se voient bâtis en briques, comme, en partie, la Tour Vignou – de Venise, et comme une série d'exemples qui apparaissent dans les *Albums de Croy*. Or le site de la Tour Vignou et de sa basse-cour se dégrade de manière inquiétante et il est souhaitable que les autorités régionales compétentes prennent le sort de cet ensemble à cœur et lui assurent la restauration et les recherches archéologiques approfondies qu'il mérite. Si ce n'était le cas, nous perdrons là un témoignage exceptionnel des pratiques d'une petite noblesse locale à l'extrême fin du Moyen Âge.

Bibliographie

ALQUIER G., « Les seigneurs de Gommegnies » dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord)*, XVI, 1936, p. 7-55.

Architecture rurale de Wallonie / Hainaut central, Liège, 1989.

BERCKMANS Olivier, « Attre » dans GÉNICOT Luc Francis (dir.), *Le grand livre des châteaux de Belgique. Châteaux de plaisance. Manoirs, demeures classiques et résidences d'été*, Bruxelles, 1977, p. 47-49.

BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986.

CANNUYER Christian, *Attre et ses châtelains (1752-2002). L'histoire d'une fidélité*, Brugelette, 2002 (Collection de monographies brugelettoises « Marcel Thémont », XIV).

Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris. Mémoires historiques, chronologiques et économiques... pour son altesse royale le duc Charles Alexandre de Lorraine, Bruxelles, 1968 (Crédit Communal de Belgique, Pro Civitate, Coll. Histoire, série in 4° n°2).

CONIL Raphaël, DELCOURT Albert, *La Dendre orientale, sous-sol et mémoire*, Brugelette, 1989 (Collection de monographies brugelettoises Marcel Thémont, I).

de WAHA Michel, « Habitats « seigneuriaux » et paysage dans le Hainaut médiéval » dans BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986, p. 95-111.

de WAHA Michel, « L'architecture de briques en Hainaut » dans DEROEUX Didier (textes réunis par), *Terres cuites architecturales du Moyen Âge*, Arras, 1986, p. 52-59.

⁵² MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002 ; GIULIATO Gérard, 1992.

- de WAHA Michel, *Fortifications et sites fossoyés dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, 7 vol., Bruxelles, 1983 (ULB, thèse de doctorat inédite).
- DOPERÉ Frans, UBREGTS William, « La fin du donjon résidentiel dans le nord de la Belgique » dans *Château Gaillard, études de castellologie médiévale*, XIV, Caen, 1990, p. 141-157.
- DOPERÉ Frans, UBREGTS William, *De donjon in Vlaanderen. Architectuur en wooncultuur*, Leuven, 1991.
- DUGNOILLE Jean, « Attre » dans HASQUIN Hervé (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, vol. I (4 vol.), Bruxelles, 1983, p. 80-81.
- DUGNOILLE Jean, « Mévergnies-les-Lens » dans HASQUIN Hervé (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, vol. I (4 vol.), Bruxelles, 1983, p. 992-993.
- DUPONT Jean A., « Production et commercialisation de la brique à Mons au Moyen Âge » dans DEROEUX Didier (textes réunis par), *Terres cuites architecturales du Moyen Âge*, Arras, 1986, p. 33-51.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 1, *Province de Brabant*, Namur, 2000.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 2, *Province de Hainaut*, Namur, 2001.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 3, *Province de Liège*, Namur, 2003.
- DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.), *Albums de Croy*, 26 vol., Bruxelles, 1985-1996.
- GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Les tours d'habitation seigneuriales du Moyen Âge en Wallonie. Analyse archéologique d'une typologie*, Namur, 2002 (Études et Documents, Monuments et Sites, 9).
- GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 4, *Province de Namur*, Namur, 2003.
- GIULIATO Gérard, « Les maisons fortes de Lorraine à la fin du Moyen Âge » dans COULET N., MATZ J.-M. (textes réunis par), *Actes du colloque international « La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge » organisé par l'université d'Angers, Angers-Saumur, 3-6 juin 1998*, Rome, 2000, p. 231-259.
- GIULIATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, 1992 (Documents d'Archéologie française, 33).
- GOSSERIES Alphonse, « Notice historique et généalogique sur la famille Franeau » dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. 25, 1896, p. 250-284.
- JANSSENS Paul, DUERLOO Luc, *Armoriai de la noblesse belge du XV^e au XX^e siècle*, 4 vol., Bruxelles, 1992.
- LAVRILLE André, « La seigneurie de Venise en Mévergnies (1399-1796) » dans *Bulletin du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et musées athois*, vol. 3, n° 62, mars 1978, p. 326-329.
- MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, 2 vol., Paris, 1991-1993.
- MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XV^e siècle*, Dijon, 2002.
- SCUFFLAIRE Andrée, *Les fiefs directs des comtes de Hainaut de 1349 à 1504*, 6 vol., Bruxelles, 1978-1993.
- VAN HAUDENARD Maurice, « Un village du Pays d'Ath : Mévergnies » dans *La Vie Wallonne*, XX, 1939-40, p. 82-88.
- VANDENBERG Vincent, *Les tours médiévales en Hainaut : le cas d'Attre – Mévergnies*, Bruxelles, 2006 (ULB, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie).

Julie Regniers

*Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, Université Libre
de Bruxelles*

**Le château-ferme
de Cour-sur-Heure :
étude d'une « maison »
seigneuriale**

C'est un très agréable devoir que de remercier sincèrement les propriétaires, Madame Émile Defalque, ainsi que Monsieur et Madame Éric Defalque, qui m'ont si souvent et si généreusement accueillie.

Le château-ferme de Cour¹ est transformé en exploitation agricole : tous ses recoins ne sont pas aisément accessibles et il n'en existe pas de plan d'architecte. Le niveau 0 est fixé arbitrairement sur une dalle de béton récente coulée au pied de la façade sud. Nous avons cependant entamé cette recherche pour faire mieux connaître un édifice méconnu et fournir des indications pour sa mise en valeur ou sa restauration.

Cadre géographique

Cour (492 ha) occupe le fond de la vallée de l'Eau d'Heure² (environ 155 m d'altitude) au sol limono-argileux mal drainé envahi par les prairies, encaissée entre deux chaînes de collines élevées, orientées sud-sud-ouest – nord-nord-est, et dont les flancs calcaires ont longtemps été exploités. Le noyau primitif du village occupe le bas du versant d'adret (ouest), à quelques mètres à peine de l'Eau d'Heure. L'église³ moderne occupe l'emplacement de l'ancien édifice de culte, à une vingtaine de mètres à peine au nord du mur de clôture de l'ensemble « castral ». À l'extrémité méridionale du village s'implante le château-ferme. Bordé par l'Eau d'Heure à l'est, il est entouré au nord, à l'est et au sud, par des terrains clos relevant de son « domaine direct ».

Cadre historique

Seul l'abbé Soudan, curé de Cour de 1927 à 1929, a consacré au village deux articles basés sur des documents détruits en 1940⁴. Il n'a pas publié *in extenso* les documents vus, mais en donne des analyses et des citations parfois assez longues. Nous ne pouvons savoir ce qu'il a considéré comme secondaire et qui est de ce fait aujourd'hui perdu.

¹ Cet article procède d'un mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie présenté en septembre 2007 à l'Université Libre de Bruxelles, sous la direction du Professeur Michel de Waha. Nous remercions les Professeurs Claire Billen et Alain Dierkens pour leurs remarques et suggestions.

² Hainaut, Thuin, ancienne commune fusionnée à Ham-sur-Heure-Nalinnes ; DUMONT Cécile, « Cour-sur-Heure » dans HASQUIN Hervé (dir.), 1980, p. 348-349.

³ Notons que, dans son état actuel, l'église de Cour-sur-Heure est très récente. Elle a été entièrement reconstruite en 1905-1906 sur les plans de l'architecte Henry Leborgne, de Gilly. L'église primitive se trouvait exactement au même emplacement.

⁴ SOUDAN Louis, 1935, p. 33-39. Cet article analyse des pièces des archives paroissiales de Cour, qui n'ont pas été retrouvées aujourd'hui, ni à Cour, ni aux archives des évêchés de Namur, dont Cour dépendait sous l'Ancien Régime, et de Tournai, dont Cour relève depuis le Concordat. Il ne paraît pas que ces documents aient été versés à une autre institution susceptible d'en assurer la conservation. SOUDAN Louis, 1958, p. 26-43.

Le toponyme Cour⁵ a pour racine *curtis* qui signifie « ferme », « domaine »⁶. Il apparaît pour la première fois dans la liste longue des biens de l'abbaye de Lobbes de 869⁷. S'il semble bien que *Curt* désigne déjà alors une structure d'habitat et d'exploitation développée au départ de cette *curtis*, il est impossible d'affirmer que le château-ferme occupe le site de cette *curtis*. À la fin du XII^e siècle, le comte de Hainaut, Baudouin V, voulant assurer ses positions dans le comté de Namur, ainsi que les communications entre le Hainaut, Namur et Liège, fit don à son frère naturel et fidèle auxiliaire, Guillaume l'Oncle, des château et village de Thy avec leurs dépendances les villages de Chastrès et de Cour : *villam que dicitur Curt*⁸. Il est impossible de préciser comment Cour arriva sous la domination du comte de Hainaut ou de son oncle le comte de Namur. La carte de Ferraris (fig. 1), bien plus tardive, est révélatrice de cette situation frontalière de Cour, entre la principauté de Liège, à laquelle Ferraris l'attribue, et le comté de Namur⁹. En 1281, Nicolas II de Condé, seigneur de Beloeil et de Morialmé, « reconnut qu'il avait pris en fief et à hommage du duc de Brabant Jean I, tout ce qu'il possédait dans la terre de Cour »¹⁰.



Fig. 1. - Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens dressée à l'initiative du comte de Ferraris. Edition réduite au 1/25.000^e. Détail des planches 83/1 et 83/2. Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1965.

⁵ GYSSELING Maurits, 1960, p. 246 ; VINCENT Auguste, *Les noms des lieux de la Belgique*, 1927, p. 91 et 143-144 ; GOETHALS Félix Victor, 1849-1852, vol. 2, p. 479-481.

⁶ NIERMEYER Jan Frederik, s.d., *sub verbo*.

⁷ DEVROEY Jean-Pierre, 1986, p. 46.

⁸ DUVIVIER Charles, 1903, n° 74, p. 150-152 ; DEREK Daniel, « Guillaume l'Oncle (circa 1150 - novembre 1219). Rôle politique, fortune et descendance d'un fils naturel du comte de Hainaut Baudouin IV » dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, 78, 1999, p. 62-65.

⁹ STENGERS-LIMET Adrienne, 1985, p. 118, 120, 132.

¹⁰ GALESLOOT Louis Jean Guillaume, 1865, p. 126, note 2. VERKOOREN Alphonse, 1910 - <1976>, p. 82-83, n° 105.

Cour et les Glymes

En 1511, le chevalier Anthoine Botillart transmet la seigneurie de Cour à Anthoine I de Glymes, un rejeton de cette très importante famille noble du Brabant¹¹. Si le propriétaire de Cour porte un des noms les plus illustres de la haute noblesse de nos régions, il n'est pas « chef » de sa maison, mais un membre d'une des branches des Glymes, à qui la seigneurie de Cour fournit un ancrage et le moyen de tenir son rang. Cour est la seigneurie principale de son fils Servais qui en fait relief le 4 juillet 1521 et y mourut en 1575. Servais eut trois fils, Anthoine II de Glymes, qui hérita de Cour, Jean I et Servais II. L'abbé Soudan nous a conservé quelques passages du testament d'Anthoine II de Glymes (mort le 17 avril 1588)¹². Rejeton d'une grande famille, Anthoine II de Glymes ne peut cependant se faire armer chevalier : il n'est, comme en atteste son épitaphe conservée en l'église de Cour, qu'écuyer et son unique titre est d'être seigneur de Cour. Il élit sépulture à *la chapelle Mr St Jean-Baptiste au lieu de Cour*, choisissant de reposer dans ce qui fut son lieu de vie. Soudan mélangeant résumé et citations indique qu'il laisse *la terre et seigneurie de Cour, sa maison, jardins et édifices, sauf le nouveau quartier de logis (qui restera à sa femme durant sa vie) à Servais son frère et ses hoirs*. Il n'est pas question de « château » mais d'une maison, d'une résidence, qui comporte alors un nouveau quartier. Cette nouvelle partie est laissée en douaire à sa veuve Jeanne de Ferro, laquelle décéda selon leur épitaphe commune le 30 juin de la même année.

Cour demeure dans la famille de Glymes jusqu'au mariage de Jeanne de Glymes, en 1635 avec Jacques de Baudrenghien. Leur dalle funéraire se trouve à l'église de Cour, montrant que quelle que soit la titulature de Jacques¹³, Cour, seigneurie de son épouse, leur donne ancrage, les abrite dans la vie et dans la mort, leur offre une maison digne de leur statut social : noble maison pour reprendre une expression d'Élisabeth Sirot¹⁴. Au début du XVIII^e siècle, Philippe de Baudrenghien épousa sa cousine Anne-Marie de Glymes, fille de Gilles, seigneur de Samart et devint baron de Samart. La maison seigneuriale de ce village est connue et semble avoir éclipsé Cour comme lieu de résidence des « seigneurs », ce qui est un indice de chronologie absolue à ne pas négliger pour l'étude du bâtiment.

C'est bien sur l'aspect résidentiel de cette demeure qu'il convient d'insister et plus encore, sur l'ancrage qu'elle donne à un lignage : le nom de celui-ci est étranger à Cour ; il ne fait plus que rappeler les origines de cette branche de cadets qui sont maintenant fixés à Cour, leur terre, leur demeure.

¹¹ Pour éviter toute confusion, nous nous sommes permis de compléter les noms des seigneurs de Cour par un chiffre romain apportant des précisions quant à la chronologie et l'ordre de succession de ces seigneurs. GOETHALS Félix Victor, 1849-1852, vol. 2, p. 479-481.

¹² SOUDAN Louis, 1935, p. 34.

¹³ Épitaphe, Église de Cour : « Cy gist Messire Jacques/de Baudrenghien/seigneur de Gomenpont/ mort le 21 me de Xbre 1683/et Madame Ienne de/Glymes dame de Covr/svr Hevre sa femme/ morte le 8me 8bre 1650/Priez DieV poVr levrs/ames ».

¹⁴ SIROT Élisabeth, 2007.

Description¹⁵

Le château-ferme

Le château-ferme auquel appartient le logis ancien forme un ample quadrilatère clôturé (fig. 2). Il s'est développé à partir du bâtiment que nous étudions. L'ensemble édifié « en pierres de taille et en moellons calcaires »¹⁶ se compose de plusieurs corps de bâtiments d'âges différents répartis autour d'une cour centrale, « cantonnés de quatre tours d'angle circulaires », reliés par un mur d'enceinte. Si le front d'entrée (ouest) et les tourelles d'angle comptent plusieurs arquebusières, l'enceinte ne comporte pas de chemin de ronde, ne peut assurer des flanquements cohérents et n'est qu'un simple mur de clôture. Un second mur de clôture joint l'ancienne cure, au nord, à notre bâtiment.



Fig. 2. - Dessin par Remacle Leloup vers 1740.
© Ville de Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine.

L'habitat seigneurial

Au milieu de l'aile nord, l'habitat ancien est isolé de tout autre bâtiment (fig. 3). Il se compose d'un corps barlong de 22,25 m de long à l'ouest pour 8,90 m à l'est, 9,20 m de large au nord et 7,35 m au sud (structure A) (fig. 4). Nous appellerons le chaînage sud de la façade est, chaînage sud-est 1. Il induit un retour d'équerre sur 1,3 m, vestige d'un mur est-ouest fermant le bâtiment. Nous désignerons par chaînage sud-est 2, l'angle sud-est de la façade sud. Là aussi, un léger retour du mur en angle droit se constate vers le nord. Les murs de A sont construits en moellons de calcaire gris-bleu, de calibres variables (petits et moyens), laissés bruts ou dégrossis¹⁷. Ils sont agencés de manière assisée, parsemés de lignes

¹⁵ Cette description a pour but de donner une vision globale de l'habitat seigneurial tout en précisant les éléments essentiels à sa compréhension. Pour une description plus complète, nous invitons le lecteur à se référer à notre mémoire : REGNIERS Julie, 2007.

¹⁶ *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 2, Liège, 1983, p. 494.

¹⁷ Sur sa façade ouest, ces moellons ont pris une teinte rose – orangé. Nous mettons l'état de cette façade en rapport avec un éventuel incendie. Nous avons déduit, grâce à une photographie ancienne (voir LEJEUNE Philippe, *Mémoire en Images : Ham-sur-Heure – Nalinnes*, Brimscombe Port, 2004, p. 11) que le second étage de l'annexe E devait être un fenil, terrain propice pour ce genre d'accident. En outre, cela expliquerait l'aspect de plusieurs pierres dont la surface s'écaille ou a complètement éclaté.

Fig. 3. - Vue d'ensemble de la maison seigneuriale depuis le sud.
© Benjamin Vanieuwenhove.

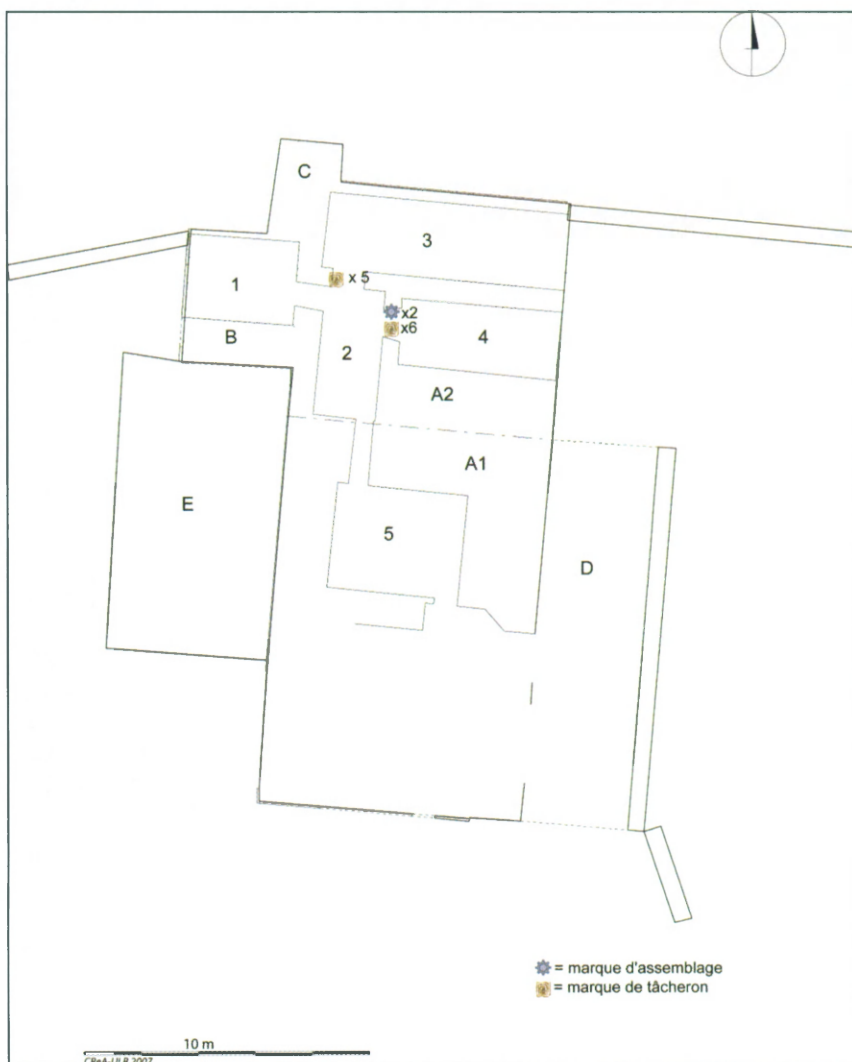


Fig. 4. - Plan d'ensemble du bâtiment
au niveau des caves avec répartition des
marques.
Relevé de l'auteur avec l'aide du CRéA.

Fig. 5. - Structure A, front nord :
vue générale.
© Benjamin Vanieuwenhove.



d'arase, et liés par des joints épais d'un mortier maigre, pulvérulent. Des différences de mortier significatives peuvent être soulignées entre la façade nord, où il présente une couleur jaune et contient des nodules de chaux, et la façade sud, où il est de couleur blanchâtre¹⁸. Deux zones de briques se remarquent : l'une, dans la façade méridionale, au niveau du pignon proprement dit¹⁹ (fig. 3) ; la seconde au sommet du chaînage d'angle nord-est, sur 1 m de haut (fig. 5). Les façades ouest et est montent à 9,20 m au-dessus du niveau 0. Quant aux murs-pignons, celui au nord atteint une hauteur d'environ + 12,85 m (10,50 m visibles) sous le faîte. L'épaisseur des murs passe de 0,65-0,60 m à 0,55 m au sommet²⁰.

La tour carrée B, construite en hors-œuvre, engagée dans la façade ouest de la structure A est située à environ 2 m en retrait de l'extrémité nord de la façade ouest. Construite comme A en moellons calcaires gris-bleu, de calibres variables, agencés de manière assisée, ses angles sont chaînés en pierres taillées en fines hachures obliques (de droite à gauche, de haut en bas).

La tour C est placée à l'angle nord-ouest de la structure A, accotée à moitié sur la façade nord de cette structure A et à moitié sur la façade nord de la tour B, faisant dès lors retour le long du tronçon extrême nord de la façade ouest de la structure A.

¹⁸ La façade est présentant plusieurs types de mortier est laissée de côté pour l'instant. Quant au mortier de la façade ouest, il est difficile d'en tenir compte en raison de l'incendie.

¹⁹ La majeure partie est montée avec une brique assez claire, d'une teinte orangée (+/- 22/11/5 cm). Le second type est davantage rouge foncé et d'un format plus épais. Nous l'observons à l'endroit précis où la façade a été rehaussée, sur un tronçon réduit compris entre l'extrémité est de la croupette, le sommet du chaînage d'angle sud-est 2 et la pente du toit ; il empiète légèrement sur le haut de l'annexe D.

²⁰ L'accès vers l'intérieur de cette tour C est désormais muré. Il est donc impossible d'en mesurer l'épaisseur des murs.

Structure A – Extérieur

Chaînes d'angle

Aux angles, la structure A se trouve raidie par des chaînages en pierres de taille calcaires de plus grand calibre. Sous le larmier (ci-après), les pierres du chaînage de l'angle nord-est sont bouchardées. Au-dessus du larmier, le chaînage alterne pierres finement taillées, bouchardées ou à palettes et ciselures plus profondes. Le chaînage de l'angle sud-est 1 débute à environ 1 m du sol, monte sur 6,90 m, s'interrompt à 0,05 m sous l'assise du bandeau formant linteau et corniche. Il est constitué de pierres de taille dont les bords latéraux sont ciselés et le champ central hachuré verticalement. L'angle sud-est 2 a été perturbé par les transformations subies par le bâtiment. Sur le dernier tiers supérieur, le chaînage est plus uniforme : les pierres sont à palette ciselée et champ central bouchardé. Les pierres du chaînage de l'angle sud-ouest présentent une taille à palette ciselée et champ central bouchardé. Les chaînages d'angles de la façade méridionale (sud-ouest et sud-est 2) présentent un appareil à palette ciselée et champ central bouchardé. Les autres (sud-est 1 et nord-est²¹) se composent majoritairement de pierres taillées en fines hachures obliques (de droite à gauche, de haut en bas).

Chaînes horizontales

Du bas vers le haut s'observe tout d'abord un **soubassement** légèrement plus épais (de 0,10 m) couronné d'une moulure au profil en doucine renversée (fig. 6). Sur la façade nord de la structure A, ce soubassement



Fig. 6. - Structure A, façade ouest : moulure du soubassement, côté sud du joint montant (A1).

© Benjamin Vanieuwenhove.

²¹ L'angle extérieur nord-est de la structure A n'est pas analysable puisque enfermé dans la tourelle C.

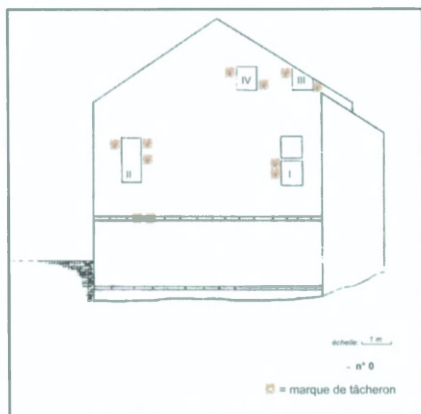
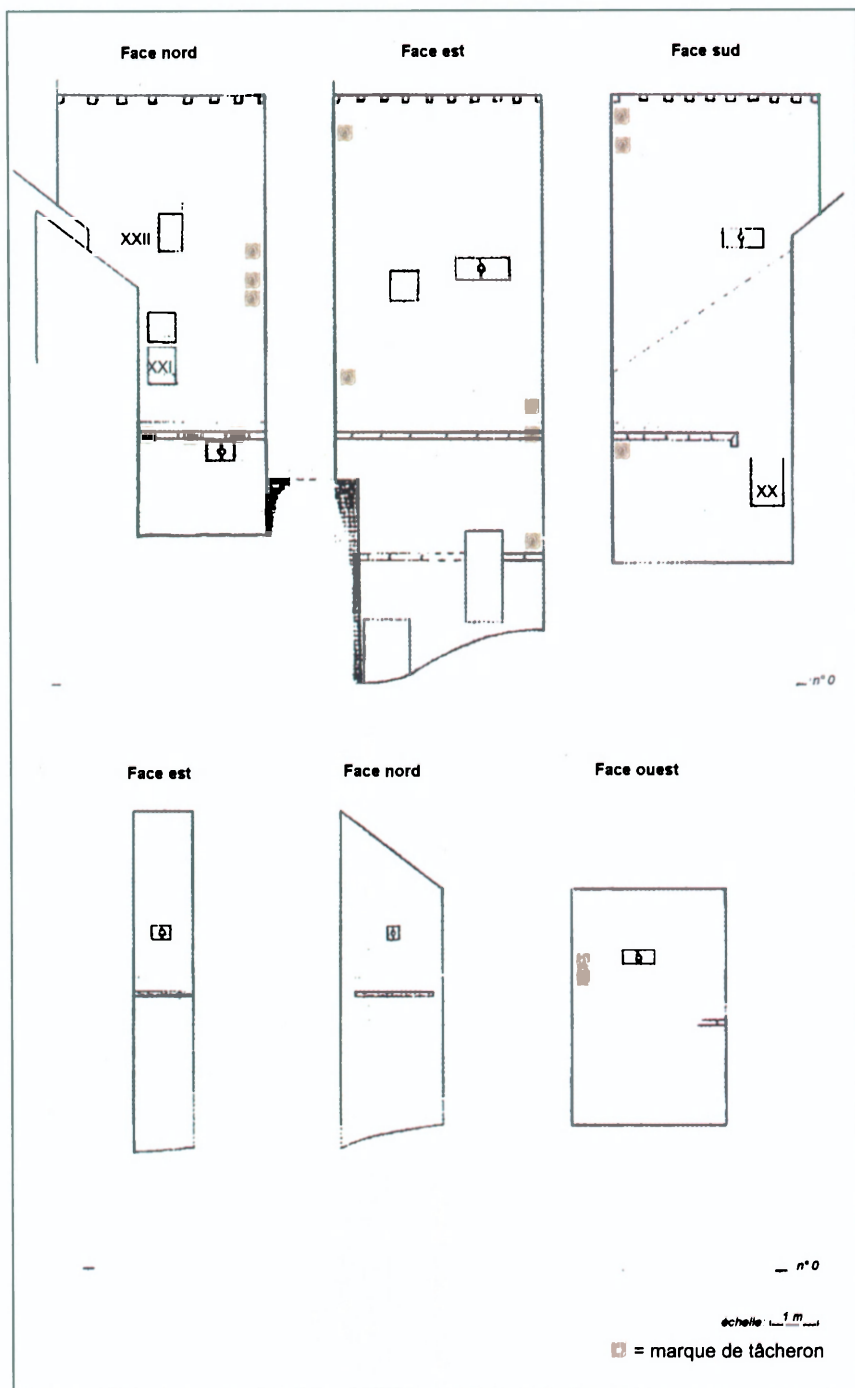


Fig. 7. - Structure A, façade nord : schéma d'élévation avec distribution des marques de tâcheron.
Dessin de l'auteur.

Fig. 8. - Tour B (haut) et « tourelle » C (bas) : schémas d'élévation avec distribution des marques de tâcheron.
Dessin de l'auteur.



Fig. 9. - Structure A, façade sud : schéma d'élévation avec distribution des marques de tâcheron.
Dessin de l'auteur.



se trouve à 2,80 m au-dessus du niveau 0 (fig. 7). Il ne fait pas retour sur la façade orientale. À l'opposé, il continue au-delà de la jonction de la façade nord avec la tour C : peu avant cette jonction, le départ d'une pierre moulurée appartenant à ce soubassement et recouverte par le mur de la tour C montre que la tour C a été accolée postérieurement à la façade nord. Sur la façade nord de la tour B, le niveau de sol est tel qu'il est impossible de savoir si le soubassement mouluré y existe (fig. 8). Le soubassement mouluré se retrouve sur la façade ouest de B, au même niveau qu'à la façade nord de la structure A (+ 2,80 m), mais pas sur sa façade sud. Il s'observe sur deux tiers de la façade ouest de A, puis se



Fig. 10. - Structure A, façade sud : retombée de la moulure de l'angle sud-ouest.
© Benjamin Vanieuwenhove.

rabat, à la verticale. La moulure est alors interrompue par l'insertion de grandes auges de pierre²². Sur la façade sud de la structure A, le soubassement mouluré se marque à hauteur de + 1,35 m (fig. 9). À l'extrémité ouest de cette façade, la moulure tourne en angle droit vers le sol et descend à + 0,60 m (fig. 10)²³.

Une deuxième chaîne horizontale se compose d'un **larmier** (fig. 11) surmonté d'une assise de moyen appareil. Les pierres sont taillées en fines hachures obliques, presque verticales, de droite à gauche (de haut en bas), et ciselées sur leurs bords latéraux. Le sommet du larmier atteint 5,25 m. Cette chaîne s'observe sur la façade nord de la structure A. De nouveau, elle ne fait pas retour sur la façade est de cette même structure. Interrompue par la tour C, elle se poursuit sur les façades nord, ouest et sud de la tour B. À la rencontre entre les tours B et C, larmier et assise de pierres de taille font un retour sur un tronçon très réduit²⁴ (fig. 12). À l'opposé, à l'angle des façades sud de la tour B et ouest de A, la chaîne s'interrompt dans une zone perturbée (fig. 13). On ne peut en tirer argument pour juger du rapport chronologique entre la structure A et la tour B. Elle reprend sur la façade ouest de la structure A, jusqu'à son extrémité sud. On ne la trouve pas sur la façade sud.

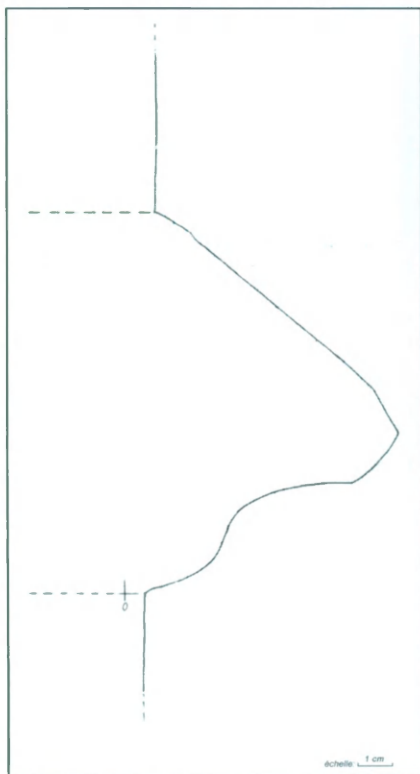


Fig. 11. - Structure A, façade nord : profil du larmier.
Dessin de l'auteur.



Fig. 12. - Jonction « tourelle » C - tour B : larmier taillé en angle.
© Benjamin Vanieuwenhove.

²² Au pied de la façade occidentale de la structure A, sur 0,50 m de large à partir de l'angle sud-ouest, nous distinguons un soubassement plus épais de 0,13 m, montant jusqu'à une hauteur d'environ 0,60 m au-dessus du niveau de référence. Il correspond au niveau atteint par les auges en pierre disposées au pied de la façade occidentale et donc, à la base actuellement visible de la retombée de la moulure de cette façade.

²³ À cet endroit, la moulure repose sur une pierre au profil biseauté. Celle-ci correspondant au sommet du soubassement repéré au pied de la façade ouest de la structure A.

²⁴ L'angle d'intersection des structures B et C n'est pas tout à fait droit (environ 95°). Notons toutefois qu'à cet endroit, le larmier est taillé en angle et parfaitement ajusté.



Fig. 13. - Tour B, façade sud : vue générale.

© Benjamin Vanieuwenhove.

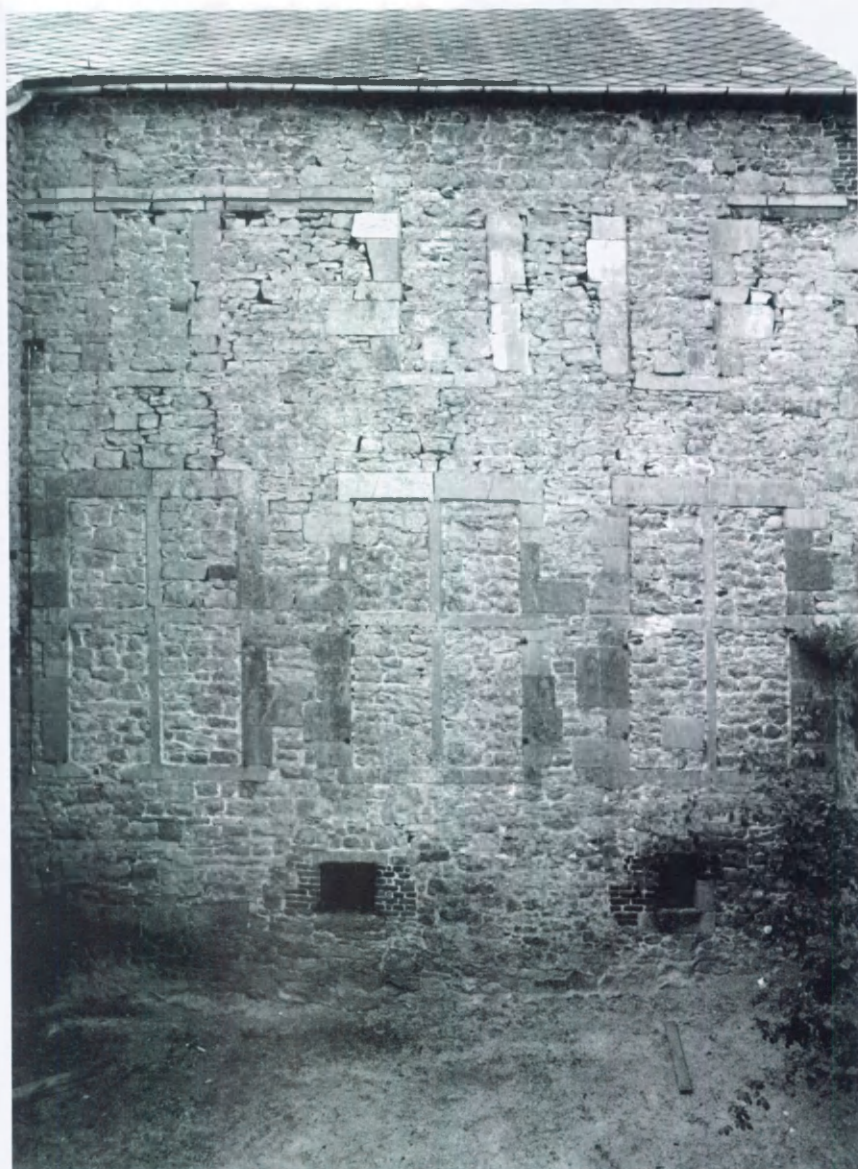


Fig. 15. - Structure A, façade est : vue générale.

© Benjamin Vanieuwenhove.



Fig. 14. - Structure A, façade ouest : modillon, côté sud de la suture (A1).

© Julie Regniers.

Au sommet de la façade ouest de A se trouve une troisième chaîne : une **corniche** en cavet sur modillons en doucine (fig. 14). Elle se poursuit sur les façades sud, ouest et nord de la tour B, faisant sans doute tout le tour de cette structure. Une corniche, de profil plus grossier, s'observe également sur la façade ouest de la tour C, supportée par deux modillons.

Sur la façade est de la structure A, à 1 m sous le sommet de la façade (+ 8,20 m) culmine une chaîne endommagée couvrant les baies supérieures (cf. ci-dessous) et s'interrompant en retrait par rapport au chaînage d'angle nord-est (fig. 15). Elle est taillée en fines hachures verticales. Ce bandeau adopte une mouluration géométrique que l'on ne trouve que sur cette façade. Nous l'assimilons à une corniche, qui diffère fortement de celle que nous retrouvons partout ailleurs, sur les structures A et B.

Fenêtres

Le bâtiment comporte peu d'ouvertures. Seule la façade est de la structure A présente une forte concentration de fenêtres (fig. 16). Dans la façade est, à une hauteur de + 1,15 m, s'ouvrent deux prises de jour donnant dans des caves. Formées d'un seuil et d'un linteau droit en pierre mais possédant des montants en briques (22/10/6 cm) larges de 0,40 et 0,50 m et fermées de solides barreaux, ces prises de jour ont été insérées dans la façade et en perturbent l'appareil : elles constituent des percements postérieurs à la façade. Deux jours sont percés dans la façade sud, mais s'inscrivent dans des zones perturbées et paraissent résulter de remaniements.

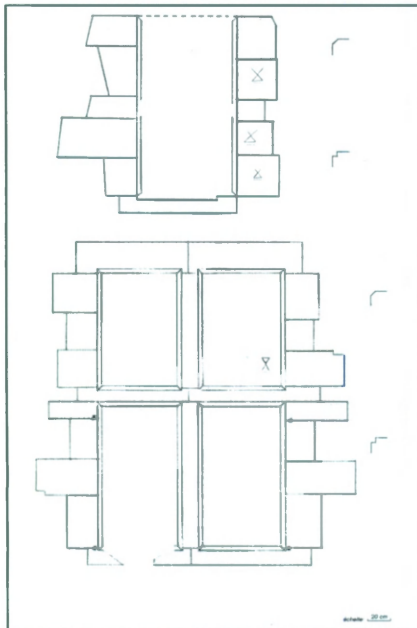


Fig. 17. - Structure A, façade est : relevé d'une fenêtre à croisée (VII ; bas) et d'une ancienne fenêtre à traverse (bûchée) (IX ; haut).
Dessin de l'auteur.

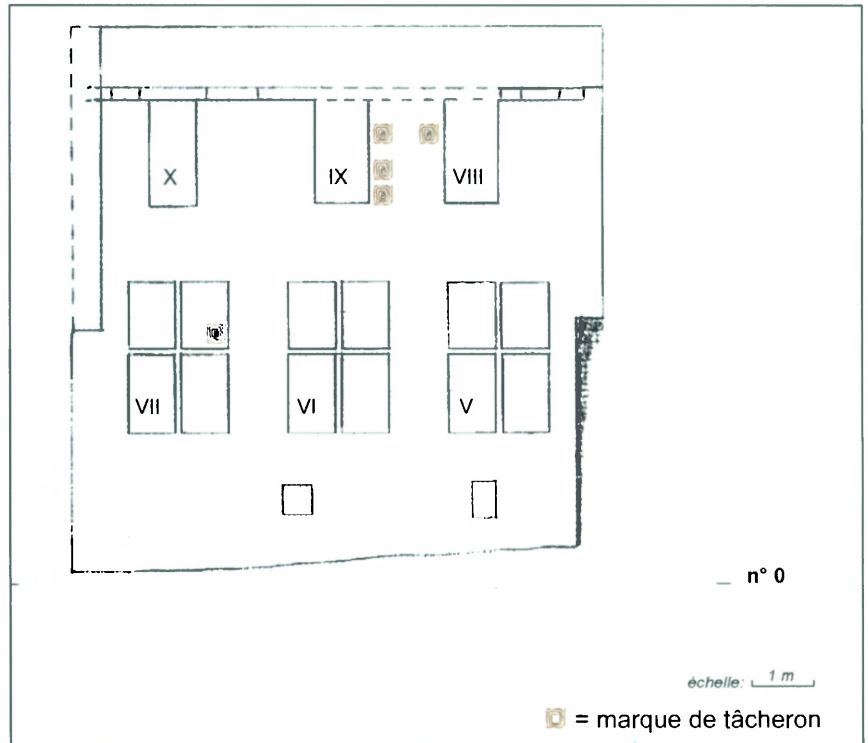


Fig. 16. - Structure A, façade est : schéma d'élévation avec distribution des marques de tâcheron.

Relevé de l'auteur.

Au **premier niveau**, trois grandes fenêtres à croisée (4 m² : fenêtres V, VI et VII) sont percées dans la façade est de la structure A et assisées à + 2,50 m (fig. 17). Ces baies sont appareillées en pierres taillées en fines hachures obliques de droite à gauche, de haut en bas, avec les bords latéraux ciselés. Cette taille se retrouve sur presque tous les autres encadrements de baie. Le dispositif de ces fenêtres à croisée présente quatre crochets métalliques insérés de part et d'autre dans les piédroits, à hauteur des ouvertures inférieures. Les ouvertures inférieures comportent une battée tandis que celles supérieures sont chanfreinées. Les baies comportaient donc des vantaux. Sur la façade ouest de la structure A et donnant sur ce niveau se trouvent un petit jour ainsi qu'une baie carrée (XIV ; 0,20 à 0,30 m²) (fig. 18). Tous deux s'intègrent parfaitement dans la maçonnerie. À ce niveau, la façade-pignon nord est aveugle. La façade sud de la structure A compte deux fenêtres à traverse assisées à 3,20 m du

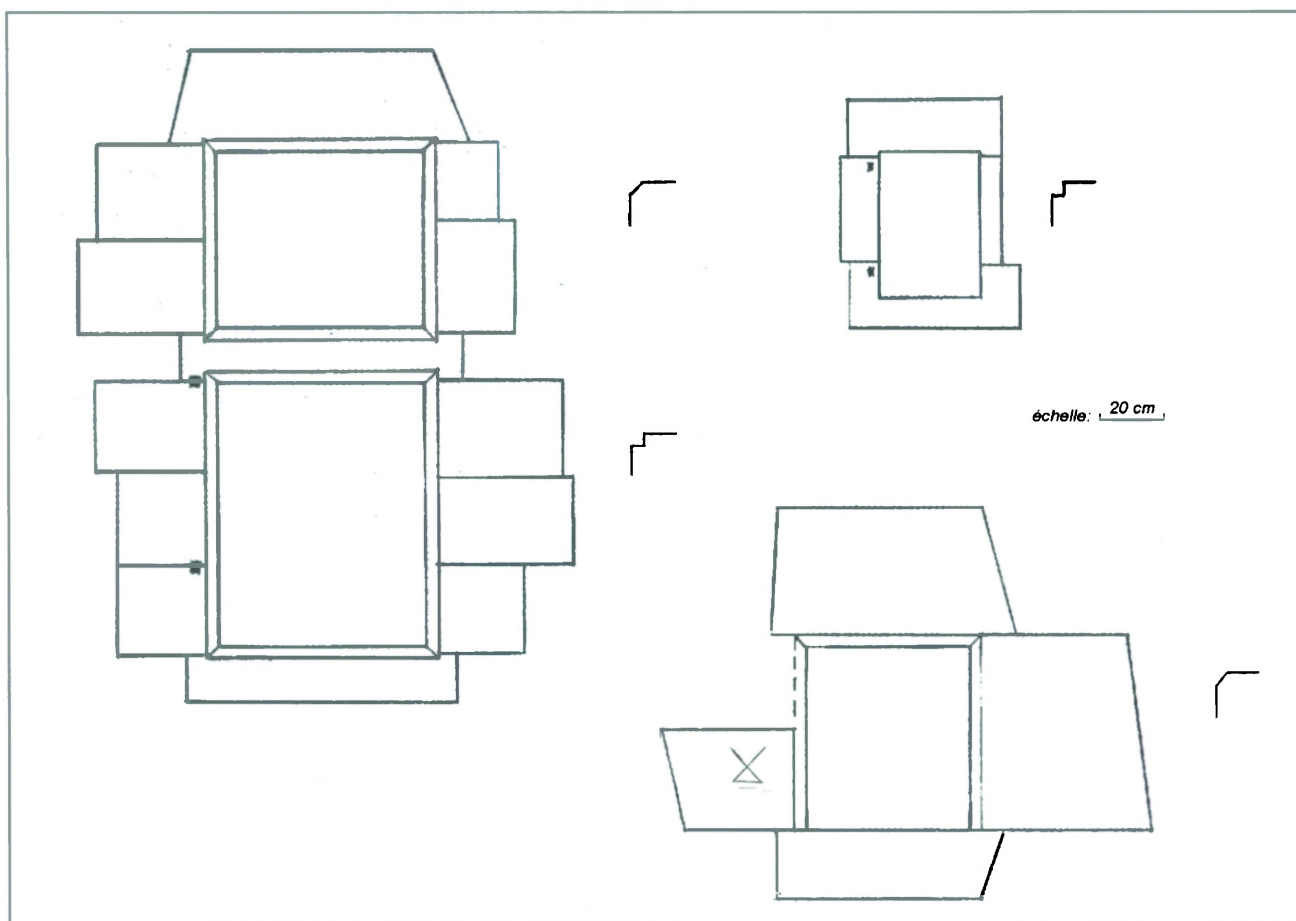


Fig. 18. - Structure A, façade ouest : relevé du jour (haut, droite), d'une baie de format carré (XIV ; bas, droite) et d'une fenêtre à traverse (XV ; gauche).
Dessin de l'auteur.

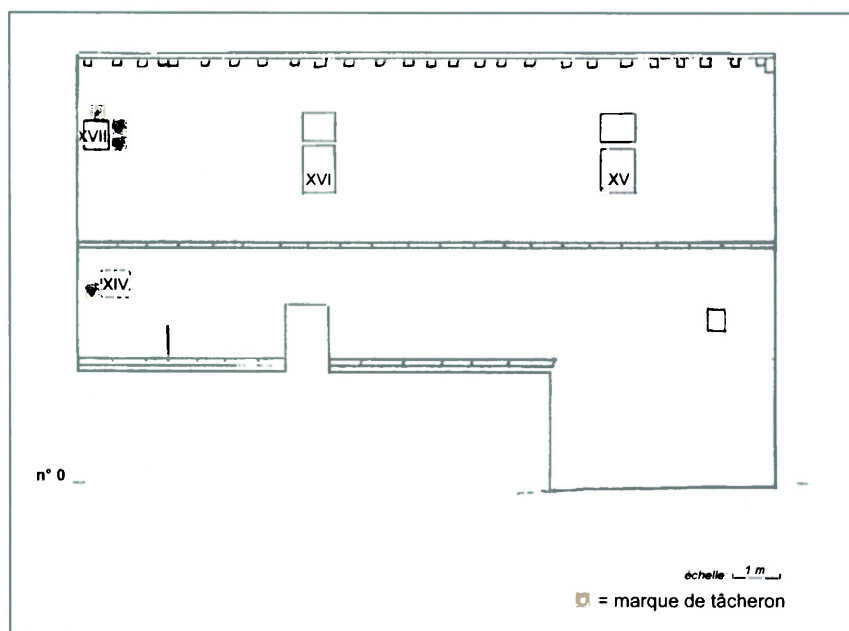


Fig. 19. - Structure A, façade ouest : schéma d'élévation avec distribution des marques de tâcheron.
Dessin de l'auteur.

niveau 0. Bien que de principe identique aux autres encadrements de fenêtres (à bords latéraux ciselés et champ central hachuré verticalement), les marques de taille sont fort accentuées et nettement moins fines. Les montants très rectilignes semblent avoir été sciés mécaniquement. Les baies ne comportent ni battée ni chanfrein. Ces différents indices penchent pour une datation de ces percements au XIX^e siècle.

Un **deuxième niveau** se dessine sur l'ensemble du corps bâti. Dans la façade est de la structure A se trouvent trois baies à traverse bûchée, assisées à + 6,30 m (fig. 17). Les trois autres façades de la structure A comptent également des fenêtres à traverse (bûchée ou non) assisées à ce même niveau : une au sud, deux à l'ouest et une au nord (de 1,20 m² à 1,45 m²) (fig. 7, 9 et 19). Celles des façades sud et ouest s'insèrent mal dans la maçonnerie, ce qui n'est pas le cas de celle au nord. La façade ouest de la structure A comporte une fenêtre carrée, assisée à 7,15 m (à l'aplomb de celle du niveau inférieur). La façade nord de la structure A présente une seconde fenêtre donnant sur le deuxième niveau : une grande ouverture rectangulaire sans traverse (1,50 m²) (fig. 20). Enfin, une dernière fenêtre à traverse s'observe sur la façade nord de la tour B. Également assisée à + 6,30 m, elle est plus étroite que les autres et est appareillée de pierres taillées de manière plus irrégulière.

La structure A compte un niveau de **combles** éclairé par deux fenêtres carrées percées dans le pignon nord, assisées à + 9,60 m. L'encadrement de la baie ouest coupé par la pente du toit, ampute l'ouverture à son angle supérieur ouest. Dans le pignon sud, un jour assisé à la jonction entre la maçonnerie en pierres et celle en briques, à + 9,20 m, donne dans ces combles.

Marques de tailleurs de pierres

Le bâtiment présente 48 pierres portant des marques de tâcherons. Elles se localisent sur les encadrements de fenêtre, les chaînages d'angle et l'assise de moyen appareil superposée au larmier (fig. 4, 21 et 22). Une seule se situe sur la canonnière ouest de la façade sud de la structure A (ci-après) (fig. 23).

Structure A – Intérieur

L'intérieur de la structure A est occupé sur sa moitié méridionale par des silos²⁵ qui rendent les observations difficiles. Dans l'état actuel, nous distinguons deux zones de niveau différent que nous appelons aire basse et bel étage.

L'aire basse se dessine dans la partie sud de la structure A. Elle est limitée au nord par un mur bas (« mur β »), distant de 6,15 m de la face intérieure du mur-pignon sud (fig. 4). Dans sa partie visible, il mesure 2,60 m de long sur 1,90 m de haut et atteint le niveau de + 1,50 m. Avec le mur α à l'est, il définit le bel étage et la limite nord de l'aire basse. Le mur β est construit en moellons de calcaire gris-bleu, de calibre moyen (surmonté de briques, 20/10/5 cm). À son extrémité ouest, il butte contre le silo, à

²⁵ Dans les années 1950, la structure A s'est vue accueillir deux silos. L'un de ces deux silos a été démonté il y a peu, dégageant, au nord, une moitié de l'espace intérieur. Il ne laisse que peu de possibilités d'observation des façades intérieures sud et ouest.

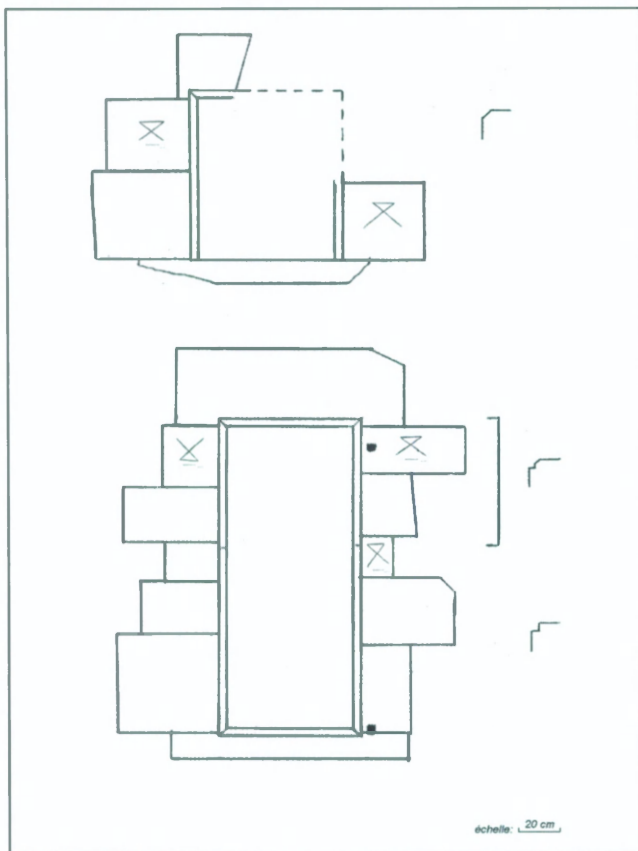


Fig. 20. - Structure A, façade nord : relevé de la fenêtre haute (II ; bas) et de la fenêtre coupée par la toiture actuelle (III ; haut). Dessin de l'auteur.

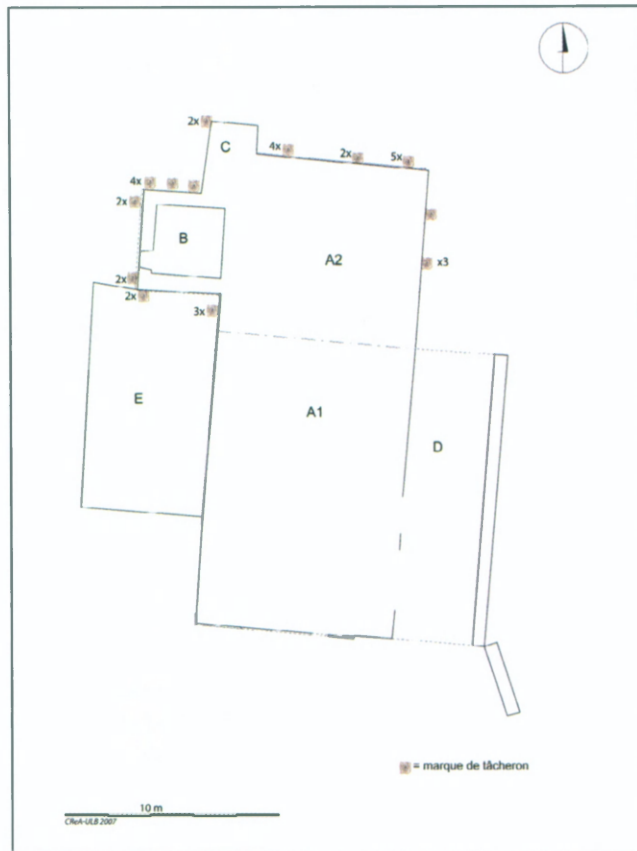


Fig. 22. - Plan d'ensemble du bâtiment avec répartition des marques sur les niveaux supérieurs (deuxième niveau et combles). Relevé de l'auteur avec l'aide du CRéA.

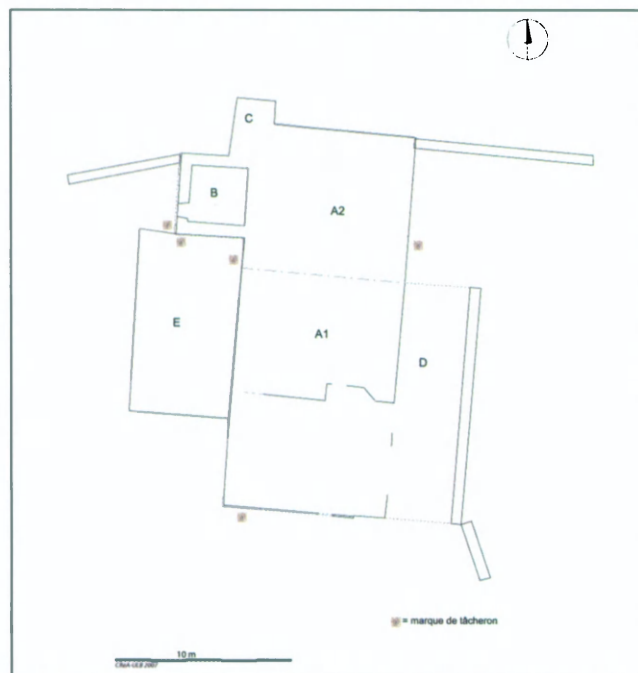


Fig. 21. - Plan d'ensemble du bâtiment avec répartition des marques au niveau du bel étage. Relevé de l'auteur avec l'aide du CRéA.

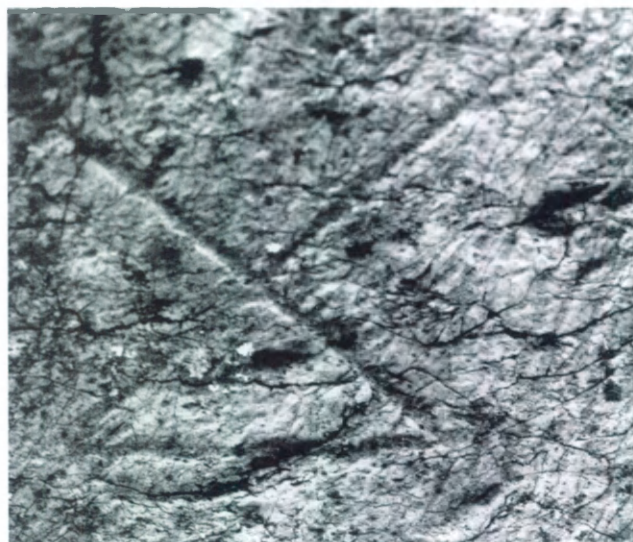


Fig. 23. - Structure A, façade sud : marque de tâcheron sur le seuil de la canonnière ouest. © Benjamin Vanieuwenhove.

2,50 m du mur ouest de A. Il est impossible de dire s'il se poursuit jusqu'à la façade ouest. À son extrémité est, à 5,10 m du mur ouest de la structure A, le mur β revient en angle droit vers le nord. Dans sa maçonnerie se marque un joint montant partiel. Une ligne d'arase à l'ouest de ce joint aboutit au sommet de celui-ci. Arase et joint montant délimitent une zone construite à l'aide de moellons bien équarris posés de manière parfaitement réglée. Autour de cette zone, la maçonnerie offre un aspect moins régulier. Les moellons ne sont pas travaillés, mal assisés et liés par des joints gras. Des différences de mortier soulignent encore la différence entre ces deux zones. Dans la maçonnerie inférieure ouest plus soignée, au pied du mur β , se distingue un arc de 1,10 m de portée et 0,95 m de flèche, dessiné par des moellons agencés en arc brisé, bouché par des briques (22/10/5 cm) (fig. 24). Dans cette zone, une pierre saillante du nu du mur. Ce corbeau adopte la forme des modillons en doucine du sommet de la façade ouest de la structure A et de la tour B. Dans sa surface supérieure est creusé un trou circulaire. Ce corbeau devait porter un élément vertical. À son extrémité est, le mur revient en angle droit vers le nord. L'angle qu'il forme est appareillé, monté en pierres de taille à palette ciselée et champ central profondément hachuré de haut en bas (de gauche à droite). Les pierres de taille comportent une battée : elles appartiennent à une embrasure qui donne sur la cave 5.



Fig. 24. - Structure A, zone intérieure sud : détail de l'arc rebouché de briques dans le mur β .

© Benjamin Vanieuwenhove.

Caves

Les caves sont au nombre de cinq (fig. 4)²⁶ : quatre se groupent vers le nord dont la 1 se situe sous la tour B ; la dernière est isolée au sud. Ces caves à demi-enterrées, essentiellement maçonnées en moellons calcaires, sont voûtées selon un axe ouest-est perpendiculaire à l'axe de la structure principale A, à l'exception de la cave 2, orientée nord-sud, qui sert plus de couloir que de cave.

L'accès à la **cave 1** se fait par une porte récente percée dans la façade ouest de la tour B, à même le sol. C'est le seul accès actuel aux quatre caves au nord. Cette cave mesure 3,25 m de long (ouest-est) et 2,90 m de large. Elle présente une hauteur maximale de 1,70 m, mais son « sol » est très chaotique. Il n'est pas sûr qu'ait existé, au moment de la construction de la tour B, un niveau de sol dans ce local. La voûte, qui émerge du sol est soigneusement construite ; sa retombée sud s'appuie à la roche. De cette cave, l'accès à la cave 2 desservant les caves 3 et 4 se fait par une brèche ménagée tardivement²⁷.

La **cave 2** mesure 4,40 m de long (nord-sud) et 2,20 m de large. Sa hauteur maximale est de 1,95 m. Cette deuxième cave a une voûte en briques (24/10/6 cm) et ses retombées mêlent briques et moellons. Dans sa partie visible, le mur sud comporte un jour partiellement obstrué donnant sur un long conduit débouchant dans la cave 5. Ce conduit a une longueur approximative de 2,30 m jusqu'à la cave 5. Il est trop étroit (0,40 m) pour constituer le passage des caves nord à la cave sud. Notons toutefois la présence d'un joint montant à l'ouest du jour. Le jour et le joint montant pourraient indiquer l'endroit de ce passage partiellement rebouché.

La cave 2 peut avoir été reconstruite. Sa maçonnerie principalement de briques contraste avec celle des autres caves construites en moellons. La voûte de la cave 2 masque le sommet des encadrements de porte des caves 3 et 4, et une lunette a été aménagée devant le passage vers la cave 1. Cette cave 1 et *a fortiori* le passage qui y conduit n'étant pas contemporains des autres caves, il est impensable d'aménager une lunette devant un mur plein. Cette lunette et la maçonnerie de la voûte dans laquelle elle s'inscrit ne laissent apparaître aucune trace indiquant qu'elle y ait été introduite postérieurement. Les matériaux ne sont pas endommagés et il n'y a aucune différence « d'épaisseur » entre les deux. Au contraire, elle se fonde parfaitement dans cette voûte de la cave 2 et a dû être pensée avec cette voûte. Le format des briques utilisées dans cette cave 2 se retrouve partout dans les caves (24/10/6 cm). On l'observe notamment au niveau de la lunette de la cave 3 (nord) qui, elle, est sans conteste d'origine. Ce dernier indice infirmerait l'hypothèse de la reconstruction de la cave 2.

²⁶ Nous les avons mises sur plan et les avons numérotées de 1 à 5 suivant l'ordre dans lequel nous les avons découvertes. Cette mise sur plan s'est effectuée dans la mesure de nos moyens, à l'aide d'un double décimètre et postulant que les angles étaient droits, chose bien éloignée de la réalité en vérité. Grâce à l'aide précieuse apportée par le CRÉA, nous avons pu relever quelques points de calage au théodolite pour superposer ce plan des caves au plan général de notre bâtiment. L'idéal aurait été de relever toutes ces caves au théodolite, mais le matériel, les connaissances techniques et informatiques ainsi que la main-d'œuvre nous ont fait défaut, sans parler des contraintes liées au site lui-même.

²⁷ Comme il apparaît qu'à l'origine la cave 1 ne communiquait pas avec les autres, elle devait être soit « vide », soit remplie de terre soutenant la voûte.

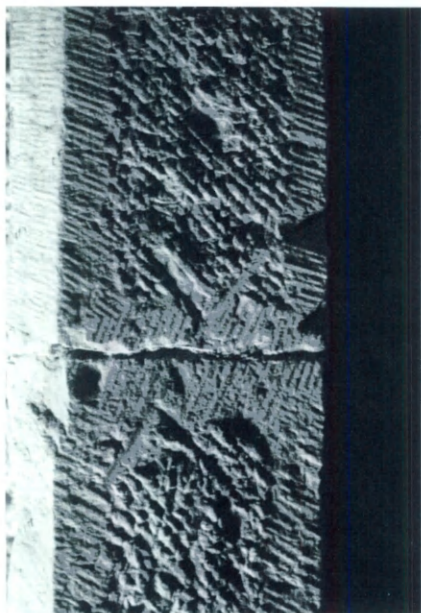


Fig. 25. - Structure A, marques d'assemblage sur le montant nord de la porte vers la cave 4.

© Benjamin Vanieuwenhove.

Les portes communiquant avec les caves 3 et 4 sont semblables. Elles en imposent par la perfection de leur appareil. En plein-cintre clavé, elles se composent de pierres de taille de grand calibre, à palette ciselée et champ central hachuré en oblique de haut en bas (de gauche à droite) rappelant celles de l'extrémité est du mur β et correspondant aux vestiges de la porte donnant dans la cave 5. Nous dénombrons 13 marques de tâcheron sur les portes (5 sur la porte vers la cave 3 et 8 sur celle donnant dans la cave 4) dont 11 semblables au type observé sur les murs extérieurs et identifié par J.-L. Van Belle (type 1). Deux marques font exception : ce sont deux « V » disposés en miroir, pointant l'un vers l'autre, sur le tableau du piédroit nord de la porte qui donne sur la cave 4 (fig. 25). Il s'agit de marques de pose. À la base des montants, chaque première pierre possède un décor sculpté prismatique, assurant la transition entre une partie inférieure à arête vive et une partie supérieure chanfreinée.

Les **caves 3 et 4** construites en moellons enduits d'un plâtras blanc, éclairées par un jour – soupirail en abat-jour déjà observé à la base de la façade est de la structure A – forment un ensemble homogène. La lunette de la cave 3 est en briques (24/11/6 cm) ainsi que deux autres zones (22/10/5 cm) situées autour des soupiraux. Le mur présente une épaisseur de 0,70 m. La cave 3, au nord, mesure 7,70 m de long (ouest-est) et 2,60 m de large (fig. 26). Elle présente une hauteur maximale de 2 m²⁸. Le niveau de sol de cette cave se trouve à 0,70 m sous le niveau 0. La quatrième cave, parallèle à la 3, mesure 4,95 m de long (ouest-est) et 2,30 m de large. Son niveau de sol est à 0,78 m sous le niveau 0 et elle présente une hauteur maximale de 2,13 m.



Fig. 26. - Structure A, cave 3 : vue vers l'est.

© Benjamin Vanieuwenhove.

²⁸ Pour rappel, la structure A présente une longueur totale de 22,25 m. D'après la superposition du plan des caves fait à la main avec le plan d'ensemble fait à la station totale, le mur nord de cette cave 3 ferait 0,40 m d'épaisseur, ce qui est peu probable. À l'opposé, le mur sud entre les caves 3 et 4 est estimé à 0,80 m d'épaisseur.

La cinquième et **dernière cave** est accessible depuis l'intérieur de la structure A, par un passage situé dans le mur β . Presque entièrement remplie de grains, difficile à observer, elle mesure 4,48 m de long (ouest-est) sur 3,60 m de large du côté ouest et 3,80 m du côté est²⁹. Sa maçonnerie en moellons calcaires paraît homogène. Toutefois, la voûte est recouverte d'un épais dépôt noir ne laissant rien transparaître quant à d'éventuelles perturbations. La porte est en place. Deux jours y sont percés, l'un dans la retombée nord de la voûte débouche sur le conduit mentionné dans la description de la cave 2. Le second dans le mur ouest est rebouché. Il présente une hauteur de 0,50 m jusqu'au sommet de la voûte mais remonte au-delà de celle-ci, dans l'épaisseur du mur occidental.

Bel étage

Au-dessus des caves, le bel étage se dresse à 1,50 m du niveau 0, depuis le mur β jusqu'à la façade nord de la structure A. Dans son état actuel, il mesure 14,50 m de long pour 8,75 m de large jusqu'à l'alignement extérieur de l'angle sud-est 1, soit sur 6,50 m de long et 8 m de large là où la structure A est fermée par la façade est (fig. 21).

Le **mur intérieur nord** long de 7,90 m s'élève à + 9,20 m aux angles. Deux retraits horizontaux, trahissent les deux étages planchéiés qui se superposaient au bel étage (fig. 27). La base du premier retrait se situe à 4,80 m et son extrémité supérieure à 3,65 m de haut, soit à 5,15 m du niveau 0. Le second atteint 7,90 m à sa base et 8,20 m à son sommet.



*Fig. 27. - Structure A, façade nord, intérieur : vue générale.
© Benjamin Vanieuwenhove.*

Sur le mur nord se distingue l'empreinte d'une cheminée et de son carneau qui se rétrécit jusqu'au faîte du toit, se décalant vers l'ouest au point d'être tangent à la fenêtre est du pignon (IV). Cette cheminée qui se situe à 1,50 m de l'extrémité est du mur nord, n'occupe pas le milieu du mur nord,

²⁹ Notons que la largeur totale doit être supérieure aux mesures relevées étant donné que celles-ci n'ont pas été prises au sol, mais bien au-dessus du niveau des grains, là où la cave est déjà voûtée.



Fig. 28. - Structure A, façade nord, intérieur : cheminée.
© Benjamin Vanieuwenhove.

pas plus qu'elle ne se trouve au milieu de la projection du mur sud plus étroit. Elle mesure 2,55 m de large à l'extérieur pour 2,15 à l'intérieur et devait atteindre 2,45 m de haut (fig. 28). Il n'en reste que les bases des montants. Sa mouluration comporte des éléments prismatiques identiques à la base sculptée des portes des caves 3 et 4 (fig. 29).

La **façade intérieure est** mesure 7,70 m. À environ 1 m sous le sommet du mur (+ 8,20 m) s'observe un léger retrait qui coïncide avec son pendant sur la façade nord.

La **façade intérieure sud** mesure 6,15 m. L'épaisseur de 0,65 m à la base atteint 0,55 m à la base du pignon et 0,35 m au niveau des briques. Elle est recouverte d'un épais enduit de chaux jaunâtre à nodules qui cache la face intérieure des canonnières et couvre les ébrasements de la fenêtre XI ; ceci donne à penser que celle-ci a été aménagée assez tardivement.

La **façade intérieure ouest**, longue de 20,40 m, n'est observable que sur 8,90 m depuis son extrémité septentrionale.

Fenêtres

De l'intérieur de la structure A, peu de baies sont visibles. Outre celles déjà décrites depuis l'extérieur, seule la façade ouest en compte de nouvelles : il y a une porte et une fenêtre, toutes deux rebouchées. La porte, au bel étage, donnait accès vers la tour B. Elle est remaniée, mais paraît en place. Il est probable qu'une porte se situait à cet emplacement et a été agrandie. La fenêtre au-dessus de la porte est assisée à + 5,52 m.

Dans les murs ouest et est, trois et deux pierres affleurent, en légère saillie : à même hauteur, (5,90 m du sol du bel étage, soit 7,40 m du niveau de référence) à l'ouest. Sur la façade opposée, ces deux pierres saillantes sont alignées sur un même aplomb : celle inférieure est à 2,97 m du sol du bel étage, soit à + 4,47 m ; la seconde se trouve à 5,80 m du bel étage, soit à + 7,30 m. Si ces saillies ne correspondent pas exactement avec les renforcements observés sur la façade nord, il s'agit pourtant sans aucun doute de corbeaux destinés à soutenir des poutres transversales supportant les étages planchés.

Intérieur B³⁰

À l'intérieur de la tour B, il ne reste des étages anciens qu'un niveau correspondant au sol du bel étage de la structure A. Au-delà, la tour est vide jusqu'au sommet³¹. Sur les façades nord et sud s'observent plusieurs cavités à environ 3,90 m du sol, soit à environ + 5,40 m ; elles correspondent aux points d'ancrage d'anciennes solives et fournissent des indications concernant les niveaux anciens. Au sommet des quatre façades, de nombreux trous carrés se répartissent sur au moins trois niveaux. Il pourrait s'agir de logettes d'un colombier.

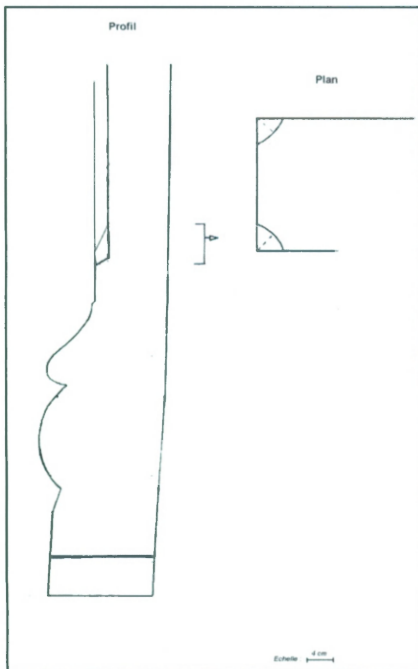


Fig. 29. - Structure A, façade nord, intérieur : profil du piedroit ouest de la cheminée.
Dessin de l'auteur.

³⁰ Faute de moyens techniques à disposition, on a laissé à un architecte-restaurateur l'analyse de cette partie.

³¹ L'espace intérieur offre peu de possibilités de recul pour l'analyser. De plus, sa réaffectation en pigeonnier a fortement limité notre champ d'action.

Chronologie murale

L'angle intérieur nord-ouest laisse apparaître un croisement régulier des assises des deux murs. Les façades ouest et nord sont donc homogènes. À l'opposé, à la rencontre des façades nord et est, l'angle droit qui se forme ne dessine pas de ligne bien verticale. L'enduit enlevé, il apparaît qu'à la base, sur environ 1 m de haut depuis le sol du bel étage, il y a un croisement des assises entre les deux murs. Au-delà, une ligne sinueuse se marque davantage sur la façade nord que sur la façade est. Il n'y a plus de correspondance dans la hauteur des tas entre les deux murs. Des pierres de la façade est, plus régulières que celles de la façade nord, se prolongent vers le nord. Sur la façade nord, l'irrégularité est grande et le profil en zig-zag des pierres montre que celles-ci n'ont pas été collées, au plus près à une façade plus ancienne. Les interstices entre les deux façades prouvent que l'on a évidé la façade nord, à l'intérieur, pour mieux y accrocher le mur est, tout en préservant l'aspect extérieur des deux façades. Plus récente que la façade nord, la façade est, comme le croisement à la base l'indique, procède de la transformation d'une façade plus ancienne et cohérente à la façade nord.

À son extrémité sud, la façade intérieure est formée un angle droit avec le retour de mur qui se trouve dans l'alignement du chaînage sud-est 1 (fig. 21). À sa base, nous observons l'interpénétration des deux maçonneries en respectant l'alternance de croisement des moellons. Rompue au niveau de la baie inférieure sud (VII), cette cohérence se retrouve au-delà. Ces deux pans de maçonnerie sont donc homogènes. Ceci confirme l'hypothèse de l'existence à cet endroit d'un mur est-ouest fermant le bâtiment.

L'angle sud-ouest de A offre un chaînage homogène avec des pierres à palette et champ central bouchardé. Quoique difficile à sonder de l'intérieur, cet angle croise les tas entre mur ouest et mur sud. La moulure du soubassement sud retombe le long de l'angle sud-ouest du bâtiment A jusqu'à une pierre talutée de la façade ouest d'où elle se prolonge en continu sur le mur ouest (fig. 10). La contemporanéité des murs ouest et sud est ainsi démontrée.

À l'opposé, la façade sud fait retour vers le nord (angle sud-est 2). Le chaînage perturbé sur le tiers inférieur, devient homogène sur les deux tiers supérieurs. Les pierres d'angle y présentent une taille pareille à celle du chaînage sud-ouest. Un sondage à l'intérieur montre la cohérence du mur sud et du moignon en retour est. L'angle sud-est 2 et son retour constituent le vestige de l'ancien mur est fermant le bâtiment A.

Cependant, la façade ouest de A présente, à deux mètres au sud de l'angle avec la tour B, un joint montant souligné par la présence de quatre grandes pierres disposées en « L » (fig. 30). Trois sont superposées, alignées par leur bord nord ; la quatrième, à leur base, se trouve de l'autre côté du joint montant. Ces pierres sont assisées sur la moulure du soubassement où le même joint se poursuit séparant deux pierres moulurées distinctes. Il s'observe également de façon très nette au larmier, à la jonction entre deux pierres distinctes. Si ce joint ne se marque pas au niveau de l'assise de moyen appareil, au-dessus de celle-ci, jusqu'à la corniche se distingue une suture très nette dans la maçonnerie (fig. 31). Elle lézarde au sud de l'aplomb du joint montant. Enfin, au niveau de la chaîne supérieure, ce



Fig. 30. - Structure A, façade ouest : joint montant.

© Benjamin Vanieuwenhove.



Fig. 31. - Structure A, façade ouest : détail de la suture.

© Benjamin Vanieuwenhove.

joint est également très net : un modillon d'angle en témoigne de par sa forme et sa position. À 7,70 m de l'extrémité nord de la façade intérieure ouest, la suture se remarque dans la partie inférieure de l'élévation, et s'atténue dans la partie supérieure. Plusieurs pierres saillent du nu du mur. Elles portent des traces de taille sur leur surface nord qui devait être autrefois un parement. Le joint montant, matérialisé par la juxtaposition de trois pierres de taille alignées par leur bord nord, constitue le vestige d'un chaînage d'angle repartant perpendiculairement à la façade ouest, vers l'est. Nous pouvons compléter la reconstitution chronologique :

O doit se diviser en deux : NO et SO

NO = N = base de E = base du retour sud-est

N ≠ E

NO ≠ SO

SO = S = départ E 2

Là se trouvait l'angle nord-ouest d'une structure plus ancienne située au sud. Dès lors, la suture décelée entre le larmier et la corniche et lézardant vers le sud de l'aplomb du joint montant s'explique aisément. Avec l'ajout d'un nouveau corps de bâtiment, le ragréage des deux murs nécessita le démontage du chaînage d'angle de la structure ancienne ainsi que d'une partie de son mur pour venir « accrocher » le nouveau mur sur l'ancien et consolider la jonction entre ces deux pans de maçonnerie. En l'occurrence, le bâtiment nord (A2) a été rajouté au bâtiment sud (A1).

La moulure du soubassement, bien que de profil proche de part et d'autre de la suture, adopte une modénature atténuée à la partie nord. Taillé selon une même forme générale, le profil du larmier varie quelque peu : plus saillant, plus effilé et de modénature plus accentuée dans la partie ancienne.

Au nord, dans la nouvelle partie, ce larmier ressort moins du nu du mur, est plus massif, sa modénature atténuée. Les modillons en doucine présentent un profil plus anguleux au sud de la suture qu'au nord, sur la façade ouest de la structure A et au sommet de la tour B. L'angle sud-est 1 s'inscrit parfaitement dans l'alignement de la suture ouest. Ces deux points reliés, le tracé obtenu coïncide avec le mur sud de la cave 2 (fig. 4). Les quatre caves nord appartiennent à la nouvelle partie du logis. Les marques de tâcheron sont toutes situées au nord, dans la partie ajoutée (fig. 4, 21 et 22). Une seule fait exception, à la façade sud de la structure A, sur le « seuil » de la canonnière ouest.

Pour préciser la datation des deux phases du mur β , on observera qu'à l'extrémité est du mur β , dans la zone de maçonnerie plus récente se trouve insérée une partie du montant ouest de l'encadrement de porte de la cave 5. Ses pierres sont taillées en hachures profondes obliques de haut en bas (de gauche à droite) comme celles des encadrements de porte des caves 3 et 4 au nord. Cette cave serait contemporaine des caves nord et la deuxième phase du mur β daterait de l'aménagement du bâtiment A2. L'arc rebouché ne s'observe pas dans le mur intérieur de la cave 5. Il témoigne d'un aménagement antérieur aux modifications apportées lors de l'ajout du bâtiment A2³². Ceci rattache la première phase de β au bâtiment A1, sans exclure la possibilité qu'il s'agisse d'une maçonnerie plus ancienne, vestige d'un noyau antérieur au bâtiment A1. La partie visible du mur β s'interrompt à 2,50 m de la façade ouest et il est impossible de savoir s'il se poursuivait jusqu'à la façade ouest du bâtiment A1 ni comment ces deux murs se croisaient.

Initialement se trouvait au sud un logis plus réduit auquel s'est adjoint un nouveau corps de bâtiment au nord. Dès lors, nous désignons la partie ancienne de la structure principale : A1 et la partie nouvelle : A2.

La partie ancienne A1

La partie ancienne A1 comprend la partie de la façade ouest au sud de la suture et la façade sud de la structure A. Ses murs nord et est ont presque totalement disparu. Dans cette partie ancienne sont englobés le mur β avec l'arc rebouché, le corbeau, la cave 5 et le conduit partant de cette cave vers la cave 2 (fig. 4).

Les façades ouest et sud de ce bâtiment A1 ne permettent pas de repérer de trace des anciens niveaux.

Base

Si l'arc appartenait à un passage vers les caves du bâtiment A1, leur niveau de sol devrait être placé beaucoup plus bas que le niveau actuel (fig. 24). Reporter au-dessus de cet arc une maçonnerie de hauteur suffisante pour permettre le voûtement de ces caves placerait le bel étage à peu près au niveau du bel étage actuel. Nous pensons, malgré les difficultés d'observation du mur β et des façades intérieures, que les niveaux du bâtiment A2 reprennent ceux du bâtiment A1.

³² L'arc peut avoir été rebouché dans une même phase d'aménagement que la cave 5, les briques de son remplissage (22/10/5 cm) étant de format pareil à celles de la lunette de la cave 5 (22/10/5 cm).

Bel étage

Le niveau du bel étage ne se distingue pas sur la **façade ouest**. Il n'y a aucune fenêtre qui puisse en être l'indice (fig. 19). Le sol du bel étage se situe à 1,30 m sous le sommet du soubassement mouluré et monte à peu près jusqu'à l'assise du larmier. Près du chaînage d'angle sud-ouest se trouve le jour, assisé à 3,30 m, soit à 1,80 m du sol du bel étage en admettant que celui-ci se prolongeait jusqu'à la façade sud (fig. 18). Il est cohérent à la façade et constitue la seule ouverture d'origine du bâtiment A1. À 4,45 m de l'angle sud-ouest, le larmier retombe vers le sol. Il est possible qu'il ait adopté un dessin en escalier puisqu'il descend jusqu'au niveau du sommet des auges, niveau correspondant au sommet de la pierre talutée observée à l'angle sud-ouest.

Le bel étage, est davantage lisible sur la **façade sud**, construite d'une seule venue, pignon mis à part ; les deux fenêtres inférieures (XI et XII) représentées sur le dessin de Remacle Leloup (fig. 2) ont été rajeunies³³.

Les trois canonnières enserrant les deux baies inférieures de la façade sud sont identiques. Par leur type de taille, elles ressemblent à la canonnière de la façade nord de la tour B. Cette dernière étant assimilable à la campagne de construction du bâtiment A2, les canonnières de la façade sud du bâtiment A1 paraissent avoir été insérées après coup. La marque de tâcheron repérée sur le « seuil » de la canonnière ouest, la seule hors du bâtiment A2 abonde en ce sens.

Niveau 2

À l'ouest et au sud, trois fenêtres à traverse (XIII, XV et XVI : fig. 18) établies à 6,30 m du niveau 0 signalent la présence d'un étage. Son assise est « matérialisée » par le larmier de la façade ouest, située à 0,10 m dessous. Les petites pierres assurant la jonction entre leur encadrement et le reste de la maçonnerie montrent qu'elles sont postérieures aux façades. Notons tout de même une différence entre l'insertion des baies de la façade ouest (XV et XVI), très mal intégrées, et celle de la baie de la façade sud (XIII), soignée et très discrète. Il est plus probable que ces baies aient remplacé d'autres plus petites, que d'admettre que ces murs aient été aveugles.

La toiture

Les modifications opérées dans la toiture du bâtiment A1 ne peuvent être observées qu'au mur-pignon sud. La présence de briques de deux couleurs et formats différents au pignon trahit ces transformations (fig. 3). Il paraît peu pensable que ce pignon ait associé dès l'origine moellons et briques. La toiture primitive a pu présenter une bâtière à croupe, courante dans la région. La première modification remonte le pignon au moyen de briques, ce qu'atteste le dessin de Remacle Leloup (fig. 2) qui représente un pignon avec une couverture en bâtière plus pointue que l'actuelle. À la base du pignon, un jour attesté sur le dessin de Remacle Leloup, indique que les combles étaient utilisés.

³³ Ceci donne à penser que les baies actuelles ont été insérées probablement au XIX^e siècle au vu de leur type de taille très systématique, voire carrément mécanique à l'emplacement exact d'autres plus anciennes. Cette explication justifierait la mauvaise intégration de ces fenêtres à traverse dans la façade.

La partie nouvelle A2

La partie nouvelle de A au nord de la suture comprend la partie nord de la façade ouest, visible sur un tronçon de 2 m compris entre la suture et la tour B, la façade nord et la façade est³⁴.

Les caves

L'accès actuel aux caves n'est pas d'origine. Celui-ci se trouve ailleurs que dans les caves 3 et 4. Lors de travaux de restauration, les caves 2 et 5 devraient faire l'objet d'un examen et de sondages aujourd'hui impossibles. Le bâtiment A2 constituant un espace résidentiel privilégié, il est difficilement concevable qu'une communication de service ait pu être aménagée depuis son bel étage. La maçonnerie de la base de la façade est a été perturbée pour ouvrir les jours qui éclairent les caves et leur sont donc postérieurs. Le voûtement des caves 2, 3 et 4 détermine le niveau du bel étage, confirmé par les bases de la cheminée situées à même le sol. La modénature prismatique des pieds de porte des caves 3 et 4 rappelle celle des piédroits de la cheminée indiquant une simultanéité entre ces éléments sculptés, voire la réalisation d'une même main, dans la seconde moitié du XVI^e siècle³⁵.

Bel étage

Le bel étage du bâtiment A2 correspond au niveau de sol intérieur de la tour B.

Sur la **façade ouest** de la structure A2, la partie inférieure de l'élévation du premier étage est trop perturbée. Entre le soubassement mouluré et le larmier et au-delà jusqu'à la corniche, la maçonnerie est d'une seule venue. Une fenêtre (XIV) y est percée, contemporaine à la façade.

Entre la moulure du soubassement et le larmier, la **façade nord**, maçonnerie d'une seule venue est aveugle. L'unique perturbation constatée sur ce tronçon est due à l'accrochage du mur de clôture est, postérieur, dans la façade : les maçonneries ont été « fondues » l'une dans l'autre.

Au-dessus de cette perturbation, l'angle nord-est est chaîné. Étant établi que les façades nord et est ne sont cohérentes que sur une hauteur de 1 m à partir du sol du bel étage et qu'au-delà, l'angle a été remanié pour accrocher une nouvelle **façade est**, il s'ensuit que les trois fenêtres à croisée (V, VI et VII) ne sont pas contemporaines de la façade est, mais ont été percées après coup. Aucune des pierres d'encadrement de ces baies ne comporte de marque de tâcheron. Or toutes les autres baies du bâtiment A2 présentent une ou plusieurs marques de tâcheron (exception faite de celle supérieure sud de la façade est (X), élément sur lequel nous reviendrons). À l'intérieur, les pierres d'encadrement des baies arrivent tellement près des angles nord-est et sud-est 1 que ces angles ont dû être creusés pour pouvoir les insérer. L'insertion des fenêtres, à une telle proximité des chaînages, a diminué la cohésion des murs nord, est et sud du bâtiment A2 et est, de ce fait, à l'origine du bombement de la façade.

Le chaînage d'angle sud-est 1 est construit de pierres d'un type de taille uniforme et n'a pas été modifié. Il appartient bien à la phase initiale de A2.

³⁴ Que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur, il a été impossible de juger du croisement des maçonneries entre la façade ouest du bâtiment A2 et la tour B.

³⁵ DE RIJKE Jean-Pierre, 1991, p. 76.

Niveau 2

L'élévation du deuxième étage de la **façade ouest** du bâtiment A2 est d'un tenant et atteint le même niveau que le bâtiment A1. Une baie (XVII) y est percée, homogène à la façade. Vu de l'intérieur, l'arc de cette fenêtre (à 6,50 m du sol du bel étage) dépasse de 0,60 m le bord supérieur des trois corbeaux observés dans cette façade (à 5,90 m de ce bel étage). Cependant, ces deux éléments ne nous semblent pas antinomiques dans la mesure où ces corbeaux devaient supporter de grosses poutres accueillant elles-mêmes un plancher. L'épaisseur de ces poutres devait libérer un espace suffisant pour laisser la place au couvrement de cette baie, celui-ci s'achevant alors sous le plancher du niveau supérieur.

L'élévation du deuxième étage de la **façade nord** du bâtiment A2 englobe l'espace compris entre le larmier et le sommet des fenêtres inférieures. Cette élévation est d'une seule venue. Les baies I et II sont homogènes à la maçonnerie et sont assisées respectivement à 6,30 m et 6,35 m du niveau 0.

Sur la **façade est** du bâtiment A2, l'élévation du second niveau monte jusqu'au sommet du bandeau formant linteau. Cette surface présente plusieurs perturbations. L'énorme percement qu'a nécessité l'aménagement des fenêtres à croisée inférieures devait déformer l'ensemble de la maçonnerie. Percer les fenêtres à croisée en sous-œuvre et maintenir l'élévation supérieure ancienne aurait nécessité des travaux d'étalement aussi difficiles qu'aléatoires. Une autre hypothèse serait que l'ensemble de la façade ait été reconstruit. Les deux baies supérieures nord (VIII et IX) s'insèrent mal dans cette façade est (fig. 15). Elles sont quelque peu différentes de celle au sud. Leur encadrement se constitue de pierres de taille de calibre plus grand presque toutes cassées et mal positionnées par rapport au seuil, comme si le seuil était trop court par rapport à la largeur de la baie. Nous y avons relevé des marques de tâcheron (fig. 17 et 22). L'encadrement de la fenêtre sud (X) est fait de pierres plus petites intactes qui ne comportent aucune marque de tâcheron. Cette baie est légèrement plus étroite et plus haute. Ces trois fenêtres ont néanmoins au moins deux points communs : ce sont toutes trois d'anciennes fenêtres à traverse et elles sont assisées à la même hauteur, à 6,30 m pour les deux baies nord et à 6,25 pour celle au sud. Leur niveau d'assise correspond au niveau d'assise de toutes les fenêtres hautes du second étage, que ce soit dans le bâtiment A2, le bâtiment A1 ou encore la tour B. En considérant l'écartement moyen entre les fenêtres à traverse sur l'ensemble de la structure A, ces trois baies supérieures donnent une impression de « ramassé ». Il est possible qu'à l'origine, il n'y ait eu que deux fenêtres à traverse. Dans ce cas, les différences mises en évidence entre les deux baies nord et celle au sud peuvent être significatives. Compte tenu des marques de tâcheron, les encadrements des deux baies nord seraient les originaux réemployés. La décision d'ajouter une troisième baie supérieure peut résulter d'un souci d'harmoniser les trois travées inférieures et les trois travées supérieures. Dès lors, cette modification serait contemporaine de l'aménagement des baies à croisée. Cette modification majeure de l'aspect de la façade a dû nécessiter son démontage. En effet, s'il y avait bien deux fenêtres à traverse à l'origine, nous pouvons présumer qu'elles étaient réparties sur la longueur de la façade. En introduisant une troisième fenêtre, il fallait démonter les deux encadrements d'origine et les redresser de manière à laisser de la place pour cette troisième baie, ce qui implique le démontage de l'ensemble de l'élévation du deuxième

étage. Les fenêtres supérieures ont été remontées en respectant leur type d'origine, c'est-à-dire des baies à traverse. Plus tard ces traverses ont été bûchées. En effet, la baie sud rajoutée lors de la seconde phase de construction présente une battée et un chanfrein, et il paraît peu vraisemblable que cette baie ait été montée avec sa traverse déjà rabotée.

La façade est du bâtiment A2 devait, dans un premier temps, présenter un aspect nettement plus fermé : probablement percée de l'une ou l'autre baie au niveau du bel étage, elle ne devait comporter que deux fenêtres à traverse au second niveau. Ensuite, cette façade a été entièrement démontée pour y intégrer les trois fenêtres à croisée ; les encadrements des deux fenêtres à traverse d'origine ont été récupérés pour être réemployés ; une troisième baie à traverse a été ajoutée. Sans doute, ces modifications ont-elles été entreprises au XVII^e ou au XVIII^e siècle. Dans un troisième temps, les traverses des baies supérieures ont été bûchées pour obtenir des grandes fenêtres à ouverture unique. Ces différentes phases correspondent à un souci grandissant d'ouverture du bâtiment pour plus de lumière et plus de confort.

Le percement des jours donnant sur les caves a été effectué pendant l'une ou l'autre de ces campagnes de modification.

Niveau 3

L'étage sous comble du bâtiment A2 se situe à 1 m sous le sommet des façades ouest et est, soit à 1 m sous le pignon de la façade nord. La majeure partie du pignon est d'une venue, excepté le sommet de l'angle nord-est. Les deux fenêtres (III et IV) percées dans ce pignon sont homogènes à la maçonnerie. Celle à l'ouest est coupée par l'inclinaison actuelle de la bâtière. Ceci constitue la preuve du rabaissement de cette toiture. D'autre part, l'angle nord-est a été rehaussé d'1 m. Chaîné jusqu'à + 8,20 m, il se prolonge en briques sur 1 m de haut, atteignant 9,20 m. Une perturbation de la maçonnerie démarre à la base de la zone en briques au sommet de l'angle nord-est, suit une ligne oblique dessinée par la jonction entre cette zone en briques et le reste de la maçonnerie en moellons. Cette ligne se poursuit très nettement sur une distance limitée au-delà de la zone de briques. Elle se signale par plusieurs pierres plates posées dans le sens de l'oblique. Plus loin, elle se perd dans la maçonnerie mais, il est envisageable qu'il s'agisse là d'une inclinaison d'une toiture antérieure.

Ces indices un peu maigres jusqu'à présent doivent être cumulés avec des observations faites sur la façade est du bâtiment A2.

Atteignant 9,20 m au-dessus du niveau 0, l'élévation de la façade est du bâtiment A2 devait s'achever à l'origine à + 8,20 m, soit 1 m plus bas. L'angle sud-est 1 est chaîné jusqu'à 1,20 m sous le sommet de la façade, soit jusqu'à + 8 m. Au-delà, il est rehaussé de briques. La hauteur de son rehaussement peut se comprendre comme suit : la hauteur de 0,20 m correspond à l'épaisseur du bandeau formant linteau ; ensuite, il ne reste qu'1 m, rehaussement identique à celui de l'angle nord-est. Ce rehaussement des angles entraîne un rehaussement égal de la façade. S'il n'est pas visible ici, cela s'explique aisément par la concordance de niveau avec le bandeau formant linteau (fig. 15). Dans la mesure où la bâtière devait retomber jusqu'au niveau de ce bandeau, il s'agirait en fait là d'une corniche et non d'un bandeau décoratif « mouluré ». Il nous faut donc parler de corniche formant linteau.

La toiture et la charpente actuelles datent de l'adjonction de l'annexe au sud-est, donc d'une période postérieure à la fin de l'Ancien Régime. Quelques éléments de récupération se repèrent. Sur le dessin de Remacle Leloup les bâtiments A1 et A2 ont leur faîte de toiture au même niveau et dans le même axe. Considérons les assises des différents niveaux, fenêtres et corniches, avec pour seules contraintes le niveau + 9,20 m atteint au sommet de la façade ouest et l'existence de la fenêtre supérieure nord-ouest (III)³⁷. La pente la moins aiguë, acceptable pour le flanc ouest de la toiture, coupe l'axe du pignon A1 à 12,70 m et l'axe du pignon A2 à 13,70 m, ce qui donne une flèche d'environ 3,50 m et de 4,50 m (fig. 32). Une toiture unique, centrée sur l'axe A1 dont le faîte serait au niveau le plus bas pour permettre l'existence de la fenêtre ouest supérieure (soit à 12,70 m) et qui serait construite sur un triangle isocèle à la base du pignon sud (à 9,20 m), développerait pour être sécante avec la façade est des arbalétriers de 7,70 m sur la pente est (pour 5,10 m sur la face ouest) (fig. 33). Au niveau du pignon nord, elle serait sécante au mur gouttereau

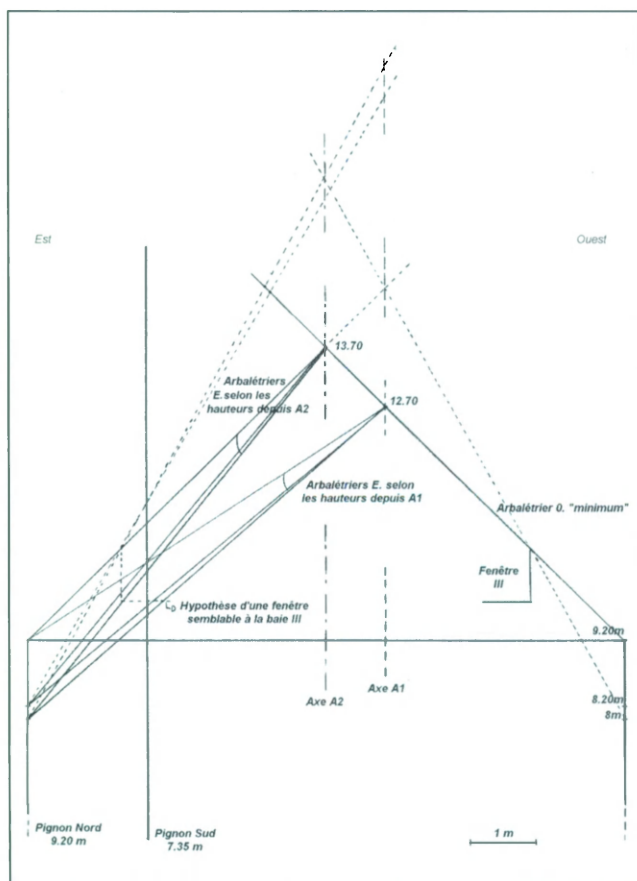


Fig. 32. - Hypothèses de reconstitution de la toiture de la structure A.

Dessin de l'auteur.

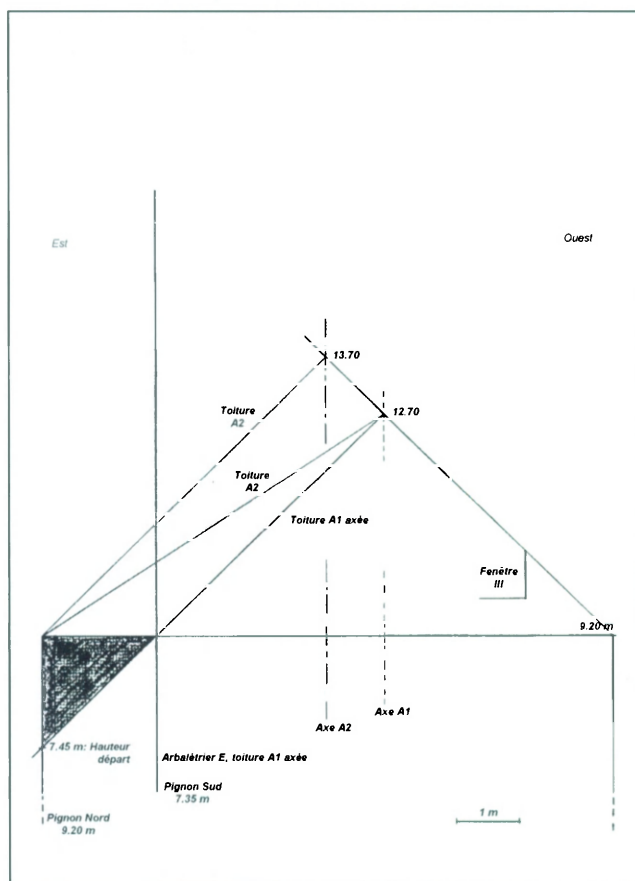


Fig. 33. - Hypothèses de reconstitution d'une toiture axée sur A1. Dessin de l'auteur.

³⁶ Pour plus d'informations concernant toute la problématique liée au couvrement de l'ensemble de la structure A, nous invitons le lecteur à se référer à notre mémoire : REGNIERS Julie, 2007, p. 141 à 145.

³⁷ Les traces du carneau de la cheminée à l'intérieur excluent l'existence d'une fenêtre répondant à cette dernière.

est à + 7,45 m. Or le mur ouest présente encore trois fragments de corbeaux destinés à soutenir les poutres maîtresses du plafond au niveau 7,40 tandis qu'un de ces corbeaux inclus à l'est se trouve au niveau 7,30. Ces niveaux paraissent compatibles avec le résultat de 7,45 m pour une toiture symétrique sur l'axe A1. La différence de largeur (1,85 m) entre A1 et A2 implique à leur jonction un pignon « triangulaire » de 16,1 m². Facile à réaliser en charpente et pan de bois, il n'imposait pas de charges telles que l'ancienne façade nord de A1 ait dû être maintenue. La position des souches de cheminées sur le dessin de Remacle Leloup (fig. 2) un peu au sud du pignon nord du bâtiment laisse supposer que la limite A1 – A2 ait servi de limite à des pièces de l'ensemble. Les dispositions du testament d'Anthoine de Glymes, accordant le logis neuf à son épouse et le logis ancien à son neveu, donnent à entendre que les deux logis étaient autonomes et avaient leur propre système de communication. Reste à savoir si Anthoine de Glymes avait l'intention de donner à son habitation la largeur de A2 sur toute sa longueur et s'il fut empêché de réaliser son projet par la mort, ou s'il se contentait de l'agrandissement représenté par le bâtiment A2.

Tour B

Nous plaçons la tour carrée B lors de la même campagne de construction que le bâtiment A2. Le type de taille des pierres est pareil à celui observé sur le noyau nord A2 (en fines hachures obliques de droite à gauche, de haut en bas). Plusieurs marques de tâcheron y ont été relevées. La moulure du soubassement observée sur la façade ouest de la tour B se rapproche de celles des façades nord et ouest du bâtiment A2, à modénature atténuée³⁸. Enfin, cette tour B correspond parfaitement à une tour d'escalier permettant d'accéder d'un étage à l'autre de la structure A. Ses fenêtres et canonnières adoptent une répartition « tournante » d'une façade à l'autre qui indiquerait la présence de trois paliers, ou davantage dans l'éventualité d'un escalier par demi-volées (fig. 8).

Fort bien maçonnerie, la voûte de la cave 1 fait partie de la construction d'origine de la tour B. Elle naît à même le sol et possède des piédroits de très faible hauteur. Conçue comme un support, s'appuyant sur un « cintre » de terre elle compensait les inégalités de terrain pour créer un niveau dans la tour B correspondant au bel étage du bâtiment A2.

Près de l'angle articulant la tour B et la façade ouest du bâtiment A2, se trouve une baie (XX) non homogène à la façade. Son encadrement est fait de pierres de récupération de tailles très diverses, sans aucun souci pour l'uniformité de son encadrement. En comparant le niveau d'assise de cette baie (+ 3,75 m), le niveau du bel étage (+ 1,50 m) et le niveau du second étage (+ 5,15 m), cette baie est bien une fenêtre et non une porte. Elle ne comporte pas de linteau. Il est difficile d'en déduire sa hauteur totale. L'observation de cette façade depuis l'intérieur n'apporte aucun élément supplémentaire puisque cette fenêtre ne se dessine pas clairement.

³⁸ Le larmier est difficilement exploitable puisque, hormis un profil de même type, il est fort variable (plus ou moins saillant, plus ou moins massif ou effilé, de modénature plus ou moins accentuée).

Sur la façade ouest de la tour B, la porte donnant sur le bel étage n'est pas en place. L'angle sud-ouest, maçonné partiellement en pierres de taille et partiellement en moellons bien équarris, n'a pas été retouché. À l'opposé, l'angle est entièrement chaîné, parfaitement appareillé et également intact. La fenêtre visible dans la façade ouest de cette tour est homogène à la maçonnerie. Vu sa hauteur, nous n'avons pu en relever les dimensions, hormis son assise qui est à 5,55 m du niveau 0. La baie inférieure de la façade nord (XXI) est assisée à + 6,30 m, exactement à la même hauteur que les fenêtres à traverse de A1 et A2. Elle est également homogène à la façade.

Au pied de la façade nord de la tour B, le sol actuel s'élève à + 3,45 m, soit à 1,95 m au-dessus du bel étage. Il ne reste donc que 1,70 m visible de l'élévation de ce premier étage, zone *a priori* intacte. À l'intérieur, une zone de briques dans cette façade indique l'emplacement du passage vers l'intérieur de la « tourelle » C.

La façade est de cette tour B uniquement visible de l'intérieur présente une porte communiquant avec le bel étage du bâtiment A2. Celle-ci, désormais rebouchée, n'est pas d'origine.

La tour B s'élève au-delà de sa jonction avec le bâtiment A2. D'après la représentation de Remacle Leloup, elle était couverte d'une toiture pyramidale. En considérant que le sol du troisième niveau de cette tour s'élevait exactement au même niveau que celui du bâtiment A2 (+ 8,20 m), les murs au-delà de ce sol montent encore sur 3,90 m de haut (à + 12,10 m), sans compter la toiture. Une telle hauteur sans une division incluant un « quatrième » niveau paraît peu vraisemblable. Les multiples cavités carrées relevées au sommet des murs suggèrent la présence d'un colombier. Ces cavités creusées dans les murs seraient des logettes pour les volatiles.

Tourelle C

La « tourelle » C a été entièrement rejointoyée. Elle est appuyée contre la façade nord de A2. Peut-être y avait-il là une structure en encorbellement³⁹ ? Sa restitution est trop risquée pour nous y engager maintenant. À la rencontre entre la tour B et la façade ouest de la « tourelle » C, la pierre du larmier de B est taillée en angle (fig. 12) et fait retour sur C, ce qui montre que la partie sud de la façade ouest de la « tourelle » C, tout au moins, est cohérente avec la tour B. Le départ du mur ouest de la « tourelle » C constitue le seul vestige d'une structure plus ancienne. Soulignons la présence de deux crochets métalliques insérés dans la partie inférieure de l'élévation du chaînage nord-ouest de C. Peut-être accueillaient-ils un vantail de porte. Ceci ferait sens dans la mesure où la façade ouest de la tour C

³⁹ Plusieurs indices invitent à y penser. En effet, la partie inférieure de l'élévation des façades nord et est a été maçonnée de façon peu soignée et contraste avec la partie supérieure. Les moellons ne sont ni équarris ni assisés. Ils sont liés par des joints beurrés non lissés. La partie supérieure de l'élévation, à l'inverse, est construite avec des moellons équarris, posés en assises régulières. Une poutre est insérée dans les façades nord et est, intercalée entre ces deux types de maçonnerie. De plus, dans sa partie inférieure, l'angle nord-est n'est pas chaîné ; il n'est parfaitement appareillé qu'au-delà des deux poutres. À l'opposé, l'angle nord-ouest de la « tourelle » C est chaîné dès sa base (à 0,20 m du sol) et une fissure très nette longe ce chaînage jusqu'à la poutre en bois. Celle-ci souligne que ce chaînage d'angle et la maçonnerie à l'est ne sont pas homogènes. Si on admet l'éventualité d'une structure en encorbellement, la tour C ne comportait alors qu'un niveau correspondant au second étage.



Fig. 34. - Photographie d'après le plan Popp, plan au 1/2.500^e.
Collection des propriétaires.

se prolongeait vers le nord, vers l'ancienne cure, par un mur de clôture dont quelques assises se remarquent encore dans le terrain voisin (fig. 34). L'angle nord-ouest de la « tourelle » C constituerait le montant d'une porte ménagée au travers de ce mur de clôture contemporain de la tour B et de A2.

Interprétation

Éléments de chronologie absolue

L'analyse archéologique ne révèle dans le complexe existant que deux grandes périodes, l'une correspondant à A1 et l'autre à A2, la façade est procédant d'une modification de A2. Seul le mur B pourrait être antérieur au XVI^e siècle. L'acte du 14 juin 1511 par lequel Anthoine I de Glymes reçut du chevalier Anthoine Botillart la seigneurie de Cour peut être considéré comme un *terminus post quem* pour la construction du bâtiment A1. En effet, l'archéologie du bâti ne donne aucune trace attribuable avec certitude à une période antérieure au XVI^e siècle. Le testament d'Anthoine de

Glymes suggère la date de 1588 comme *terminus ante quem* à l'édification du bâtiment A2 et, par voie de conséquence, fait remonter le bâtiment A1 antérieur à la période 1511-1588. La marque de tâcheron de type 1 s'accorde parfaitement avec ce *terminus ante quem*.

Les chaînages d'angle du bâtiment A1 présentent une palette ciselée et un champ central bouchardé tandis que, sur le bâtiment A2 et la tour B, ils montrent de fines hachures obliques (de droite à gauche, de haut en bas). Sont également rattachées à la seconde campagne de construction les pierres à palette ciselée et champ central taillé en profondes hachures obliques (de gauche à droite, de haut en bas) concentrées au niveau des encadrements de portes des caves. Ces différences de taille soulignent la séparation A1 - A2. Toutefois, l'assise de pierres de moyen appareil superposée au larmier et repérée sur les deux bâtiments est d'un type identique, semblable à celui des pierres des chaînages d'angle de A2. Ces éléments penchent pour un écart peu important entre ces bâtiments A1 et A2.

Marques de tailleurs de pierres

Trois marques d'identité différentes ont été repérées sur le logis ancien⁴⁰ (fig. 35). Deux des trois marques de tâcheron sont relevées par J.-L. Van Belle⁴¹. La première est une croix reliée par une ligne à ses extrémités inférieures ou supérieures (type 1). La seconde marque est une croix (type 2). La dernière, une simple ligne oblique, n'est pas répertoriée dans le dictionnaire de J.-L. Van Belle (type 3). Sur 48 marques, 39 appartiennent au type 1, 1 au type 2 et 4 au type 3⁴². J.-L. Van Belle propose sous réserve une datation pour la marque de type 1 au XVI^e siècle. L'analyse archéologique et les sources historiques permettent d'en placer l'usage à Cour entre 1575 et 1588. Par contre, il n'avance aucune date pour la marque de type 2.

La répartition des marques offre un contraste net entre le bâtiment A1 où elles sont absentes (en dehors de remaniements) et le bâtiment A2. Cette opposition s'ajoute à d'autres éléments indépendants de la présence des marques pour établir l'existence de deux campagnes de construction. La cohérence chronologique de la marque 1 s'accorde aux données de chronologie absolue, l'arrivée des Glymes à Cour, mais aussi au testament d'Anthoine de Glymes qui mentionne en 1588 le logis neuf, c'est-à-dire le bâtiment A2 (voir ci-dessous).

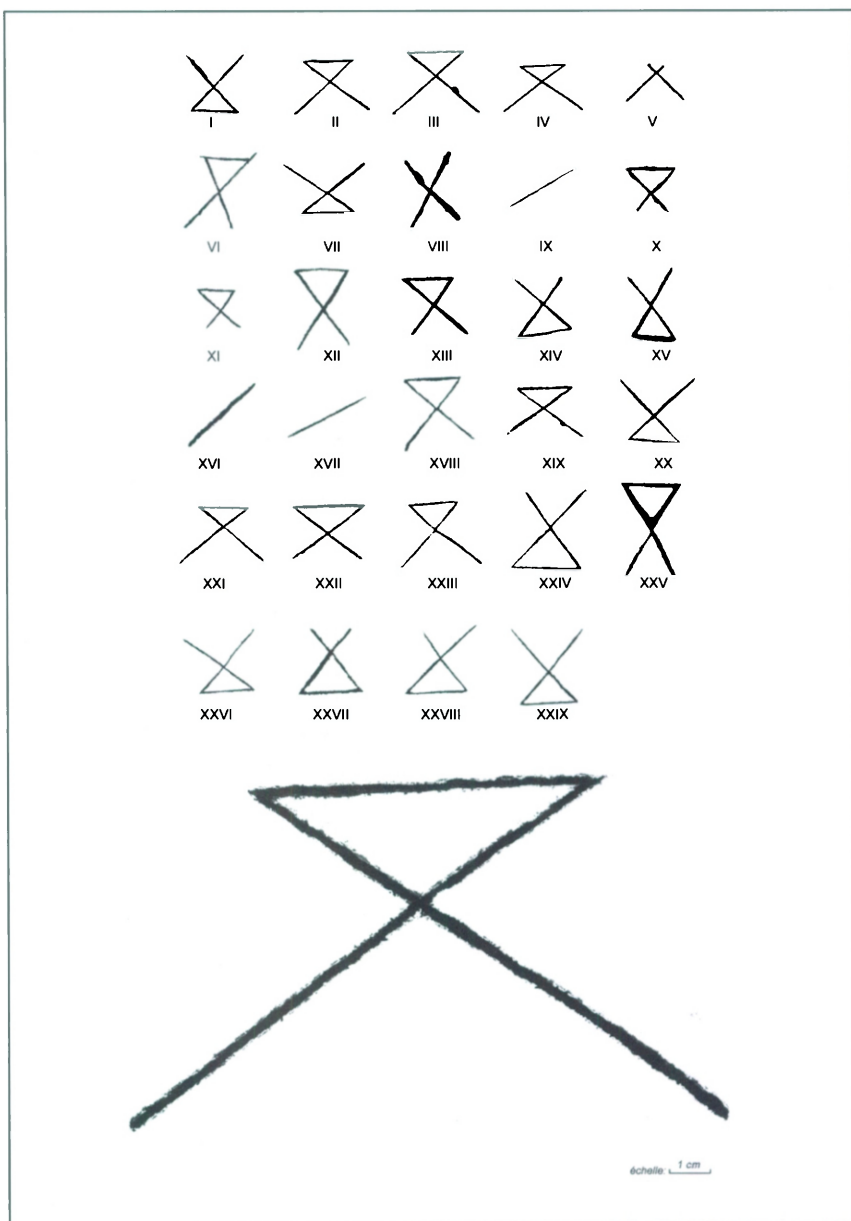
Il n'y a pas de marques sur les pierres des fenêtres à croisée de la façade est, ce qui constitue un élément dans la discussion de la date de ces fenêtres. Celles-ci présentent plus qu'ailleurs dans le bâtiment des « encoches » à angle droit (fig. 17), qui sont des « adaptations » réalisées sur le chantier de construction de pierres livrées taillées et formatées. La mise en œuvre de ces pierres se heurtait parfois à des difficultés

⁴⁰ Nous avons également signalé la présence d'une marque d'assemblage.

⁴¹ VAN BELLE Jean-Louis, 1994, p. 180.

⁴² Quatre marques ne sont pas entièrement visibles laissant planer le doute quant à leur appartenance au type 1 ou 2. L'analyse de la marque de type 2 est cependant moins significative. En effet, celle-ci est répertoriée sur 425 bâtiments, en Belgique et dans le nord de la France. Or le logis de Cour n'en compte qu'une. De plus, les datations proposées sont peu fréquentes et non cohérentes. La marque de type 1, par contre, est recensée sur 82 bâtiments datés, de manière assez homogène, au XVI^e siècle.

Fig. 35. - Tableau récapitulatif des marques de tâcheron relevées (échelles variées) et détail de la marque IV (fenêtre XVII).
Dessin de l'auteur.



d'assemblage dues à la distance faible, voire insuffisante, entre les différentes « fenêtres » à construire. Leurs pierres se chevauchaient et cette difficulté fut résolue en coupant dans les pierres les parties qui faisaient obstacle au positionnement des pierres voisines.

Les pierres marquées sont d'un calcaire qui n'est ni d'Écaussinnes, ni mosan, ni tournaisien. Nos pierres calcaires étant différentes, elles n'ont pas été importées de ces carrières de grande renommée mais proviennent d'une carrière locale. Ce genre de carrière étant peu documenté dans les sources anciennes, il paraît difficile de préciser leur provenance exacte. Grâce au recensement de J.-L. Van Belle, il est possible d'étudier les deux marques selon un point de vue global : leur distribution, leur concentration, les datations proposées et la nature des pierres. Les deux marques sont concentrées en Hainaut ainsi qu'en Brabant, et sont essentiellement liées au milieu d'Écaussinnes. Au vu du nombre de bâtiments concernés par la

marque de type 1, il est possible qu'elle soit la signature d'un seul tailleur. Auquel cas, le champ d'action de ce tailleur serait très nettement concentré autour des carrières d'Écaussinnes⁴³. La présence hors de celui-ci d'une marque essentiellement connue dans le milieu d'Écaussinnes pose question. On ne peut exclure que ce tailleur de pierre ait travaillé ailleurs, sur d'autres pierres, à la demande de maîtres de l'ouvrage soucieux d'utiliser les compétences de tailleurs de pierre de ce centre renommé, mais désireux aussi de diminuer les coûts élevés résultant du transport des matériaux. Certaines pierres, notamment dans les caves, ont été mises en œuvre en entraînant un recouvrement partiel des parties taillées. Ceci suggère que ces éléments (par exemple les portes, mais aussi les fenêtres) ont été réalisés en carrière et non sur place. Les pierres étaient préparées et agencées au sol et achetées en une réalisation « standard » à la carrière, qui ne semble pas être celle(s) de Cour pour des questions de couleur, de texture, mais aussi de format des pierres.

Le dessin de Remacle Leloup

Réalisé vers 1740, ce dessin donne une vue intéressante du château-ferme avec un certain nombre de bâtiments disparus ou modifiés, présente les articulations d'ensemble et l'insertion de celui-ci dans le paysage de l'époque (fig. 2).

Le chemin d'accès représenté diffère de l'actuel. En effet, sur la carte de Ferraris (fig. 1) figure un chemin arrivant par l'ouest et qui correspondrait à celui visible sur le dessin de Remacle Leloup⁴⁴.

Un premier bâtiment A1

Le bâtiment A1, d'une surface en œuvre de 78 m² (12,70 m x 6,15 m), se présente avec son élévation d'origine (soit + 9,20 m). Il devait comporter un niveau de caves, deux étages et un niveau sous comble. Son bel étage était surélevé, comme dans la tradition des anciens donjons où l'on ne pénètre jamais au niveau du sol. Cette tradition se retrouve dans la tour de Treignes au XVI^e siècle. Il est vraisemblable qu'il ait été couvert d'une bâtière à croupe.

La seule ouverture d'origine est le jour situé sur la façade ouest, sous le larmier, le long du chaînage sud-ouest. Les fenêtres des façades ouest et sud (XI, XII, XIII, XV et XVI) ont probablement été intégrées à l'emplacement de baies plus anciennes (fig. 9 et 19). Certaines peuvent avoir été percées lors de la deuxième campagne de construction. Les deux fenêtres inférieures de la façade sud (XI et XII) semblent ne pas exister alors.

Le premier bâtiment présentait un aspect général ramassé et fermé, ne comptant que quelques fenêtres plus petites et concentrées dans la partie supérieure de l'élévation (à en juger par les baies de la façade ouest).

⁴³ Quant à la marque de type 2, toute « attribution » paraît difficile si on considère l'importance de la production que sa fréquence impliquerait, sans oublier les différentes datations avancées.

⁴⁴ Le plan Popp au 1/2.500^e, en possession des propriétaires, Monsieur et Madame Éric Defalque, daté de 1881, montre la route actuelle en place, et un pont aménagé au-dessus de l'Eau d'Heure. L'ancienne route semble être devenue secondaire. Y est également visible le bief aménagé pour amener l'eau jusqu'au moulin situé le long de la grange.

L'adjonction du bâtiment A2 au bâtiment A1

L'ajout du bâtiment A2 presque carré (extérieur 9,20 m sur 9 m) et qui rappelle le logis seigneurial de Samart⁴⁵, avec ses 61 m² au sol, sans compter la tour, a considérablement agrandi la surface habitable, la portant à 139 m², soit un gain de 78,2 %. Le nombre de niveaux ne change pas. L'ouverture supérieure située dans le mur de la tour B vers A2 conduisait à un niveau des combles.

La division en pièces

La surface de A1 est de 78 m² par niveau, soit 156 m² auxquels il faut ajouter la surface des combles soit moins de 78 m² en tenant compte des pertes induites par la pente de toiture. Pour A1 + A2, l'espace habitable est de 139 m² par niveau soit, en combinant étage de réception et étage privé, 278 m² auxquels il faut ajouter probablement le niveau des combles. On n'oubliera pas le niveau de service des caves. On ne peut concevoir un tel espace sans divisions. La présence de deux conduits de cheminée sur le dessin de Remacle Leloup induit l'existence d'un mur de refend entre A1 et A2. Dès lors, l'espace se diviserait au moins en deux pièces d'environ 78 m² au sud (A1) et 61 m² au nord (A2). L'emplacement de la cheminée du mur nord exclut toute autre partition au bel étage de A2. Les dimensions (7,9 m ouest-est sur 7,70 m nord-sud) conviennent à une pièce d'apparat. Éclairée par ses trois fenêtres à croisée, communiquant avec la tour d'escalier menant aux étages, elle est la pièce maîtresse, espace de vie privilégié.

Le mur de refend montait jusqu'au sommet du second étage, voire jusqu'au sommet de l'élévation des façades. La division nord-sud se répétait aux étages supérieurs. Des cloisons légères devaient permettre de moduler l'aménagement⁴⁶. Le testament de 1588 donne implicitement à penser que chacun des deux corps d'habitation possédait alors sa propre entrée, ses communications, sa hiérarchie des pièces. Par la suite, cependant, les deux espaces ont dû être unifiés.

Les fenêtres

La nouvelle structure agrandie (A1 et A2 unifiées) compte dix-sept fenêtres, qu'elles soient en place ou aient été réemployées (baies VIII et IX). Tous les encadrements sont en pierres taillées en fines hachures obliques de droite à gauche (de haut en bas) avec bords ciselés. Leurs montants sont chaînés.

Des dix-sept baies, un tiers est concentré sur la façade est. Sur les trois autres façades, les deux tiers restants sont plus largement espacés. Cette distribution témoigne d'une **orientation** du bâtiment vers l'est. Fréquemment rencontrée en Bourgogne⁴⁷, elle est attestée dès l'Antiquité et bien connue au Moyen Âge, recommandée par Pierre de Crescens : « des lieux devers oriant, ouvers en pendant : ils sont saints ont bon air car le soleil et aucun subtilz vens qui l'acompaignent le nestoient »⁴⁸.

⁴⁵ « Samart » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 9, t. 2, Liège, 1983, p. 388-390.

⁴⁶ SIROT Élisabeth, 2007, p. 142.

⁴⁷ MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002, p. 378.

⁴⁸ SIROT Élisabeth, 2007, p. 114.

Les baies appartiennent à quatre types différents : des fenêtres à croisée (4 m²) des fenêtres à traverse (1,20 à 1,44 m²) (dont certaines ont été bûchées), des petites baies carrées (0,20 – 0,30 m²) ou rectangulaires (0,40 m²), et une unique baie rectangulaire haute (1,50 m²) (II, façade nord). Ces formats et leur distribution induisent une hiérarchie entre les niveaux et donnent des pistes quant aux aménagements intérieurs.

Le complexe A1 - A2 présente d'abord un aspect assez fermé, avec peu d'ouvertures au bel étage. Par la suite, la façade est du bâtiment A2 a été littéralement éventrée pour y aménager les trois baies à croisée. Ces baies témoignent autant d'une recherche d'éclairage et de confort que d'une volonté esthétique. Un parallèle peut être établi avec Lompret ou Treignes, où les grandes fenêtres à croisée sont des ajouts tardifs. Par contre, ce n'est le cas ni à Samart ni à Chastres où les fenêtres restent peu nombreuses.

Ces changements paraissent pouvoir être assignés au plus tard à l'époque de Jacques de Baudrenghien († 1683) et Jeanne de Glymes († 1650) qui résidaient à Cour comme en témoigne leur épitaphe, alors que Philippe de Baudrenghien sera fixé à Samart.

Des neuf baies qui éclairent le deuxième niveau, sept sont à traverse⁴⁹. Ces ouvertures plus petites correspondent à un étage privé abritant les appartements des propriétaires et leur assurant davantage d'intimité. Les baies du deuxième étage de la façade est ont été modifiées lors de la transformation qui a ouvert les trois fenêtres à croisée du bel étage. La baie supérieure sud (X) y a été ajoutée pour augmenter le nombre de prises de jour et probablement également dans un souci esthétique de prolongement des trois travées inférieures. Ces baies présentent des traces d'une traverse bûchée (fig. 17). L'élément le plus significatif réside dans la présence de ces traces sur la fenêtre sud (X)⁵⁰. En effet, ceci indique que, lors de l'aménagement de ces trois travées au deuxième étage, les baies comportaient encore leur traverse. Au niveau des combles, deux petites baies rectangulaires sont percées dans le pignon nord tandis qu'un jour est assis à la base du pignon sud. Ces prises de lumière peu importantes traduisent un espace aménagé pour le logement des domestiques.

Le chauffage

Les cheminées cumulent trois fonctions : elles réchauffent, elles sont une source d'éclairage et permettent la cuisson. Le seul foyer connu est celui relevé contre la façade nord, dans l'une des pièces principales du bel étage. Aucun conduit de cheminée ne semble lui correspondre sur le dessin de Remacle Leloup. En revanche, s'y observent deux autres conduits situés au milieu du bâtiment. Cette cheminée ne devait pas être la seule. L'emplacement des cuisines est inconnu.

⁴⁹ Les deux autres sont la haute fenêtre rectangulaire (1,56 m sur 0,71 m) et une petite baie rectangulaire située sur la façade ouest, le long de la tour B.

⁵⁰ Dans l'encadrement de la baie X, deux pierres sont manquantes, à peu près à mi-hauteur des piédroits. Les pierres de taille de cet encadrement présentent une battée sous cette interruption et un chanfrein au-delà, ce dernier étant également visible sur le bandeau formant linteau.

Les communications

Nous n'avons relevé aucune trace de communications verticales à l'intérieur de A1 - A2. Par contre, la tour B adossée assume clairement la fonction de tour d'escalier. Le bâtiment entre dans la typologie des constructions avec tour d'escalier en hors-oeuvre⁵¹.

Aucune trace de porte ne se remarque. Soit on a maintenu la porte du bâtiment A1⁵² située au mur est, soit on l'a placée dans le tronçon faisant retour entre l'angle sud-est 1 et la façade est du bâtiment A1, pour donner directement dans la plus grande salle du complexe. Cette porte ouvrirait sur le bel étage. Si elle se situe dans une tradition à propos défensif⁵³, elle convenait tout autant aux usages qui développaient un degré pour accéder à la porte principale de la résidence.

Les latrines

L'emplacement réservé aux lieux d'aisance n'apparaît pas clairement. La porte d'entrée s'ouvrant sur le front est, il est très peu probable que les latrines se soient trouvées à proximité. Un aménagement en bois ne peut avoir été appendu à hauteur de la baie de format unique (II) située au deuxième étage, dans la façade nord. Cela aurait nécessité des points d'ancrage de poutres dans la maçonnerie, éléments inexistants à Cour. L'emplacement le plus probable semble être la « tourelle » C. Nous avons suggéré qu'elle devait adopter une structure en encorbellement. Un tel dispositif permettait facilement l'évacuation. L'accès aux latrines serait alors « rejeté » dans la tour d'escalier, les mettant à distance par rapport aux pièces de vie et réduisant les nuisances qu'elles engendraient⁵⁴.

Aspect défensif

Trois canonnières⁵⁵ sont placées de part et d'autre des deux fenêtres à traverse inférieures de la façade sud de A1 (fig. 9). Leur dispositif se compose de deux pierres jointives, percées en leur milieu d'un trou circulaire (0,10 m de diamètre) ainsi que d'un « seuil » et un « linteau ». Leurs dimensions varient de 0,60 m à 0,50 m de large pour 0,35 à 0,40 m de haut. Elles sont proches des canonnières des tours d'angle du château-ferme, mais différent d'elles par leur taille : elles sont finement hachurées de droite à gauche (de haut en bas) alors que les canonnières des tours d'angle sont bouchardées. Trois autres canonnières sans « seuil » ni « linteau » se répartissent sur la tour B selon un schéma tournant (fig. 8) : une première sur la façade nord, sous le larmier, offre une taille de la pierre identique à celle des canonnières de la façade sud. La deuxième assez large, sur la façade ouest, est à hauteur de la fenêtre (environ + 8 m)⁵⁶.

⁵¹ GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2003, p. 157 ; SIROT Élisabeth, 2007, p. 164 ; DOPERE Frans, UBREGTS William, 1991, p. 54.

⁵² N'oublions pas que cette porte pouvait également être percée dans la façade nord du bâtiment A1.

⁵³ GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002, p. 114 ; DOPERE Frans, UBREGTS William, 1991, p. 50.

⁵⁴ GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2003, p. 183 ; TANGHE Astrid, 1972-1973, p. 74.

⁵⁵ Les canonnières étant inaccessibles de l'intérieur, nous n'avons pu en étudier le dispositif avec exactitude.

⁵⁶ Impossible à relever sans échafaudage.

La troisième⁵⁷ est fichée dans la façade sud. Enfin, trois canonnières se trouvent sur les trois façades de la tour C, à même hauteur (environ + 7 m). Sur la façade ouest, la canonnière se place légèrement en saillie (0,12 à 0,22 m) sur le mur. Un « trou » circulaire est également percé dans son seuil, comme si l'on voulait permettre un tir vertical vers le bas du mur, sans cependant couvrir plus qu'une petite surface. Les deux canonnières des façades nord et est sont fort semblables (0,4 m de large sur 0,3 m de haut). Nous n'avons pas pu examiner leurs aménagements intérieurs. Si nous nous remémorons un dispositif semblable observé à Chastres⁵⁸, force est de constater que les défenseurs ne devaient avoir que peu de visibilité et des angles de tir très limités. La tour B aussi insuffisante qu'elle soit ne s'intègre pas à un système de flanquement, tel que des tours, susceptible de défendre les façades nord, est et sud. L'épaisseur des murs (0,65 m)⁵⁹ est à peine plus importante que celle de nombreuses maisons urbaines. L'équipement militaire du logis de Cour possède une efficacité limitée à la défense contre des rôdeurs mais pas contre une troupe disposant d'une pièce d'artillerie. Plus que d'un équipement, c'est d'un appareil défensif, moins efficace qu'ostentatoire, dont il faut parler.

Les nobles veulent des logis qui affirment un statut parfois menacé, comme dans le cas des cadets des Glymes, seigneurs de la petite seigneurie de Cour. Développant l'aspect résidentiel, ayant depuis longtemps renoncé à revendiquer une force militaire que leur situation économique et la puissance du souverain leur interdisent, ils proclament l'ancienneté de leur nom par le recours à un vocabulaire castral plus ancien, celui du donjon résidentiel, et leur statut d'hommes de guerre, par quelques canonnières.

Le colombier placé au sommet de la tour B relève du même souci d'affirmation et d'ostentation. Cet emplacement, dans une tour du logis et plus particulièrement au dernier niveau de la tour d'escalier, semble assez fréquent⁶⁰, notamment à proximité de Cour-sur-Heure, à la ferme du Jardinot à Ossogne, ancienne dépendance de l'abbaye du même nom à Walcourt⁶¹ (située à 3 km à l'ouest de Cour-sur-Heure) ou à Boussu-lez-Walcourt⁶².

D'un ensemble résidentiel isolé à un enclos et au château-ferme

Le bâtiment A1 - A2 - B - C fut construit isolé de tout autre bâtiment. L'angle chaîné des façades nord et est rencontre le mur de clôture ceignant le château-ferme. À la base de leur jonction, sur 1,30 m, les maçonneries semblent se fondre l'une dans l'autre. Cependant, au-dessus du soubassement, les joints de la façade nord ont été refaits pour accrocher dans cette façade les tas du mur de clôture. L'arrêt de la moulure du soubassement, les perturbations, la suture nette visible grâce à la différence

⁵⁷ Impossible à examiner en détail vu la hauteur où elle se trouve.

⁵⁸ « Chastres » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 9, t. 2, Liège, 1983, p. 481-482.

⁵⁹ Les murs du logis de Cour n'ont rien à comparer avec les épaisseurs de murs de nombre de bâtiments. Pour n'en citer que quelques-uns : Roiseux, Sart à Tavier, ou les donjons de Aigremont et de Houx. Voir : DOPERE Frans, UBREGTS William, 1991, p. 109-110 ; MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002, p. 396 ; SIROT Élisabeth, 2007, p. 120 ; GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPEDE Raphaël et WEBER Philippe, 2002.

⁶⁰ SIROT Élisabeth, 2007, p. 91-92 et 165.

⁶¹ « Ossogne » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 2, Liège, 1983, p. 754-756.

⁶² « Boussu-lez-Walcourt » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 2, Liège, 1983, p. 457-459.

de niveau entre la cour plus basse et le jardin remblayé indiquent sans hésitation que le mur de clôture est postérieur à la façade nord. Le mur de clôture venant de l'ouest butte contre le mur ouest de la structure B. Il n'y a pas de croisement des maçonneries des deux structures : le mur de clôture s'appuie sur le mur de B et lui est donc postérieur.

La « maison » n'est pas demeurée longtemps isolée. Un mur de clôture vint s'aligner sur la façade nord de A2. À partir du dessin de Remacle Leloup et des constructions existantes, on peut en reconstituer le tracé. La porte en accolade qui assure l'accès au « jardin » mentionné dans le testament de 1588 semble d'origine. Ce mur peu épais ne peut être qu'une clôture. Il n'est pas possible de savoir si des bâtiments s'appuyèrent d'emblée sur ce mur, ni quelle était leur affectation, car les constructions « remaniées » en 1738, que l'on voit encore, ont été trop modifiées pour livrer des indications claires.

L'adjonction à la résidence isolée d'un mur de clôture modifia fortement la typologie du bâtiment, l'incluant dans les structures fermées à enceinte. Elle est antérieure à 1588. La mention de « jardin » dans le testament le donne à penser. De plus, le cartouche au nom de Servais de Glymes, inséré dans l'enceinte sud et daté de 1593, montre que l'attention du propriétaire ne se portait plus sur l'habitation, mais sur l'édification en dur du complexe économique, au prix d'une rupture d'axe avec le complexe résidentiel. Dès la fin du XVI^e siècle, la division « haute cour » – « basse cour » est en place, l'habitat n'est plus isolé mais inclus à une cour fermée, il faut même franchir deux entrées avant de se trouver devant la « maison ». Pour y arriver, il faut nécessairement passer par la ferme. On ne peut qu'insister sur cette prégnance de l'élément rural, car il aurait été facile d'organiser un accès au logis « seigneurial » sans passer par la ferme. Cour, résidence seigneuriale complétée d'une ferme, devient alors une ferme-château plus qu'un château-ferme.

Conclusion

Construit après 1511, agrandi avant 1588, percé ensuite de grandes croisées sur sa façade est, cœur de la ferme-château de Cour-sur-Heure, le logis constitue la « maison » d'une branche cadette de la puissante famille de Glymes. Si les termes utilisés pour désigner ce type d'habitat varient jusque chez les auteurs contemporains, c'est cependant le mot tout simple de « maison » qu'a utilisé Anthoine de Glymes son propriétaire et le constructeur du nouveau corps de logis (A2) pour la désigner.

Les deux campagnes principales de construction bien situées permettent de suivre l'évolution de ce genre d'habitat pendant la vie d'un père, Servais (1521-1575), et de son fils (1575-1588). C'est au père qu'il faut attribuer la maison A1 et le « nouveau quartier » (A2), au fils. Le manoir allongé de 12,70 m x 6,15 m (78 m²) construit selon des proportions de 2 pour 1, qui s'inscrit dans la tradition des « donjons résidentiels » se voit adjoindre un corps pratiquement carré (extérieur 9,20 m sur 9 m, intérieur 7,90 m sur 7,70 m). Ce nouveau quartier, dont Anthoine était fier et qu'il considérait comme la meilleure partie de sa maison, a été construit sur une période de treize ans, au maximum. Ceci nous donne une indication incomplète

(puisque nous n'avons pas d'état des revenus d'Anthoine) sur ce que pareille entreprise représentait pour une seigneurie telle que Cour. Il n'est pas possible de savoir si Anthoine avait accompli ainsi son dessein ou s'il voulait le parfaire en élargissant le bâtiment édifié par son père. Même si la façade orientale fut encore transformée et largement percée, il apparaît que Servais II de Glymes, eut d'emblée d'autres préoccupations : dès 1593, il travaillait au mur d'enceinte du complexe et donc, au développement de la ferme.

Cour permet de suivre les conceptions d'une famille noble sur sa maison. La résidence prime chez les deux premiers Glymes de Cour : le plan ne reprend aucune des « formes dégradées potentielles du plan carré cantonné » mises en évidence par Hervé Mouillebouche⁶³, réminiscences du plan classique du château philippin bien propres également à séduire des hommes acquis aux idées de composition classique de la Renaissance. Le plan est celui des donjons résidentiels allongés propres aux princes territoriaux et à quelques grands seigneurs de nos régions. Le souci de défense s'affiche sans grande conviction d'abord, nécessité obligeant, puis se renforce sous l'égide de Servais II, qui édifie le mur d'enceinte de la ferme, en cantonne les angles de tours, les perce d'arquebusières, paradoxalement à un moment où l'avènement des Archiducs avait quelque peu ramené la tranquillité dans nos contrées.

Bibliographie

Ouvrages

- ARNOULD Maurice Aurélien, « Évolution historique d'un concept géographique » dans BILLEN Claire, CANONNE Xavier et DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.), *Hainaut : mille ans pour l'avenir*, Anvers, 1998.
- BERLIÈRE Ursmer, *Monasticon belge*, t. 1, vol. 1 et 2, Liège, 1955.
- BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986.
- BUR Michel, *Le château*, Turnhout, 1999, p. 89 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fasc. 79).
- BUYLE Marjan, COOMANS Thomas, ESTHER Jan et GÉNICOT Luc Francis, *Architecture gothique en Belgique*, Bruxelles, 1997.
- CHEVALIER Agnès, « Le château de Fosteau. Une maison forte au bas Moyen Âge » dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 19, 2006, p. 85-129.
- de MOREAU Edouard, *Histoire de l'Église en Belgique. Tome complémentaire*, Bruxelles, 1948.
- de RIJKE Jean-Pierre, « Le château-ferme de Ronchinnes : évolution typologique d'un complexe castral dans le Namurois », dans *Revue des Archéologues et Historiens de l'Art de Louvain*, t. 24, 1991, p. 73-85.
- de WAHA Michel, « Châteaux et paysage dans le Hainaut médiéval » dans DUVOSQUEL Jean-Marie, THOEN Erik (dir.), *Peasants and townsmen in medieval Europe*, Gent, 1995, p. 463-479.

⁶³ MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002, p. 179.

- de WAHA Michel, « Châteaux hainuyers des XIV-XVI^e siècles » dans CAUCHIES J.-M., GUISSSET J., *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV-XVI^e siècles*, Actes du colloque international organisé au château fort d'Écaussinnes-Lalaing les 22, 23 et 24 mai 2003, Turnhout, 2005, p. 55-64.
- de WAHA Michel, « Habitats « seigneuriaux » et paysage dans le Hainaut médiéval » dans BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986, p. 95-111.
- DEVILLERS Léopold, *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, t. 1, Mons, 1865.
- DEVROEY Jean-Pierre, « Le polyptyque et les listes des biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX^e-XI^e siècles) » dans *Commission royale d'Histoire*, 1986.
- DOPERE Frans, UBREGTS William, *De donjon in Vlaanderen. Architectuur en wooncultuur*, Louvain, 1991.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 1, *Province de Brabant*, Namur, 2000.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 2, *Province de Hainaut*, Namur, 2001.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 3, *Province de Liège*, Namur, 2003.
- DUVIVIER Charles, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique. Nouvelle série*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, in 8°, 1903.
- GALESLOOT Louis Jean Guillaume, *Le livre des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865.
- GARDELLES Jacques, *Les châteaux du Moyen Âge dans la France du sud-ouest. La Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Paris, 1972.
- GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Les tours d'habitation seigneuriales du Moyen Âge en Wallonie. Analyse archéologique d'une typologie*, Namur, 2002 (Études et Documents, Monuments et Sites, 9).
- GÉNICOT Luc Francis, « À propos des fermes seigneuriales en Hesbaye : du donjon-porche du XIII^e siècle au quadrilatère XVIII^e siècle » dans *Visages de la Hesbaye*, Tournai, 1975, p. 107-117.
- GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 4, *Province de Namur*, Namur, 2003.
- GIULIATO Gérard, « La maison forte en Lorraine centrale au Moyen Âge » dans BUR Michel (dir.), *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy – Pont-à-Mousson des 31 mai – 3 juin 1984*, Paris, 1986, p. 163-173.
- GIULIATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, 1992 (Documents d'Archéologie française, 33).
- GOETHAELS Félix Victor, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, vol. 2, Bruxelles, 1849-1852.
- GYSSSELING Maurits, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland voor 1226*, Bruxelles, 1960.
- HASQUIN Hervé (dir.), *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, Bruxelles, 1980.
- La mémoire des pierres*, 1987.
- MATHIEU Clémence, *Lompret, archéologie et restauration d'un logis « seigneurial »*, Bruxelles, 2006 (ULB, mémoire de licence en histoire de l'Art et Archéologie).
- MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, 2 vol., Paris, 1991-1993.

- MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon, 2002.
- NIERMEYER Jan Frederik, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leide, s.d.
- PÉROUSE DE MONTCLOS Jean-Marie, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique, architecture. Méthode et vocabulaire*, Paris.
- PIRET S., « Cour-sur-Heure » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 2, Liège, 1983, p. 492-494.
- REGNIERS Julie, *Le château-ferme de Cour-sur-Heure : Monographie d'un habitat seigneurial*, Bruxelles, 2007 (ULB, mémoire de licence en Archéologie et Histoire de l'Art).
- ROUSSEAU Félix, « Tours domaniales et tours de chevaliers, églises et cimetières fortifiés dans le Namurois » dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 46, 1952, p. 233-269.
- SIROT Élisabeth, *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris, 2007 (Espaces médiévaux).
- SOSNOWSKA Philippe, « Écaussinnes-Lalaing : les métamorphoses du château au XVI^e siècle » dans CAUCHIES Jean-Marie, GUISET Jacqueline, *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV-XVI^e siècles*, Actes du colloque international organisé au château fort d'Écaussinnes-Lalaing les 22, 23 et 24 mai 2003, Turnhout, 2005, p. 79-92.
- SOUDAN Louis, « Archives paroissiales de Cour-sur-Heure. Analyse des pièces antérieures à 1800 » dans *Bulletin de la Commission royale de Paléontologie et d'Archéologie de Charleroi*, t. 7, 1935, p. 33-39.
- SOUDAN Louis, « La terre et seigneurie franche de Cour-sur-Heure » dans *Bulletin de la Commission royale de Paléontologie et d'Archéologie de Charleroi*, t. 27, 1958, p. 26-43.
- STENGERS-LIMET Adrienne, *Une fiscalité particulière dans les anciens Pays-Bas : les terres franches*, Courtrai, 1985, p. 118, 120, 132 (Anciens Pays et Assemblées d'États, LXXXIV).
- TANGHE Astrid, « Cour-sur-Heure » dans GÉNICOT Luc-Francis (dir.), *Le grand livre des châteaux de Belgique, t. I, Châteaux forts et châteaux-ferme*, Bruxelles, 1975, p. 89.
- VAN BELLE Jean-Louis, *Signes lapidaires : nouveau dictionnaire : Belgique et Nord de la France*, Louvain-la-Neuve, 1994.
- VANDER MAELEN Philippe, *Dictionnaire géographique de la province de Hainaut*, Bruxelles, 1833.
- VERKOOREN Alphonse, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse*, part. 1, vol. 1, Bruxelles, 1910.

Sources iconographiques

Dessin de Remacle Leloup, Ville de Liège, Bibliothèque Ulysse Capitaine.

Cartes et plans

Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens dressée à l'initiative du comte de Ferraris. Édition réduite au 1/25.000^e, Walcourt 83/1, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1965.

Plan Popp au 1/2.500^e, en possession des propriétaires, Monsieur et Madame Éric Defalque, 1881.

Clémence Mathieu

Aspirant du F.N.R.S, Université Libre de Bruxelles

**La maison haute
de Lompret :
évolution d'un habitat
seigneurial**

Introduction

En commençant cette étude, nous voulons chaleureusement remercier les propriétaires de la maison seigneuriale de Lompret, Madame Martine Eloy et son mari, qui nous ont accueilli et ont facilité autant que faire se pouvait notre travail. Nos sincères remerciements vont également à Monsieur Jean de Salle, architecte gérant de la Cooparch-R.U. scrl, chargé de l'étude de restauration et d'adaptation du bâtiment. Il a mis à notre disposition les relevés faits par son équipe. Toutes les mentions de hauteur se rapportent au point zéro fixé sur les plans de la Cooparch, au niveau du seuil extérieur de la porte d'entrée actuelle de la maison haute (façade est).

Notre travail repose en premier lieu sur une analyse d'archéologie du bâti menée de la manière la plus approfondie possible, avec les moyens réduits qui étaient alors à notre disposition. Il ne pouvait être question de sonder certains murs ou de faire sauter les enduits et les mortiers recouvrant des parties habitées. Les parties hautes des murs et la charpente n'ont pu faire l'objet que d'un examen visuel, en attendant que des travaux de restauration en permettent une auscultation plus détaillée. Nos observations devront donc, sur un certain nombre de points, être complétées pour donner aux architectes plus d'indications utiles à leur démarche de sauvegarde du bâtiment. Des comparaisons ont été menées avec d'autres bâtiments de la région, en profitant notamment des renseignements fournis par l'inventaire *Le patrimoine monumental de la Belgique*¹, par l'inventaire des *Donjons médiévaux de Wallonie*² et par diverses ressources bibliographiques. Cependant, les comparaisons ne recevront pas ici toute la place qu'on pourrait souhaiter. Nous avons en effet pensé qu'il était plus important de présenter le bâtiment dans son aspect monographique comme source ouverte aux commentaires. Une plus large intégration de l'aspect comparatif sera menée dans notre thèse de doctorat³. Les archives qui concernent l'ancienne seigneurie de Lompret et ses propriétaires ont été mises en œuvre, même si peu de documents sont disponibles⁴ et si un certain nombre d'entre eux ont été détruits dans l'incendie des Archives de l'État à Mons en 1940⁵. Ce dépôt nous a cependant fourni le plan de Plon⁶. Cette documentation a été complétée par une recherche d'iconographie, portant aussi bien sur la vue de Lompret des *Albums de Croy*⁷,

¹ *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 1 - 2, Liège, 1983.

² D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2000-2003 ; GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2003 ; GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, 2004.

³ Le thème de notre thèse concernera l'habitat de la petite noblesse en Hainaut du XV^e au XVII^e siècle, ses modes de vie et ses manières d'être. Elle sera menée à l'Université Libre de Bruxelles, sous la direction de Michel de Waha, en co-direction avec la Katholieke Universiteit Leuven et Krista De Jonge.

⁴ Certains documents d'archives conservés au château de Chimay ne sont pas consultables.

⁵ DEVILLERS Léopold, 1870. Des comptes de la seigneurie datant de 1758 sont mentionnés par Th. Bernier en 1875, mais ont été détruits dans l'incendie des Archives de l'État à Mons en 1940 (BERNIER Théodore, 1875, p. 363-388).

⁶ Plan dressé par J. J. Plon en 1730. Mons, Archives de l'État dans les Provinces, Cartes et Plans, n° 731.

⁷ DESSART Henri, 1988, pl. 58, p. 188.

que sur les photographies anciennes conservées à l'IRPA⁸ ou dans la collection de J.-F. Counen⁹. Nous avons également mis à profit les ressources de l'I.G.N.¹⁰ (version numérique de la carte de Ferraris, cartes anciennes).

Cette étude d'archéologie du bâti de l'habitat privilégié de Lompret, dont la principale partie subsistant actuellement est une importante maison seigneuriale, vise à retracer d'une part son développement architectural et donc, sa chronologie et, d'autre part, à en esquisser l'évolution typologique. Nous nous attacherons à présenter les arguments et points majeurs de l'analyse¹¹ pour dégager la chronologie relative du bâtiment et des éléments d'interprétation de celui-ci, permettant notamment de replacer Lompret dans les formes d'habitat et de défense de l'époque. Cette évolution forme l'essentiel de notre propos : qu'est ce qu'un habitat seigneurial secondaire à la fin du Moyen Âge ? Comment évolue-t-il au fil du temps : se fige-t-il ? Adopte-t-il de nouvelles formes et lesquelles ? Quels sont les modèles culturels et sociaux qui l'inspirent ? L'analyse d'archéologie du bâti est incomplète si on ne prend pas en compte l'étude de l'intérieur du bâtiment. Nous nous y sommes attachée, même si la transformation de la maison en étable a fait disparaître la plupart des dispositions intérieures et des communications anciennes. Partant de l'idée que l'habitat est à la fois fonctionnel et représentatif, l'analyse s'attachera tout autant à étudier les manières qu'une petite noblesse de sang ou de fonction utilisa pour affirmer son statut et satisfaire à ses besoins premiers. Notre propos s'articulera donc autour de deux grands axes : l'archéologie du bâti et l'histoire des hommes.

Approche topographique

Faisant partie aujourd'hui de l'entité de Chimay en province de Hainaut, Lompret, dont le nom (*de longo prato*, le long pré¹²) vient de sa situation dans une vallée dont la majeure partie est occupée par des prairies permanentes, se situe au sein de la Calestienne¹³, qui fait la transition entre le massif ardennais au sud et la bande de la Fagne au nord. Le village est traversé par la rivière de l'Eau Blanche, qui prend sa source au sud de Seloignes et se dirige le long de la bande calcaire de la Calestienne vers l'est pour rejoindre l'Eau Noire, former ensuite le Viroin et se jeter dans la Meuse à Vireux, en France.

L'habitat « seigneurial » de Lompret est situé sur le flanc convexe d'un méandre encaissé et resserré de l'Eau Blanche, tandis que le village dans le fond de vallée se développe de part et d'autre de la rivière, au nord et à

⁸ Photothèque, Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles.

⁹ Collection de cartes postales anciennes appartenant à Monsieur Jean-François Counen, travaillant au Service des Travaux publics de Forges et guide à Lompret.

¹⁰ Institut Géographique National, Bruxelles.

¹¹ Nous présenterons dans cet article un résumé de nos recherches, renvoyant le lecteur à notre mémoire de licence pour d'éventuels détails : MATHIEU Clémence, 2006.

¹² GYSSELING Maurits, 1960, p. 631.

¹³ FOURNEAU Robert, 1985, p. 15-30.

Fig. 1. - Vue du domaine et de l'église depuis l'éperon rocheux dominant le village au nord-est.

© Clémence Mathieu, 2006.



l'ouest du domaine seigneurial (fig. 1). À l'est, l'éperon rocheux dominant est occupé par le Bois de Lompret ou Franc-Bois. Au nord, au-delà de la pente de la rive droite de la rivière, s'étend un plateau qui correspond au terroir agricole ancien de Lompret. Fort resserré, le méandre de l'Eau Blanche peut être facilement contrôlé à son étranglement. C'est là que s'est implantée la structure principale de l'habitat privilégié qui est l'objet de cette étude, occupant l'extrémité sud-ouest d'un affleurement rocheux en légère élévation par rapport au terrain environnant. Le terrain autour de l'édifice descend à l'ouest et à l'est en pente assez marquée jusqu'à la rivière. À l'est, une route longe la « maison » et ses bâtiments adjacents, et vient séparer en deux ce qui constituait auparavant un seul domaine. En effet, de l'autre côté de la route, se trouve un bâtiment en ruine flanqué d'une tourelle ronde, qui formait autrefois une partie de la ferme « seigneuriale ».

Approche cartographique et iconographique

Les albums de Croÿ (tome I, planche 58)

La difficulté d'analyse de cette image¹⁴ est accrue par le fait qu'aucun élément représenté n'est encore en place actuellement (fig. 2). La chapelle d'alors a disparu et les deux bâtiments qui la côtoient ont été remplacés par le bâtiment de l'hôtel actuel et celui qui est directement accolé à l'église actuelle (tous deux situés entre la maison haute et l'église). La vue ne tient pas non plus compte du relief, comme dans la majorité des gouaches peintes pour le duc Charles de Croÿ. Certaines études¹⁵ sur les

¹⁴ BUCHIN Jacques, 1988, p. 188.

¹⁵ BILLEN Claire, 1996, p. 227-240.

Fig. 2. - Représentation de Lompret dans les Albums de Croy, tome 1, planche 58. Bruxelles, Crédit Communal, 1996.



gouaches des *Albums de Croy* suggèrent que la distance entre l'image et la réalité peut être due au fait qu'il s'agit d'une image à caractère poétique plutôt que réaliste. Certains éléments du paysage pouvaient être peints selon des motifs préconçus. De plus, il semble que les gouaches aient été réalisées en atelier sur base de croquis exécutés sur le vif, une telle transposition pouvant mener à des erreurs de compréhension. Cette vue de Lompret, datant de 1606 et prise vraisemblablement depuis l'est, semble librement interprétée : si la chapelle mentionnée à partir de 1602¹⁶ est bien représentée, ainsi qu'un corps d'habitation constitué de deux bâtiments, contigus à celle-ci au sud, par contre la maison haute est évoquée par une maison isolée, basse et à pignons à gradins qui, comme nous le verrons à travers l'analyse architecturale, ne semble pas correspondre à ce que devait être cet édifice à l'époque. Cette vue, qui laisse perplexe les commentateurs les plus experts en la matière¹⁷ et qui se singularise par rapport aux autres représentations d'habitats seigneuriaux des *Albums*

¹⁶ de MOREAU Edouard, 1948, p. 280-281.

¹⁷ BUCHIN Jacques, 1988, p. 188.

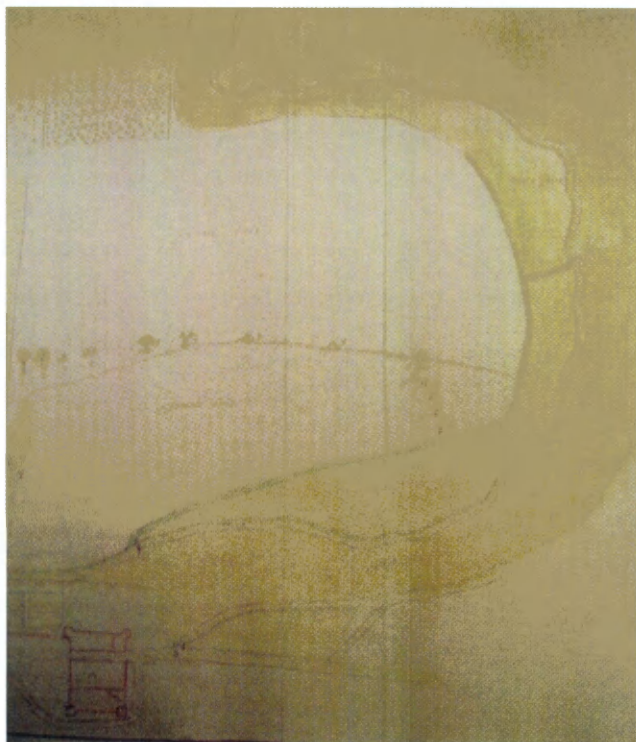


Fig. 3. - Plan dressé par J. J. Plon en 1730. Mons, Archives de l'État dans les Provinces, Cartes et Plans, n° 731.



Fig. 4. - Extrait de la carte dressée à l'initiative du comte de Ferraris, 1771-1778, 1/25.000^e, Chimay 85 (K⁹) (3). Bruxelles, Crédit Communal, 1965.

de Croÿ¹⁸, constitue-t-elle un élément de datation absolue ? S'il en était ainsi, la plupart des phases de la chronologie relative que nous avons élaborée devraient se placer après 1606.

Le plan de J. J. Plon (1730)

Il s'agit du plus ancien document cartographique¹⁹ (fig. 3) encore conservé, qui nous montre le domaine de Lompret dans sa phase la plus développée. Réalisé à l'occasion d'un conflit entre la communauté de paysans et le « châtelain », il a été levé sans instruments, probablement d'après un croquis, relevant de ce fait plus de l'esquisse que d'un véritable plan. Il faut le considérer avec prudence, car il n'est pas nécessairement précis et exact dans le détail. Le dessin représente un quadrilatère, constitué de deux corps de bâtiment distincts, séparés par une cour. L'ensemble est ceint par un mur de clôture au nord et au sud, tandis que l'entrée semble se situer au sud-est. Quatre tours bornent le domaine, dont deux sont rondes, à l'ouest et deux sont carrées, à l'est. Trois d'entre ces tours furent détruites lors de la réédification de l'église et de la construction de la route vers Vaulx en 1881²⁰.

¹⁸ de WAHA Michel, 1996, p. 245-286.

¹⁹ Plan dressé par J. J. Pion en 1730. Mons, Archives de l'État dans les Provinces. Cartes et plans, n°731.

²⁰ BERNIER Théodore, 1875, p. 367.

Fig. 5. - Extrait de l'atlas des communications vicinales de la commune de Lompret au 1/25.000^e. Forges, Service des Travaux publics, 1842.



La carte de Ferraris

La carte²¹ dressée à l'initiative du comte de Ferraris entre 1771 et 1778 (fig. 4) nous donne la situation du domaine à la fin du XVIII^e siècle, qui est presque identique à celle du plan de Pion. Le mur de clôture n'est plus présent que du côté sud, ayant probablement été détruit du côté nord entre 1730 et 1770. Le corps de bâtiment ouest est composé de plusieurs structures en décrochement (déjà visibles sur le plan de Pion), tandis que le bâtiment est ne semble en former qu'un seul, allongé. Nous pouvons deviner les tours d'angle représentées sur le plan de Pion. La chapelle, au nord du domaine, orientée nord-est/sud-ouest, est désaxée par rapport aux bâtiments du domaine.

L'atlas des communications vicinales

Le plan de Lompret dans l'atlas des communications vicinales²² (fig. 5) a été réalisé en 1842. Sur ce plan, sont encore présentes les structures en décrochement au sud-ouest, ainsi que le mur de clôture sud et les deux tours carrées aux angles sud-ouest et nord-ouest, de même que la chapelle. Alors que sur le plan de Pion et la carte de Ferraris, le seul chemin visible contournait le domaine au sud et à l'ouest, désormais, un chemin traverse également le domaine du sud au nord, contourne la chapelle à l'ouest et rejoint le premier chemin avant de traverser l'Eau Blanche.

Le plan Popp

Le plan Popp²³ (fig. 6), réalisé en 1850, est presque identique à l'atlas des communications vicinales, si ce n'est que le mur de clôture au sud a été

²¹ Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens dressée à l'initiative du comte de Ferraris. Édition réduite au 1/25.000^e, Chimay 85 (K⁹), 3. Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1965.

²² Atlas des communications vicinales de la commune de Lompret au 1/25.000^e. Forges, Service des Travaux publics, 1842.

²³ Plan Popp au 1/5.000^e. Bruxelles, Institut Géographique National, 1850.

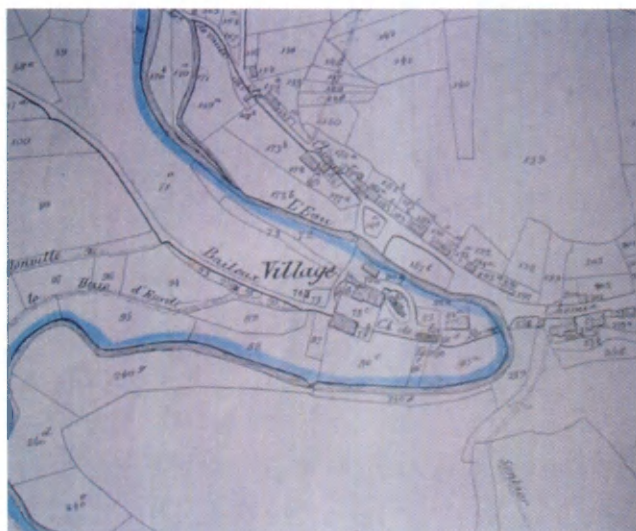


Fig. 6. - Extrait du plan Popp au 1/5.000^e. Bruxelles, Institut Géographique National, 1850.

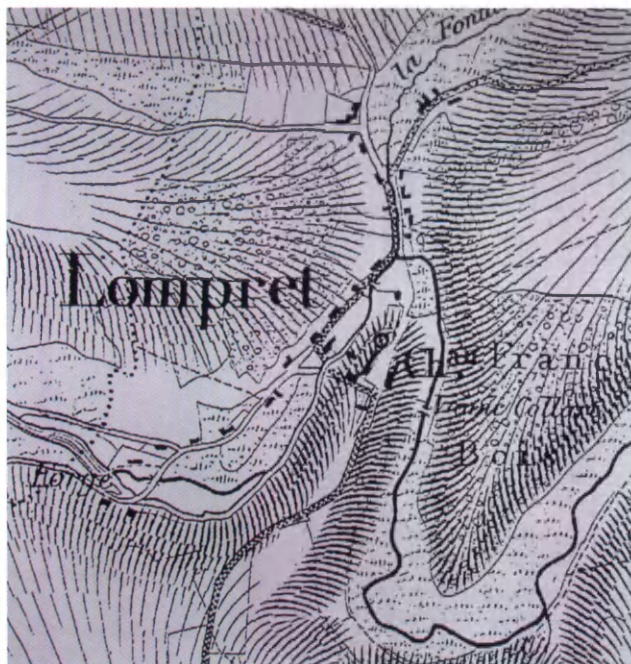


Fig. 7. - Extrait de la carte topographique dressée par Philippe Vandermaelen au 1/20.000^e, Chimay 17/15. Bruxelles, Institut Géographique National, 1854.

détruit entre 1842 et 1850, le trait sur le plan à l'endroit du mur de clôture ne marquant plus que la limite de parcelle²⁴.

La carte de Ph. Vandermaelen

La carte topographique de Ph. Vandermaelen²⁵ (fig. 7), réalisée en mai 1854, représente de façon plus schématique le domaine²⁶.

Les premières cartes militaires

La première version²⁷, réalisée en 1871 (fig. 8), et la deuxième version²⁸, réalisée en 1887 (fig. 9), sont presque identiques, toutes deux représentant un domaine constitué de bâtiments assez épars ; une partie des structures en décrochement au sud-ouest de la maison haute a disparu, probablement suite à un élargissement de la route passant au sud-ouest du domaine. Le corps de bâtiment situé entre la maison haute et l'église semble détruit,

²⁴ Les murs est des structures en décrochements ne forment, quant à eux, qu'un seul pan de mur sur le plan, mais il s'agit probablement d'une simplification, car les décrochements des murs ouest sont bien indiqués, comme c'était le cas sur l'atlas des communications vicinales.

²⁵ Carte topographique dressée par Philippe Vandermaelen au 1/20.000^e, Chimay 17/15. Bruxelles, Institut Géographique National, 1854.

²⁶ La chapelle est indiquée par un cercle, tandis que la tour ronde de l'angle sud-est du bâtiment de ferme situé à l'est de la maison haute (encore en place actuellement, mais en ruine), n'est pas représentée. Les bâtiments occupant la partie ouest du domaine sont apparemment représentés de façon simplifiée, puisque nous remarquons un seul corps de bâtiment allongé, dont la partie sud forme une avancée par rapport à la partie nord.

²⁷ Carte du dépôt légal de la guerre au 1/20.000^e, DLG 1, Chimay 57/07. Bruxelles, Institut Géographique National, 1871.

²⁸ Carte du dépôt légal de la guerre au 1/20.000^e, ICM 2, Chimay 57/07. Bruxelles, Institut Géographique National, 1887.



Fig. 8. - Extrait de la carte du Dépôt légal de la guerre au 1/20.000^e, ICM 2, Chimay, 57/07. Bruxelles, Institut Géographique National, 1887.

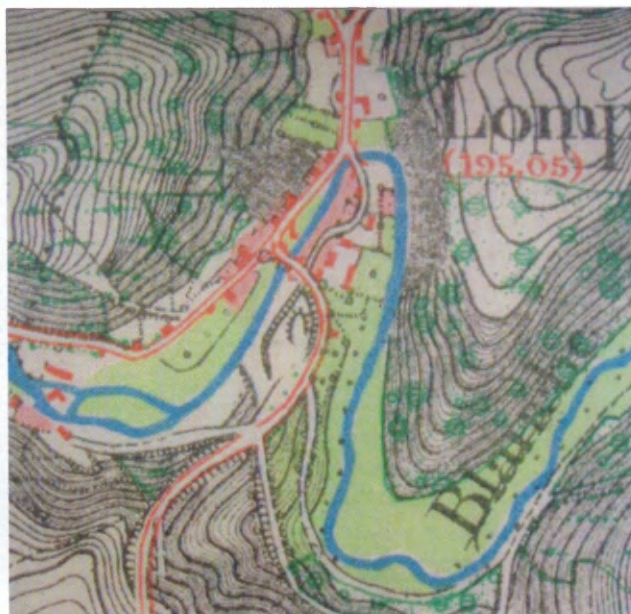


Fig. 9. - Extrait de la carte du Dépôt légal de la guerre au 1/20.000^e, DLG 1, Chimay, 57/07. Bruxelles, Institut Géographique National, 1871.

prouvant que le corps de bâtiment actuel (occupé par l'hôtel) fut reconstruit après 1887²⁹.

Les cartes postales anciennes

D'anciennes cartes postales³⁰ de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e siècle nous ont été utiles pour mieux analyser certains éléments du



Fig. 10. - Vue du domaine depuis le sud. Collection J. F. Counen, 1928 (cachet de la poste).

²⁹ La nouvelle église, érigée en 1879, est représentée sur la version de la carte du dépôt légal de 1887, tandis que sur la première version figure le fin contour d'un bâtiment, qui n'est plus orienté nord-est/sud-ouest comme l'était la chapelle, mais nord-sud, comme l'église actuelle (étant probablement en cours de construction à ce moment-là).

³⁰ Collection de cartes postales anciennes de Monsieur Jean-François Counen.

domaine. Sur une photographie du premier quart du XX^e siècle (fig. 10), l'annexe située au sud-est de la maison haute, apparaît plus basse qu'actuellement. Le toit en appentis arrivait bien en dessous des assises des baies occupant la partie supérieure du mur sud de la maison haute, contrairement à aujourd'hui où elles les coupent en partie. Les baies des murs sud et ouest étaient déjà murées à ce moment-là.

Sur la même photographie, on voit le mur est de la maison haute avant l'établissement du monte-charge. Il semble qu'il ait été percé dans le deuxième quart du XX^e siècle, puisque la photographie qui ne le représente pas encore date de 1928. À l'endroit de la route actuelle passant à l'est de la maison, il y avait une cour, au centre de laquelle se trouvait une fosse à purin.

Les graffitis

Des graffitis retrouvés à l'intérieur de la maison haute fournissent quelques dates. Sur le mur nord, les dates de 1894, 1898 et 1902 ont été retrouvées à un même endroit, entre les deux cheminées, gravées sur un enduit assez friable, qui recouvrait également les meurtrières de la partie supérieure du mur est. Un autre graffiti a également été gravé sur l'enduit de ciment qui recouvre une des deux baies du XIX^e siècle occupant la partie nord du mur ouest. L'inscription est la suivante : « Victor Lorsignol 1929 ». Ces graffitis n'ont valeur que de *terminus ante quem*.

Approche archéologique

Présentation générale

Dans l'ensemble des bâtiments attribués par *Le patrimoine monumental de la Belgique* à « l'ancien château » de Lompret³¹, nous nous attachons exclusivement au logis le plus ancien (la maison haute, située au numéro 18 de la rue Courtil aux Martias), qui constitue une entité en soi. Étant le seul témoin restant de l'ancien habitat privilégié de Lompret (hormis le bâtiment de ferme en ruine), c'est sur lui que s'est concentrée l'analyse archéologique. On y distingue aujourd'hui trois éléments (fig. 12).

La structure A (la maison haute) mesure 14,50 m de long, 7,70 m de large et 10,92 m de haut, hors œuvre, pour 13 m de long et 6 m de large, en œuvre. Sa superficie est donc de 78 m². L'appareil des murs est composé, de manière générale, de moellons équarris de calcaire gris-bleu, de calibres moyens, posés en assises réglées. Au sud-ouest, le bâtiment se prolonge en une structure plus petite, appelée structure B, dont l'élévation externe mesure 5,20 m de long, 3,78 m de large, et 10,92 m de haut à la jonction avec la structure A, pour 4,52 m de long et 2,31 m de large, en œuvre, soit une superficie de 10,44 m². Le type d'appareil des murs est le même que celui de la structure A ; constitué de moellons équarris, de taille moyenne et placés en assises régulières, si ce n'est pour le mur sud dont la structure

³¹ SCHERER Pierre, 1978, p. 290-293.

Architectural floor plan of the ground floor (Plan Rez) of the former Convent of Compiègne. The plan shows a large central hall (Salle à manger) with a staircase, a kitchen (Cuisine), a reception area (Région Accueil), and a small shop (Petit Commerce). The plan is oriented with North (NORD) at the bottom. A legend (LÉGENDE) is provided at the bottom right, and a scale bar (PLAN REZ - 1/100 cm) is at the bottom left.



apparaît très hétérogène et perturbée. Une annexe basse en appentis (servant actuellement d'habitation pour les propriétaires), juxte la structure A au sud-est, ayant été rajoutée dans le courant du XIX^e siècle. À la structure A est également accolé au nord un corps d'habitation aujourd'hui transformé en hôtel et à la place duquel se situaient auparavant d'autres bâtiments ayant à un moment constitué l'habitat seigneurial. En face de la maison et des bâtiments qui lui sont adjacents se trouve un bâtiment en ruine, qui était la ferme de l'habitat seigneurial. Ce bâtiment rectangulaire en « L » appareillé en moellons de pierre calcaire était au début du XX^e siècle, surmonté d'un toit de chaume. Il est marqué au sud-est par une tour ronde en pierres percée de meurtrières.



Fig. 13. - Vue d'ensemble du mur ouest des structures A et B.
© Clémence Mathieu, 2006.



Fig. 14. - Relevé de la façade ouest des structures A et B.
Architecte Jean de Salle, Dossier d'étude préliminaire à la restauration du donjon de Lompret, fascicule de plans n°3, Cooparch - R.U. srl avec le soutien de la Fondation Wartoise, 2006.

Les murs : structure A/extérieur

Mur ouest (structures A et B)

Le mur ouest (fig. 13 et 14) est long de 7,7 m, haut de 10,92 m, est épais au rez-de-chaussée de 0,78 m mais se réduit à 0,75 m à 3 m de hauteur et à 0,55 m à 6,5 m de hauteur. Son épaisseur est donc dégressive comme celle du mur est³². Le mur ouest forme une seule entité s'étendant sur les structures A et B (absence de joint montant ou de suture entre les deux parties éventuelles).

³² Cf. ci-après « Mur est ».



Fig. 15. - Vue de la base du mur ouest en ressaut.

© Clémence Mathieu, 2006.

Le premier élément ancien se remarque nettement à la base du mur ouest, sous l'apparence d'une avancée de 0,15 m encore observable sur 0,4 m de haut et 6 m de longueur depuis l'angle sud-ouest de B jusqu'à la moitié de la structure A³³ (fig. 15). Il est difficile de savoir si cette différence de tracé correspond à un épaississement ménagé à la base du mur pour mieux l'asseoir sur la roche, ou s'il s'agit là d'une trace d'un premier mur, détruit à un moment impossible à préciser, et sur lequel on aurait ensuite reconstruit le bâtiment, en retrait³⁴.

Se superposant à la base évoquée ci-dessus, le mur ouest se décompose en deux phases. Il apparaît, au moins dans sa partie inférieure, comme un élément à placer au début de la chaîne chronologique de l'ensemble de Lompret, tandis qu'à partir d'une hauteur de 5,40 m, il constitue une phase postérieure (correspondant à un retrait dans le mur intérieur). L'angle sud-ouest n'est pas marqué par une chaîne d'angle, mais constitué de pierres cassées, indiquant que le mur se prolongeait vers le sud, et fut amputé d'une partie au sud entre la fin du XVIII^e et le XIX^e siècle. Fort perturbé à sa base, l'angle nord-ouest paraît constitué sur 1,9 m de hauteur de grandes pierres équarries, non taillées, sans chaînage d'angle. Cette situation est comparable à celle de l'angle nord-est³⁵. D'après l'analyse des angles, il y a cohérence entre le mur ouest et la base du mur nord (jusqu'à une hauteur indéterminée) et entre la base du mur nord et celle du mur est (jusqu'à une hauteur de 4 m).

Mur nord

Le mur nord (fig. 16 et 17) est long de 14,5 m, épais de 0,8 m à la base, tandis qu'à 5,6 m de haut, l'épaisseur se réduit à 0,75 m. La face intérieure du mur nord est fortement remaniée, tandis que la face extérieure ne peut être observée, l'hôtel étant accolé au mur nord. L'angle nord-est est marqué d'une chaîne d'angle constituée de trois types de pierres. Du sol jusqu'à une hauteur de 2,2 m, les pierres qui constituent l'angle sont d'un type assez foncé et ancien, équarries mais non taillées. De 2,2 m à 4 m, elles sont plus claires, équarries mais non taillées. Au-delà de 4 m, la chaîne d'angle est constituée de pierres taillées en layures obliques comme celles qui délimitent l'angle sud-est à partir de 4 m. Ce mur aurait donc été construit en deux ou trois phases, selon que les deux types de pierres équarries constituent une seule phase de construction utilisant des pierres légèrement différentes ou deux phases de construction distinctes.

Une cheminée, dont le conduit n'existe plus occupait la partie orientale du mur. Elle a été rebouchée et le mur fortement perturbé est ainsi peu lisible (les restes de la cheminée sont encore visibles à l'intérieur). Une importante fissure verticale longe la chaîne d'angle nord-est à l'endroit où devait se trouver une baie qui est encore visible à l'intérieur, mais qui est murée.

³³ Ce « soubassement » se prolongeait vraisemblablement vers le nord, mais des perturbations récentes l'ont oblitéré ; un sondage archéologique serait nécessaire pour en vérifier la présence.

³⁴ Il ne s'agit pas de fondations, car le mur n'était pas enterré : la terre qui le recouvre à sa base est un humus récent.

³⁵ La lecture des structures est rendue difficile par la présence du lierre se développant sur la majeure partie du mur, qu'il a fallu scier à la base dans la partie du mur accessible à hauteur d'homme.



Fig. 16. - Vue de la partie ouest du mur nord.
© Clémence Mathieu, 2006.

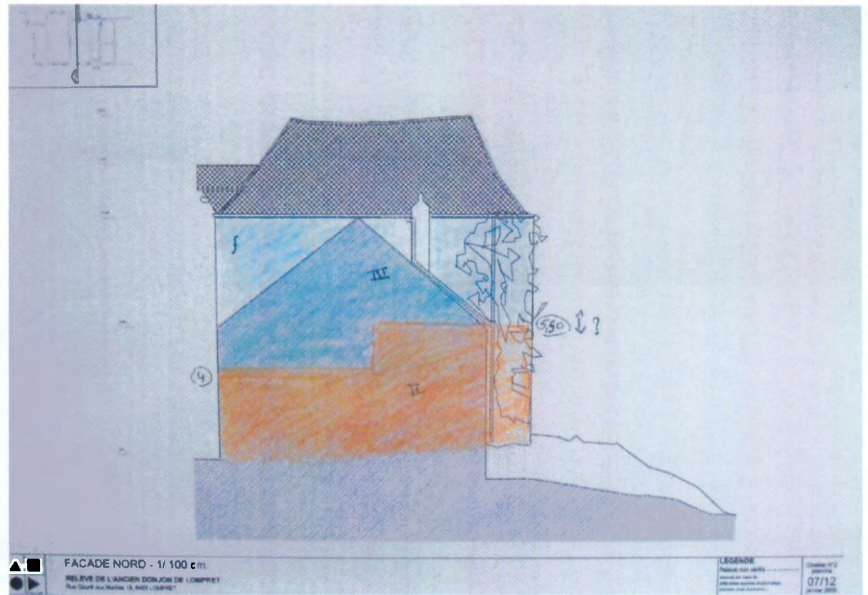


Fig. 17. - Relevé d'ensemble du mur nord de la structure A.
Architecte Jean de Salle, Dossier d'étude préliminaire à la restauration du donjon de Lompret, fascicule de plans n°3, Cooparch - R.U. scrl avec le soutien de la Fondation Wartoise, 2006.

Mur est

Long de 7,7 m, haut de 10,92 m, épais de 0,75 m à la base et de 0,6 m à 6,5 m de haut, le mur est (fig. 18 et 19) ne possède pas de chaîne d'angle au sud jusqu'à 4 m de hauteur. En effet, les pierres se prolongent vers le sud, au-delà de la limite actuelle du bâtiment, constituant la partie inférieure du mur de l'annexe, pourtant rajoutée postérieurement. À l'intérieur de l'annexe, un fragment de ce mur se remarque aussi. Par conséquent,



Fig. 18. - Vue du mur est.
© Clémence Mathieu, 2006.

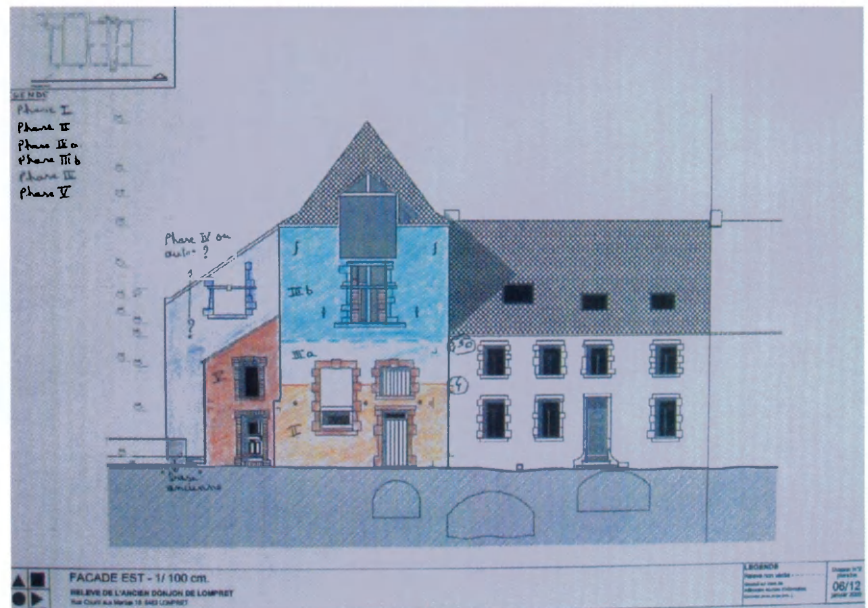


Fig. 19. - Relevé d'ensemble du mur est des structure A, B et de l'annexe sud-est.
Architecte Jean de Salle, Dossier d'étude préliminaire à la restauration du donjon de Lompret, fascicule de plans n°3, Cooparch - R.U. scrl avec le soutien de la Fondation Wartoise, 2006.



Fig. 20. - Vue d'ensemble du mur sud.
© Clémence Mathieu, 2006.

Fig. 21. - Relevé d'ensemble du mur sud des structures A, B et de l'annexe sud-est. Architecte Jean de Salle, Dossier d'étude préliminaire à la restauration du donjon de Lompret, fascicule de plans n°3, Cooparch - R.U. srl avec le soutien de la Fondation Wartoise, 2006.



le complexe ne se limitait initialement pas comme aujourd'hui à l'angle sud-est du bâtiment A, mais se prolongeait vers le sud, parallèlement au mur nord. Au-delà de 4 m, la chaîne d'angle se compose de pierres taillées avec layures obliques assez grossières.

Mur sud

Difficile à observer parce que masqué par la structure B et l'annexe tardive (située au sud-est), le mur sud (fig. 20 et 21) mesure 14,5 m de long et est haut de 10,92 m. Son épaisseur passe de 0,65 m au rez-de-chaussée à 0,47 m à 3 m de haut. Mais l'angle sud-est demeure épais de 0,65 m jusqu'à 6,5 m de haut. Depuis l'angle ouest, sur toute la longueur commune au mur sud et à la structure B, l'épaisseur du mur est de 0,9 m³⁶. Une chaîne d'angle est visible au sud-est et est constituée de pierres layées, comme déjà décrit (mur est). À l'ouest, l'angle formé par la structure A et la structure B n'est pas analysable, car rejointoyé récemment. Il faut remarquer que le mur sud a été établi en fonction de la présence de la structure B, puisque l'axe de symétrie des baies n'est pas calculé sur la longueur totale du mur mais sur la longueur de la façade extérieure visible en tenant compte de la présence de la structure B.

Les murs : structure A/intérieur

Mur ouest

Au rez-de-chaussée, la structure du mur (fig. 22) est perturbée par le percement de deux baies au XIX^e siècle, qui font pendant à celles de la façade est mieux conservée³⁷.

³⁶ Mais on ne peut observer la consistance de ce mur depuis l'intérieur de la structure B, car il est actuellement habité et aménagé.

³⁷ Cf. la description du mur est.



Fig. 23. - Vue générale du mur ouest de la structure A à l'étage.
© Clémence Mathieu, 2006.



Fig. 22. - Vue générale du rez-de-chaussée de la structure A.
© Clémence Mathieu, 2006.

À hauteur de 5,4 m, le mur est marqué par un retrait horizontal, qui peut être considéré comme la limite de deux phases (fig. 23).

Mur nord

L'angle nord-est (sondé au rez-de-chaussée, l'angle de l'étage étant occupé par une porte plus tardive) et l'angle nord-ouest (sondé au rez-de-chaussée et à l'étage) sont constitués de pierres croisées et bien agencées, prouvant que les murs ouest, nord et est ont été construits en même temps.



Fig. 25. - Vue générale du mur est de la structure A à l'étage.
© Clémence Mathieu, 2006.



Fig. 24. - Vue générale du mur nord de la structure A vers l'est.
© Clémence Mathieu, 2006.



*Fig. 26. - Vue générale du mur sud de la structure A à l'étage.
© Clémence Mathieu, 2006.*

Le mur nord est marqué par un retrait vertical important occupant une hauteur de 5,5 m, d'une profondeur de 0,18 m et situé à 6,5 m de l'angle nord-ouest (fig. 24). L'appareil du retrait est constitué d'un blocage de briques et de moellons liés d'un mortier jaune sableux. À l'étage, un retrait horizontal s'étend à une hauteur de 5,5 m depuis l'angle nord-ouest jusqu'à la moitié du bâtiment, à la rencontre du retrait vertical.

Mur est

L'angle nord-est est bien maçonné, au rez-de-chaussée comme à l'étage, les pierres se croisant les unes au-dessus des autres de manière précise, prouvant que les murs nord et est sont contemporains. Par contre, l'angle sud-est, sondé au rez-de-chaussée comme à l'étage, est irrégulier, consistant en un blocage de pierres mal agencées et non croisées, ce qui constitue un argument pour la postériorité du mur sud par rapport aux trois autres.

Un retrait horizontal est également présent (comme les murs ouest et nord) dans le mur est, à une hauteur de 5,5 m (fig. 25).

Mur sud

Nous avons vu que les murs sud et est ne s'imbriquaient pas. Le percement d'une porte empêche l'observation au rez-de-chaussée pour l'angle sud-ouest. Mais à l'étage, le même manque de cohésion des deux murs se rencontre : le mur ouest se prolonge vers le sud et le mur sud a été arrêté peu avant l'angle. Un blocage de pierres a même été nécessaire pour remplir l'espace laissé entre l'extrémité du mur sud et l'angle sud-ouest. À l'étage, le mur sud n'est pas marqué par le retrait présent sur les autres murs à une hauteur de 5,4 m - 5,5 m (fig. 26). Ceci permet de penser que le mur sud a été construit ou reconstruit postérieurement aux autres murs.



Fig. 27. - Vue de la structure B, murs est et sud.

© Clémence Mathieu, 2006.

Les murs : structure B/extérieur (fig. 27)

Mur ouest

Le mur ouest, formant une seule unité entre la structure A et la structure B, fut décrit dans la partie traitant de la structure A. L'angle entre le mur ouest et le mur sud de la structure B est actuellement recouvert de différents mortiers posés au fil des temps. À partir de 3 m de haut, le mur ouest de B est 8 cm plus épais que son correspondant sur A. Ceci semble indiquer au moins deux phases dans la construction du mur ouest à partir de la hauteur de 3 m.

Mur nord

Le mur nord de B est le mur sud de A. Mais l'articulation des bâtiments résidentiels de Lompret en deux « ailes » en L ne se fait pas sans « difficulté », puisqu'aux deux niveaux anciens repérables, il n'y avait pas de porte dans le mur sud du bâtiment aujourd'hui principal, assurant la communication entre les deux ailes. Seule une porte à l'actuel étage des combles pourrait être ancienne mais, vu sa hauteur, elle n'a pas pu être étudiée en détail.

Mur est

Ce mur a une longueur de 5,2 m, une hauteur de 7,7 m au sud et de 10,92 m au nord, à la jonction avec le mur sud de la structure A, et une épaisseur de 0,7 m. Il s'agit du mur contre lequel est venue s'accoler au XIX^e siècle l'annexe située au sud-est de la structure A (habitation des propriétaires).

Le rapport entre le mur sud de la structure A et le mur est de la structure B échappe, dans la mesure où les travaux de rénovation de 1995 rendent l'angle nord-est illisible à distance, à cause du rejointoiement dont il a fait l'objet³⁸.

La base du mur, sur une hauteur de 0,6 m, est constituée de pierres non taillées d'un type ancien et d'une nature différente (pierres de couleur jaune) de celles qui constituent le reste du mur (pierres calcaires grises). L'angle sud-est sur 0,6 m est constitué de ces pierres. Puis, jusqu'à 2,3 m, de haut il est formé de l'encadrement d'une porte située dans l'angle du mur sud et percée au XIX^e siècle comme l'atteste son linteau métallique. Au-delà de 2,3 m, la chaîne d'angle est constituée de pierres taillées grossièrement en layures obliques d'une taille cependant différente de celle que l'on rencontre aux chaînes nord-est et sud-est de la structure A.

Mur sud

Le mur a une longueur de 3,78 m, une hauteur de 7,7 m et une épaisseur de 0,7 m. La structure du mur apparaît très hétérogène et perturbée, les assises n'étant pas aussi régulières que les autres murs et des pierres de remploi étant utilisées dans l'appareil. La chaîne de l'angle sud-est

³⁸ Rappelons que l'angle ne peut être observé que de loin, dans sa partie supérieure au toit de l'annexe qui abrite l'actuelle habitation des propriétaires.

évoquée ci-dessus n'a pas son équivalent pour l'angle sud-ouest : celui-ci ne possède pas de chaîne d'angle, puisque le mur ouest se prolongeait vers le sud auparavant. L'hétérogénéité de ce mur s'explique par le fait qu'il doit avoir été construit au XIX^e siècle, après le percement de la route au sud, qui a mené à la destruction des structures en décrochement au sud-ouest.

Les murs : structure B/intérieur

Mur ouest

Il est difficile de percevoir depuis l'extérieur, ce qui se remarque beaucoup mieux de l'intérieur, à savoir que l'angle sud du mur ouest résulte de la coupure du mur ouest, probablement lors de l'établissement de la route au milieu du XIX^e siècle. En effet, de l'intérieur, on voit bien que l'on a inséré dans le mur ouest des pierres pour faire l'angle et que l'on a travaillé à l'économie.

Mur nord

Le mur nord de la structure B est en fait la façade extérieure du mur sud de la structure A, que nous avons décrit plus haut.

Mur est

Seule la partie supérieure du mur est est encore en place, la partie inférieure ayant été détruite pour rendre possible la liaison entre la structure B et l'annexe sud-est.

Mur sud

Le mur sud de la structure B n'est pas homogène. S'il présente aujourd'hui de l'extérieur un aspect de moellonnage relativement régulier, à l'intérieur, plusieurs « gradins » se marquent, qui laissent pressentir plusieurs modifications : la présence à certains endroits de matériaux contemporains achève de donner l'impression que ce mur a été plus ou moins profondément remanié.

Dans l'état actuel des observations possibles, l'angle sud-est de ce bâtiment paraît homogène, à l'exception de sa partie inférieure manifestement retouchée pour y établir la porte actuelle et à l'exception d'un segment inférieur non parementé qui ressemble à la trace d'un mur plus ancien, sur lequel on ne peut dire davantage, les matériaux ayant été largement rejointoyés récemment.

Il est donc très difficile de se prononcer sur l'âge relatif de ce bâtiment, de même que sur le sens à donner aux modifications qu'il a incontestablement subies.

Les fenêtres

Fenêtres du mur ouest (structures A et B)

Le mur ouest est percé dans sa partie inférieure de deux petites fenêtres

vers le sud à une hauteur de 4,8 m (fig. 13). Elles mesurent 0,4 m de haut et 0,1 m de large à l'extérieur, tandis qu'à l'intérieur elles ont 0,55 m de largeur, leur type d'ébrasement vers l'intérieur étant typique des fenêtres médiévales très étroites vers l'extérieur. Elles sont distantes l'une de l'autre de 2,8 m. La baie située le plus au sud est située à 0,40 m de l'angle sud-ouest à l'intérieur.

Fenêtres du mur nord (structure A)

Une fenêtre de même type que celles du mur ouest, occupe la partie inférieure du mur nord (fig. 16) à 0,1 m de l'angle nord-ouest à l'intérieur, et à 1,95 m de haut. Elle a 0,8 m de profondeur, 0,7 m de largeur à l'intérieur et 0,20 m à l'extérieur et 0,4 m de hauteur. Le type d'ébrasement de cette fenêtre est le même que les deux petites fenêtres du mur ouest.

Les croisées

Toutes les baies à croisée (murs sud, est et ouest de la structure A, et mur est de la structure B) et à traverse (mur sud de la structure A, ainsi que la porte du même mur) de la maison haute de Lompret sont encadrées d'un même type de pierres taillées en layures obliques. Cependant, certaines sont des pierres de remploi, tandis que d'autres ne le sont pas³⁹. En effet, des pierres de remploi ont été utilisées pour former les baies qui percent actuellement les murs sud et ouest de la structure A et le mur est de la structure B. Il était en effet plus économique de réutiliser les pierres taillées précédentes que d'en refaire de nouvelles. Cette manière de faire avec les moyens du bord témoigne d'une situation économique moyenne, caractéristique de notables locaux (dans le cas d'un grand chantier de château, de nouvelles pierres auraient plus facilement été retaillées). Les différents changements que le bâtiment a subis au cours du temps, justifient cette forme de remploi. Cependant, il est tout aussi possible que ces remplois proviennent du rachat par les propriétaires de fenêtres d'autres bâtiments adaptés à un goût plus moderne. Les deux pratiques inspirées par un souci d'économie n'en induisent pas moins un conservatisme certain dans la conception et l'esthétique des baies. L'utilisation de pierres de remploi ne signifie donc pas nécessairement que leur mise en œuvre soit postérieure à la construction du mur auquel elles peuvent être bien intégrées.

Les croisées des murs ouest (structures A et B) et est (structure A)

Il y a une grande similitude entre les croisées est (fig. 18) et nord-ouest (murée) (fig. 23) de la structure A. En effet, elles ont leurs assises presque à la même hauteur (6,40 m pour la baie du mur est et 6,30 m pour la baie du mur ouest), ont les mêmes dimensions (hauteur de 2,6 m et largeur de 1,5 m) et les mêmes proportions, la traverse étant placée de manière à diviser la baie en deux parties inégales ; 2/5^e pour la partie supérieure et 3/5^e pour la partie inférieure. Elles sont situées au centre des murs est et ouest de la structure A. De plus, elles sont encadrées des mêmes types de pierres taillées en layures obliques. La baie du mur est

³⁹ Le type de taille des pierres en layures obliques se retrouve beaucoup dans la région de Chimay et s'est pratiquée pendant plusieurs siècles.

ne semble pas avoir été faite de pierres de remploi, puisque les pierres d'encadrement de cette baie sont bien régulières. Quant à la baie nord du mur ouest, il est impossible de savoir si les pierres sont remployées ou non puisqu'elle n'est pas visible en raison de la présence du lierre à cet endroit.

La croisée sud-ouest (murée) (fig. 13) est d'un même type que les deux précédentes au niveau de ses dimensions, de ses proportions (la traverse étant placée également à $3/5^e$ de la partie inférieure et $2/5^e$ de la partie supérieure), ainsi que dans le type de pierres taillées qui l'encadrent. Elle est située à la même hauteur que les deux précédentes et à 2,8 m de l'angle sud-ouest. Elle est également encadrée de pierres taillées en layures obliques, qui sont des remplois, puisque les pierres qui la composent sont irrégulières, certaines étant même cassées. Elle a été insérée dans le mur ouest : on distingue la zone de perturbation et de remplissage que la baie a déterminée dans une maçonnerie plus ancienne.

Les croisées du mur sud (structure A)

Le mur sud a été percé dès sa construction (ces ouvertures sont bien intégrées au mur qui n'apparaît pas perturbé dans sa structure) dans sa partie inférieure de deux baies (situées de part et d'autre d'une porte) et, dans sa partie supérieure, de trois baies de taille différente, qui sont toutes murées actuellement (fig. 20 et 31). Toutes les ouvertures de ce mur témoignent d'une unité de conception, que ce soit au niveau des dimensions (chaque baie de la partie supérieure du mur étant identique à la baie de la partie inférieure qu'elle surmonte), des proportions (place de la traverse à $3/5^e$ de la partie inférieure et $2/5^e$ de la partie supérieure de chaque baie), de l'appareillage et du traitement des pierres (même taille en layures obliques), et de l'emplacement de leurs assises au même niveau. Il faut cependant remarquer que toutes ces ouvertures ont été réalisées avec des pierres de remploi, puisque nombre d'entre elles sont cassées et irrégulières.



Fig. 28. - Vue depuis l'intérieur de l'annexe sud-est, de la partie intérieure de la baie à croisée occupant le rez-de-chaussée du mur sud de la structure A.
© Clémence Mathieu, 2006.



Fig. 29. - Vue depuis l'intérieur de l'annexe sud-est, de la porte et de la baie en imposte occupant la partie intérieure du mur sud de la structure A.
© Clémence Mathieu, 2006.

Les baies à croisée sont au nombre de deux et sont situées dans la partie ouest du mur : l'une dans la partie inférieure (située à 2,2 m du sol) (fig. 28), l'autre dans la partie supérieure du mur (située à 6,4 m du sol) (fig. 20). Ces deux baies ont des dimensions identiques, leur largeur étant de 1,5 m et leur hauteur de 2,5 m.

Croisée du mur est (structure B)

La croisée aujourd'hui incomplète qui s'ouvre dans la partie supérieure du mur est de la structure B (fig. 32) appartient au même type que les baies à croisée du mur sud. Elle a son assise à la même hauteur de 6,4 m et est située à une distance de 1,7 m de l'angle sud-est. Murée d'un blocage de moellons assisés, elle n'est plus divisée que par une traverse, mais devait être une fenêtre à croisée à l'origine, ayant les mêmes dimensions que les deux fenêtres à croisées du mur sud ; 2,5 m de haut et 1,5 m de large. Comme nous l'avons signalé plus haut, elle est composée de pierres de remploi.

Les fenêtres à traverse

Les fenêtres à traverse du mur sud (structure A) sont situées dans la partie est du mur, l'une au-dessus de l'autre (fig. 30 et 20). Elles ont les mêmes dimensions, ayant une largeur de 0,8 m et une hauteur de 2,5 m, et sont situées aux mêmes niveaux que les croisées de la partie ouest du mur (à une hauteur de 2,1 m pour la partie inférieure et 6,4 m pour la partie supérieure). Elles sont encadrées, comme toutes les ouvertures de ce mur, de pierres taillées en layures obliques, qui sont des pierres de remploi.

La porte du mur sud

La porte (fig. 29), située au centre du mur sud (l'axe de symétrie que représente la porte ayant été calculé sur la longueur de la façade sud extérieure visible en tenant compte de la présence de la structure B), a une embrasure de 1,2 m et une hauteur de 3,1 m. Elle est encadrée de piédroits chaînés constitués de pierres taillées en layures obliques (qui sont des pierres de remploi). Elle est surmontée d'une imposte à meneau d'une hauteur de 1,2 m et d'une largeur de 1,2 m. Cette porte percée dans le mur sud implique un mur de clôture au sud. En effet, il eût été étrange et presque impossible qu'une porte donne directement sur l'extérieur, sans autre protection.

Les canonnières des murs est et ouest (structure A)

Les parties supérieures des murs est et ouest de la structure A sont percées chacune de deux canonnières (actuellement murées) encadrant la baie à croisée située au centre de chaque mur (fig. 18 et 23). Elles sont situées à une hauteur de 6,4 m, sont distantes de 0,8 m de chaque baie, mesurent 0,5 m de large et 0,4 m de haut à l'intérieur, et 0,1 m de large sur 0,4 m de haut à l'extérieur. Les pierres d'encadrement de ces canonnières sont équerries mais non taillées, deux longues pierres les délimitant à leur base et leur sommet, tandis que des petites pierres forment les côtés.



Fig. 30. - Vue depuis l'intérieur de l'annexe sud-est, de la partie supérieure de la baie à traverse occupant l'étage du mur sud de la structure A.
© Clémence Mathieu, 2006.

Les caves

Quatre caves s'étendent dans les sous-sols de la structure A et du bâtiment la jouxtant au nord (hôtel). La plus grande partie de celles-ci se trouvent sous l'hôtel, le sous-sol de la structure A n'étant percé dans son angle nord-ouest que d'une petite cave, qui n'est accessible que par les caves de l'hôtel. Il faudrait pouvoir sonder le pavement établi lors de l'aménagement en étable pour déterminer si initialement la maison possédait une cave. Un affleurement rocheux dans la cave sous A, donnerait à penser que dans les phases les plus anciennes il n'y avait pas de cave sous le bâtiment principal.

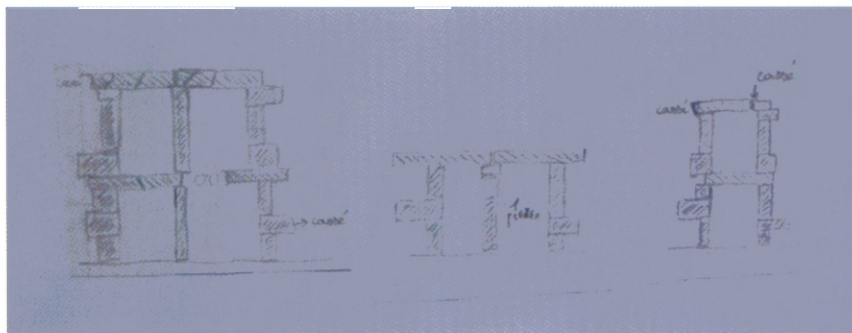


Fig. 31. - Baies à croisée occupant la partie supérieure du mur sud de la structure A. Dessin de l'auteur, 2006.

Interprétation des structures

Phase 1 : une base primitive ?

Le segment de mur plus épais repéré à la base du mur ouest (fig. 15) pourrait être tenu pour le seul reste d'un hypothétique premier état du bâtiment.

Phase 2 : premier complexe

L'analyse archéologique montre que les parties inférieures des murs ouest, nord et est formaient un seul ensemble contemporain (fig. 14, 17 et 19). Se dégage ainsi un premier « complexe », qui ne subsiste qu'incomplètement : ses murs ouest et est se prolongeaient vers le sud. L'articulation des trois murs conservés indique qu'il s'agissait d'un quadrilatère : un mur sud encore attesté sur le plan de Pion et sur la carte de Ferraris, mais disparu lors de la rectification de la route qui borde le site, fermait le quadrilatère.

Sa surface atteignait au moins 185,42 m². Sans être extraordinaires, les dimensions du bâtiment montrent un propriétaire assez aisé. La longueur minimale du mur ouest, à savoir 12,7 m, est telle que l'on ne peut imaginer un unique bâtiment de 12,7 m (longueur du mur ouest) sur 14,6 m (longueur du mur nord), la portée étant alors trop importante que pour être couverte d'une seule charpente. C'est pourquoi nous considérons que le complexe devait s'articuler en un bâtiment résidentiel complété par un

mur de clôture délimitant une cour. Le type de chaînage de l'angle nord-est change à 4 m de hauteur ; c'est à cette même hauteur que se marque le chaînage sud-est. Nous considérons cette hauteur comme celle du mur de clôture⁴⁰.

Le niveau des petites fenêtres des murs ouest (4,8 m de haut) et nord (1,95 m de haut) exclut leur appartenance à un chemin de ronde, d'autant plus que les murs ont tous une épaisseur inférieure à 1 m. Il s'agit donc de fenêtres d'une habitation. Cette première habitation avait ses longs côtés à l'ouest et à l'est (vu la position des petites fenêtres, les unes à l'extrémité sud du mur ouest et l'autre à l'extrémité ouest du mur nord, et vu la continuité du mur ouest) à l'opposé du bâtiment actuel. Le retrait vertical observé dans le mur nord à 6,5 m de l'angle nord-ouest et jusqu'à 5,5 m de haut pourrait marquer la limite de ce premier bâtiment, dont la surface minimale serait donc de 82,55 m². Sa hauteur conservée est supérieure au niveau où se marquent les chaînages d'angle nord-est et sud-est qui délimitent le mur de clôture de l'ensemble. Si le premier bâtiment ne nous est pas davantage connu, nous pouvons ainsi établir qu'il était de plan barlong, forme que les archéologues considèrent généralement comme davantage résidentielle que la tour carrée ou plus trapue⁴¹. Ce que l'on sait et ce que l'on peut restituer de ce premier habitat le rattache à une longue tradition médiévale. On a choisi d'implanter le long côté du bâtiment en bordure du modeste escarpement rocheux qui rend l'approche à partir de l'Eau Blanche plus difficile, à l'exemple des châteaux de hauteur. De ce choix découle l'exposition des façades principales à l'ouest et à l'est, mais dans la logique de cette même tradition médiévale, les murs, peu ouverts ne sont percés que de petites baies très insuffisantes pour éclairer les pièces⁴². Dans la pure tradition médiévale⁴³, elles se situent en hauteur avec un rez-de-chaussée presque aveugle. Ce traditionalisme doit être souligné, alors même que la première phase de l'habitat⁴⁴ n'est certainement pas antérieure au début du XVI^e siècle.

D'un point de vue de la défense, il serait surprenant que ce premier complexe qui ne comprenait pas de tours d'angle sur le mur nord, en ait possédé au sud. Derrière le mur de clôture, l'habitant est protégé est aveugle⁴⁵ : il ne voit pas son assaillant, ne peut le combattre que de rares points : les petites fenêtres des murs ouest et nord et, plus tard, dans le complexe développé, les quatre canonnières des murs ouest et est. Rudimentaire, la défense, essentiellement passive, oppose moins la masse que la hauteur des murs à l'assaillant. Lompret, c'est la fermeture et la hauteur : il faut escalader un mur de 4 m de haut, puis en redescendre sans se faire prendre. Pour cela, il faut plusieurs échelles. Les murs ne sont épais que de moins d'un mètre : en quelques heures, un béliet en viendrait à bout. La maison ne pouvait faire face qu'à des coups de main

⁴⁰ Par contre, à l'angle nord-ouest, la végétation empêche pareille observation.

⁴¹ BUR Michel, 1999, p. 88-104.

⁴² Cf. petites fenêtres du mur ouest et de la partie ouest du mur nord.

⁴³ Nous l'avons vu notamment à travers l'étude menée par Luc Francis Génicot sur les tours d'habitation en Wallonie aux XIII^e - XV^e siècles. Ce type de bâtiment n'est en général percé que de très petites baies, laissant le rez-de-chaussée aveugle. GÉNICOT Luc Francis, 2002, p. 77-199.

⁴⁴ Comme les dénombrements le suggèrent, cf. « Approche historique ».

⁴⁵ Un élément de comparaison intéressant peut être vu dans le château de l'Arthaudière à Saint-Bonnet-de-Chavagne, en France. Étant à l'origine une maison forte, elle présente les mêmes caractéristiques que le domaine de Lompret : mur de clôture assez fin, absence de chemin de ronde, mais cependant, ensemble fermé. CHANCEL Dominique, 2000, p. 9-42.



*Fig. 32. - Vue de la baie occupant la partie supérieure du mur est de la structure B.
© Clémence Mathieu, 2006.*

de brigands ou de rôdeurs, pas à une troupe un tant soit peu équipée et sûrement pas pourvue d'artillerie. Il s'agit donc d'un habitat à dimension symbolique, dont le but est de faire signe au sein du village et des campagnes, mais à efficacité réduite, même si réelle. Ainsi, on n'entre pas directement dans le bâtiment : on pénètre d'abord dans une cour. Même lors du développement de l'actuelle façade sud avec une porte et des croisées au rez-de-chaussée, la notion d'enclos demeure.

Il ne reste aucune trace perceptible de la porte d'origine. Si l'on peut être sûr qu'elle ne s'ouvrait pas dans le mur ouest, on pourrait conjecturer qu'elle devait se trouver dans le mur est de l'habitation, mur aujourd'hui disparu, mais autrefois protégé par les murs de clôture.

Phase 3 : un changement d'orientation

Les retraits horizontaux dans la maçonnerie intérieure⁴⁶ des murs est, nord et ouest à une hauteur de 5,4 m (trop étroits pour soutenir des poutres d'un niveau d'étage) révèlent que la partie supérieure des murs nord, est et ouest appartient à une campagne de construction postérieure de celle qui a édifié la base de ces murs (fig. 14, 17 et 19). La présence d'un chaînage d'angle sud-est et nord-est à partir de 4 m de haut, révèle la construction d'un bâtiment orienté comme le bâtiment actuel à savoir avec les longs côtés au sud et au nord, changeant l'orientation du premier bâtiment de 90°. Dans la partie supérieure des murs s'ouvrent trois croisées, une dans le mur est, deux dans le mur ouest⁴⁷. La croisée du mur est et

⁴⁶ Même si à l'extérieur, ces murs semblent relativement continus et homogènes, des reprises peuvent avoir eu lieu sans être visibles dans l'appareil extérieur, puisqu'il suffisait de continuer la construction du mur en ôtant au besoin un ou deux lits de pierres.

⁴⁷ Aucune n'a été repérée dans le mur nord qui a subi d'assez nombreux remaniements.

les deux canonnières, homogènes à l'appareil, sont contemporaines du mur et confirment l'existence d'un bâtiment. Cette croisée et les canonnières ont leur pendant au mur ouest dans sa partie nord. En effet, elles ont leurs assises presque à la même hauteur (6,4 m pour la baie du mur est et 6,3 m pour la baie du mur ouest) ; leurs dimensions et leurs proportions sont identiques. Le mur ouest a été rehaussé sur toute sa longueur, puis la croisée sud-ouest y a été insérée : on distingue la zone de perturbation et de remplissage qu'elle a déterminée dans la maçonnerie. Cette croisée appartient au même type que les deux précédentes, quant à ses dimensions et ses proportions, et a été faite avec des pierres de remploi⁴⁸.

Cette phase se caractérise donc par l'établissement d'un plan en L. Si elle accroît la surface habitable de 82,55 m² à 132,6 m² au minimum, cette nouvelle disposition marque un changement de l'orientation de la façade principale pour adopter une exposition au sud que la petite noblesse affectionna particulièrement aux XVI^e et XVII^e siècles⁴⁹, et qui permit de laisser entrer la lumière par de grandes fenêtres à croisée. Les insignes d'une défense toute symbolique sont maintenus avec les quatre canonnières.

Le mur sud se trouvait au même endroit que le mur sud actuel : en effet, on remarque encore que l'angle sud-est est cohérent de l'extérieur mais remanié de l'intérieur et que l'angle sud-ouest présente une zone de remplissage entre l'extrémité du segment sud de la phase postérieure et le mur ouest. Ces deux éléments peuvent s'interpréter comme les restes ou les traces indicatrices du mur de la phase évoquée ici. Nous n'avons aucune indication sur les liaisons entre les deux ailes du bâtiment. Il ne reste aucune trace perceptible de la porte d'origine ni des communications.

Phase 4 : le mur sud

Cette phase (fig. 21) voit l'établissement du mur sud actuel⁵⁰ en tant que façade principale, que sa porte surmontée d'une baie en imposte flanquée d'une baie de part et d'autre au rez-de-chaussée, et de trois baies de taille différente à l'étage, bien intégrées au mur, ouvrent très largement vers l'extérieur.

Outre le fait que les angles du mur sud n'ont pas été bien croisés avec les extrémités des autres murs, un autre argument en faveur de la postériorité de ce mur est sa faible épaisseur. En effet, celui-ci ne mesure que 0,65 m d'épaisseur en moyenne, contrairement aux trois autres murs qui ont des épaisseurs allant de 0,75 m à 0,80 m.

La reconstruction de ce mur au même emplacement que précédemment répond à la volonté de laisser davantage pénétrer la lumière dans le bâtiment et à un plus grand souci de confort.

⁴⁸ Cf. « Les croisées » dans « Approche archéologique ».

⁴⁹ Communication inédite de Hervé Mouillebouche au colloque s'étant déroulé au château d'Écaussinnes-Lalaing du 17 au 19 mai 2006.

⁵⁰ Cf. « Mur sud » dans la partie « Les murs ».

Tableau : surface d'éclairage par phase et par étage

Complexe	Bâtiment	Étage	Mur	Dimensions	Surface d'éclairage	Total des surfaces d'éclairage
Troisième phase changement d'orientation du bâtiment (longs côtés placés au nord et sud)	Structure A	Rez-de-chaussée	Ouest (deux petites fenêtres)	2 fois : 0,4 m haut 0,1 m large	0,08 m²	
			Nord (petite fenêtre)	0,4 m haut 0,2 m large	0,08 m²	
						0,16 m²
		Étage	Est (croisée)	2,6 m haut 1,5 m large	3,9 m²	
			Ouest (croisée)	2,6 m haut 1,5 m large	3,9 m²	
						7,80 m²
		Phase 3 : Rez + étage : structure A Attention incomplet car mur sud manquant !				7,96 m²
Troisième phase : bâtiment tel qu'aujourd'hui	Structure A	Rez-de-chaussée	Ouest et nord : voir ci-dessus trois petites fenêtres		0,16 m²	
			Sud (croisée)	2,5 m haut 1,5 m large	3,75 m²	
			Sud (traverse)	2,5 m haut 0,8 m large	2 m²	
						5,91 m²
		Étage	Est et ouest : voir ci-dessus 2 croisées		7,8 m²	
			Sud (croisée)	2,5 m haut 1,5 m large	3,75 m²	
			Sud (traverse)	2,5 m haut 0,8 m large	2 m²	
			Sud (simple)	1,2 m haut 1,2 m large	1,44 m²	
						14,99 m²
		Phase 4 : Rez + étage structure A				20,9 m²
	Structure B	Étage	Ouest (croisée)	2,6 m haut 1,5 m large	3,9 m²	
			Est (croisée)	2,5 m haut 1,5 m large	3,75 m²	
						7,65 m²
		Phase 4 : Rez + étage structures A et B de cette phase				28,87 m²

Aménagement intérieur

Porte et escalier

Il semble impossible que la structure B ait servi de tourelle d'escalier. En effet, comme nous l'avons vu, les portes entre la structure A et la structure B sont postérieures au mur sud lui-même, une liaison entre les deux bâtiments étant de ce fait impossible au cours de cette phase. Si nous tenons compte du fait que la structure B se prolongeait vers le sud, qu'elle possédait sur les murs ouest et est des grandes baies du format de celles qui éclairent les pièces du bâtiment A, il semble logique d'en faire un bâtiment résidentiel. L'escalier était donc probablement situé à l'intérieur de la structure A. Reste à savoir où celui-ci aurait pu se trouver dans le bâtiment. Malheureusement, nous n'en n'avons retrouvé aucune trace. Nous ne pourrions donc émettre ici que des hypothèses. Si nous tenons compte que dans l'état développé, la porte se trouvait sur le mur sud, la position la plus logique pour un escalier serait contre le mur nord dans le prolongement de la porte en question et d'un couloir. Le mur sud était percé de trop d'ouvertures pour qu'un escalier se trouve contre celui-ci, tandis qu'une position contre un des petits côtés est ou ouest, semble peu probable en raison de la place prise au centre de ces murs par les deux grandes baies à croisée, ne laissant que peu d'espace sur les côtés.

Pour ce qui est de l'aménagement de l'espace intérieur, il n'est possible de postuler des divisions internes que pour le bâtiment tel que nous le connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire l'édifice dans sa dernière phase. Malheureusement, aucune trace de séparation n'a été retrouvée sur les murs nord et sud. La division a pu être marquée par des cloisons fines faites en torchis recouvertes d'enduit et simplement fixées au mur par du plâtre, ne laissant ainsi aucune trace. La porte perçant le mur sud donnait-elle directement accès à la totalité de l'espace du rez-de-chaussée ? Sans être impossible, cela paraît peu probable vu la taille du bâtiment. La différence de taille des fenêtres situées de part et d'autre de la porte suggère une division de l'espace interne : la porte ouvrirait sur un couloir central, menant à l'escalier, donnant accès à l'est sur une pièce étroite (éclairée par une baie à traverse) et à l'ouest, sur une grande pièce éclairée par une croisée. La même division se répéterait à l'étage. Ce type de division étant traditionnel, on le retrouve plus anciennement notamment à Écaussinnes-Lalaing et Châteauneuf-en-Auxois.

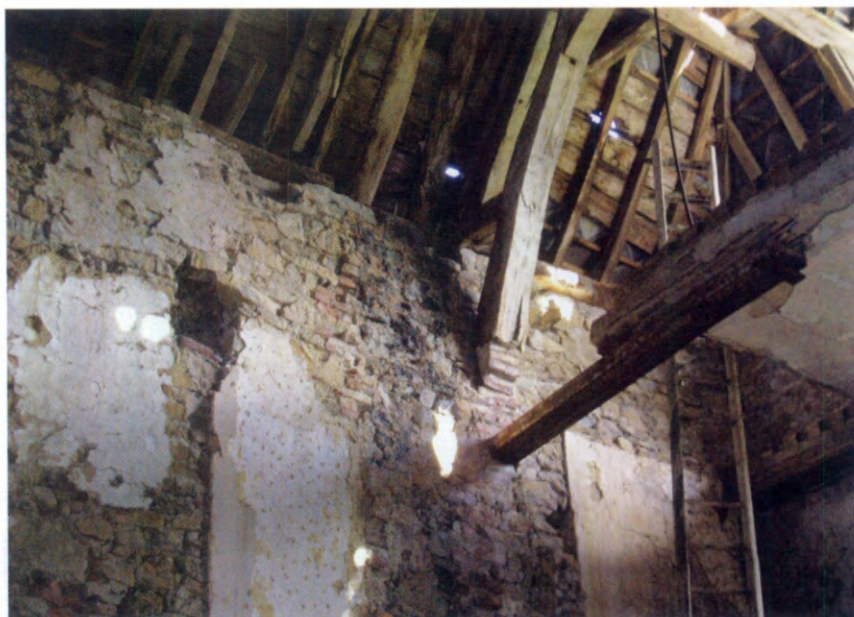
Cheminées

Deux cheminées se situent contre le mur nord, prouvant la division de l'espace en plusieurs pièces. Les cheminées ne sont plus visibles que par les traces qu'elles ont laissées sur le mur, aucune structure en relief n'ayant été conservée. Celle qui occupe la partie ouest du mur est située à 2,9 m de l'angle nord-ouest et est d'une largeur de 1,2 m. Une distance de 6 m la sépare de la cheminée est, qui se trouve à 1,8 m de l'angle nord-est et a une largeur de 1,5 m.

Latrines

Il ne subsiste aucune trace de latrines dans l'ensemble étudié. De plus, celles-ci peuvent s'être trouvées rejetées sur les structures en décrochement détruites à la fin du XIX^e siècle, ou sur le corps d'habitation situé au nord de la structure A, entièrement restauré en 1995, donc difficilement analysable actuellement.

Fig. 33. - Vue des anciens trous de poutres situés dans la partie supérieure du mur nord de la structure A, angle nord-est.
© Clémence Mathieu, 2006.



Une élévation à compléter

La structure A était plus haute qu'actuellement, comme l'indiquent les trous de poutres situés au sommet des murs nord et ouest (fig. 33). Les entrails de la charpente actuelle s'encastrent dans les arcs de décharge des deux grandes baies ouest et est de la partie supérieure du mur sud (fig. 34), à une hauteur de 9,1 m. Cela implique que la charpente fut placée à un moment où ces deux baies étaient condamnées (probablement au XIX^e siècle). Le bâtiment devait donc être plus haut et la couverture différente. La corniche moulurée actuelle a pu être récupérée lors de l'abaissement du bâtiment et réutilisée⁵¹.



Fig. 34. - Vue de la partie supérieure est du mur sud de la structure A.
© Clémence Mathieu, 2006.

⁵¹ La charpente actuelle fait partie du nouveau type de charpente à fermes et pannes, dont les premiers exemples remontent au XV^e siècle, mais qui est utilisée pendant longtemps. HOFFSUMMER Patrick, 2002, p. 226-254.

Le complexe cartographié par Pion (1730)

Du plan de Plon (fig. 3), comme de la carte de Ferraris (fig. 4), on peut déduire qu'à un moment difficile à préciser puisque les éléments témoins de cette phase ont disparu, l'ensemble a connu une extension beaucoup plus importante. À l'origine, mais aussi lors des phases de modification de l'orientation du complexe actuellement encore debout, le mur nord constituait bien la limite d'extension des constructions. Puis, d'autres bâtiments très certainement résidentiels s'appuyèrent sur ce mur nord. Leur ensemble s'étendait jusqu'à l'église actuelle, puisqu'un compte rendu d'excursion⁵² signale encore à la fin du XIX^e siècle des éléments caractéristiques et d'autres disparus lors de la construction de cette église et de la route vers Vaulx. Cet état se caractérise ainsi par une grande extension de l'aire résidentielle. Il est vain de chercher davantage de précision en l'absence de tout vestige. Cet ensemble se complétait, au-delà de la clôture du premier complexe, par une cellule économique de première importance, la ferme domaniale ou seigneuriale, défendue aux angles nord-est et sud-est par deux tours rondes pourvues de meurtrières. Cette ferme, également en pierre, était séparée de l'ensemble résidentiel par un chemin qui était visiblement un chemin privé. L'actuelle rue en suit certes le tracé, mais oblitère la clôture qui est marquée sur le plan de Plon. Ce domaine se définit donc comme un château-ferme.

Modifications du XIX^e siècle

C'est probablement au XIX^e siècle que les murs est et ouest de la structure A furent tous deux percés, dans leur partie inférieure, de deux grandes baies d'un même type, entourées de pierres taillées mécaniquement et surmontées de linteaux déprimés à clé (fig. 18). Avant 1841, fut construite l'annexe située au sud-est de la structure A⁵³. À une époque difficile à déterminer, la structure B fut diminuée dans sa hauteur pour établir un toit en appentis. Cette modification date probablement de la fin du XIX^e siècle, lorsque les structures en décrochement au sud de B furent détruites.

XX^e siècle

Lors du rachat de la propriété par les Lorsignol⁵⁴ au début du XX^e siècle, les bâtiments furent transformés en étable, un monte-charge fut ménagé au sommet du mur est pour le foin, le sol de l'étage actuel, en voussettes de terre cuite et poutrelles métalliques, fut mis en place, plus bas que le précédent, à 3,20 m de hauteur.

⁵² ARNOULD Arnould, 1891, p. 305.

⁵³ Sur l'atlas des communications vicinales (datant de 1841), l'annexe est déjà présente. Atlas des communications vicinales de la commune de Lompret au 1/2.500^e. Forges, Service des Travaux publics, 1842.

⁵⁴ Information que nous tenons de Monsieur Lorsignol lui-même.

Approche historique

Le groupement humain de Lompret était des plus modestes au Moyen Âge⁵⁵, comme en témoignent les dénombremements de feux hainuyers publiés par M. A. Arnould. Il ne constituait d'ailleurs pas une paroisse, n'étant pas cité dans les pouillés⁵⁶, n'avait ainsi pas de lieu de culte particulier, mais dépendait jusqu'au Concordat de 1806 de la paroisse d'Aublain. Domaine ancien, relevant initialement de l'abbaye de Lobbes, mentionné en 889, Aublain fit partie de ces domaines lobbains intégrés à ce qui allait devenir la principauté de Liège⁵⁷. Au XII^e siècle cependant, le territoire de Lompret fut absorbé par les seigneurs de Chimay⁵⁸, puis par le comté de Hainaut. Un coup d'œil sur la carte de Ferraris ou une carte contemporaine montre encore les restes considérables de la couverture forestière ancienne et les diverses « clairières de défrichement », dont Aublain fut victime. Le territoire de Lompret se définit facilement comme étant à l'écart d'Aublain, peu accessible car bordé de zones boisées et marécageuses. Lompret apparaît bien comme le résultat d'une entreprise de mise en valeur aux marges des structures d'habitat et d'exploitation plus anciennes. Plus encore, on peut remarquer que l'habitat de Lompret se divise en deux, de part et d'autre de l'Eau Blanche et de son méandre fort resserré. Le hameau se situe essentiellement sur la rive droite, s'étirant le long de la rivière. Sur la rive gauche, par contre, la boucle fort resserrée du méandre de l'Eau Blanche n'abritait que l'habitat seigneurial que nous étudions et ses dépendances constituant un ensemble restreint, traversé par un chemin. La « maison » seigneuriale de Lompret constitue donc une structure extrêmement circonscrite, dégagée de tout terroir, sans lien organique avec le hameau de Lompret.

La première mention de Lompret remonte à « la fausse bulle de Lucius III » pour le Chapitre de Chimay du 18 février 1182, que G. Despy place au début du XIII^e siècle⁵⁹ : *apud Walliers duos solidos de dono Mison de Longo Prato*⁶⁰. À cette époque, existe donc un personnage capable de faire une donation certes modeste mais néanmoins jugée assez importante pour être reprise dans cet acte majeur pour l'histoire du Chapitre chimacien et nommé par le toponyme de Long Pré. Il y possède probablement un habitat impossible à définir, vraisemblablement isolé, certainement lié à une économie d'élevage, caractéristique des implantations seigneuriales secondaires. Les données qui concernent Lompret sont des plus rares tout au long du Moyen Âge, tant en ce qui concerne l'habitat « villageois » qu'une éventuelle implantation « seigneuriale » ou privilégiée.

On a pu établir que la terminologie utilisée par les dénombremements de fiefs hainuyers est stable et cohérente. On peut ainsi utiliser les séries de ces dénombremements comme une source fiable⁶¹. Or, aucun dénombrement de fiefs hainuyers connu pour le XV^e siècle ne mentionne un habitat

⁵⁵ DESPY Georges, BILLEN Claire, 1980, p. 11-32.

⁵⁶ *Ibidem*.

⁵⁷ *Idem*, p. 19.

⁵⁸ *Idem*, p. 25.

⁵⁹ DESPY Georges, 1982, p. 115-128.

⁶⁰ RAMACKERS Johannes, 1934, p. 388-389.

⁶¹ Les dénombremements concernant la période du XVI^e siècle et après ne sont, quant à eux, pas accessibles, se trouvant vraisemblablement dans les archives du château de Chimay.

privilegié à Lompret, ce qui laisse penser qu'il n'en existait pas à cette période⁶².

Le premier possesseur incontestable de la « seigneurie de Lompret » est Jean de Salles⁶³ qui vendit en 1451 « la ville, terre, justice et seigneurie » de Lompret à Jean de Bouzanton. La description de la seigneurie ne mentionne pas d'habitat y associé.

La famille de Salles est mentionnée dans les environs de Chimay dès le milieu du XIV^e siècle, mais il n'en ressort ni qu'elle était déjà alors « seigneur » de Lompret et encore moins qu'elle ait possédé un habitat privilégié à Lompret. Seigneur d'Imbrechies, Jean de Bouzanton⁶⁴ exerçait les fonctions de grand bailli des bois de Chimay, fonction administrative importante de la seigneurie de Chimay. Cet officier domanial avait épousé Marie Duponcheau et eut quatre fils. Le second, Laurent de Bouzanton, fut seigneur de Lompret et décéda en 1518. Son frère, Gilles de Bouzanton, fut seigneur de Lompret, de Querenaing et de Naast, et prévôt de Chimay en 1518. Lui succédèrent Philippe de Bouzanton, seigneur de Naast, et Gilles de Bouzanton, qui épousa Jeanne Prat et eut pour fille, Jeanne de Bouzanton⁶⁵. Le mariage de celle-ci avec Robert de Landas fit passer Lompret dans la famille de Landas⁶⁶. Elle conserva la seigneurie aux XVI^e et XVII^e siècles : à la mort de Robert (I) en 1579, lui succéda Robert de Landas, deuxième du nom, seigneur de Rupilly, de Rocourt et de Lompret. Ensuite, Philippe de Landas fut seigneur de Lompret et mourut vers 1620. Il fut suivi de son fils Antoine-Ignace de Landas.

La seigneurie devint ensuite propriété de Pierre Jacquier⁶⁷, maître de forge à Rance par suite d'un déshéritement fait en sa faveur par Antoine-Ignace de Landas. À sa mort, Nicolas Jacquier, prévôt de Chimay, avocat à la cour de Mons, anobli en 1718 par diplôme de l'empereur Charles VI, devint seigneur de Lompret. À sa mort en 1724, son fils, le chevalier Emmanuel Joseph Nicolas de Jacquier fut le dernier seigneur de Lompret. Le domaine fut confisqué lors de la Révolution française. Le dernier seigneur de Lompret, le baron de Maelcamps, quitta le domaine en 1814 pour aller s'installer à Horrues⁶⁸.

C'est à ces familles relativement modestes que la maison seigneuriale de Lompret doit être associée. L'habitat seigneurial de Lompret semble donc être l'apanage d'une petite noblesse locale se faisant construire un type d'habitat privilégié, se situant chronologiquement et typologiquement entre la grande architecture castrale des XIII^e et XIV^e siècles et l'architecture de plaisance typique de la Renaissance.

⁶² SCUFFLAIRE Andrée, 1993, p. 264-265.

⁶³ On connaît un Jean de Salles dit « de Lompret » (1390-1445), père de notre vendeur, mais les biens qu'on lui connaît se situent dans la région de Chimay mais aussi et peut-être principalement à Binche.

⁶⁴ BERNIER Théodore, 1875, p. 363-388.

⁶⁵ *Idem*, p. 369.

⁶⁶ *Idem*, p. 370-371.

⁶⁷ DUCARME Georges, 1955, p. 83-103.

⁶⁸ C'est probablement lors de la vente du domaine au XIX^e siècle, que celui-ci a changé de statut, pour passer de la fonction d'habitat « privilégié », à la fonction de ferme. Le baron de Maelcamps vendit le bien à Madame Demanet de Mons, qui le vendit ensuite à Nicolas Lorisnol, dont les descendants sont encore actuellement en possession d'une partie du domaine. Nous pouvons penser que ces changements de statut sont à l'origine des graffitis probablement écrits par des ouvriers agricoles qui ont été retrouvés sur les murs intérieurs de la maison haute.

On ne peut préciser si les pauvres restes du premier mur ouest sont antérieurs à 1451, auquel cas, il ne s'agirait pas d'une construction relevant d'un fief, puisque les dénombremements connaissent des « maisons », « maisons de cense », etc. de statut féodal. Les phases les plus anciennes d'élaboration des différentes phases du complexe paraissent ainsi postérieures à 1451. Elles marquent l'adjonction à une petite seigneurie foncière et justicière⁶⁹, d'un habitat qui en devient le chef-lieu et qui affirme la position sociale de son détenteur, en un phénomène dont on a souligné le développement au Moyen Âge, mais qui demeure mal connu pour les derniers siècles de celui-ci et les Temps modernes. L'octroi d'une charte très conservatrice aux paysans en 1502 est révélateur de la mentalité des premiers personnages susceptibles d'être les commanditaires de la maison fermée de Lompret. L'habitat privilégié de Lompret pourrait être lié, dans certaines de ces formes, à cette nouvelle couche sociale qui émergea au XVI^e siècle, qui est celle des maîtres de forges⁷⁰. En effet, deux importantes familles de maîtres de forges furent liées au domaine de Lompret, les Landas à partir de 1610, et les Jacquier, à la fin du XVII^e siècle. Travaillant dans l'industrie du fer, ces maîtres acquéraient en général un statut social important et avaient l'ambition de posséder des propriétés foncières et seigneuriales qui pouvaient les faire accéder à la noblesse.

Il restera à préciser, et c'est le thème de notre recherche doctorale, dans quelle mesure le phénomène observé à Lompret est exceptionnel ou relativement courant. Toutefois, nous ne pouvons manquer de renvoyer aux cas étudiés dans ce même Bulletin par Vincent Vandenberg et Julie Regniers, tout comme à un premier recensement que nous avons effectué dans la seule région de Chimay et qui nous laisse penser que ces petits habitats privilégiés sont nombreux (le problème de leur analyse étant qu'ils sont souvent habités ou restaurés). Nous ne citerons que quelques exemples qui nous ont paru intéressants, d'un même type et d'une période aussi tardive que celui de Lompret : Montbliart⁷¹, Virelles⁷², Forges⁷³, Macon⁷⁴, Monceau-Imbrechies⁷⁵ sont autant de petits domaines clôturés pour la plupart, mais non efficaces d'un point de vue défensif et qui marquent la volonté de leurs propriétaires de se démarquer au sein d'un village et de faire signe.

Les travaux de Hervé Mouillebouche⁷⁶, Gérard Giuliano⁷⁷, ou Élisabeth Sirot⁷⁸ mettent en évidence un mouvement de construction d'ensembles restreints qui prit son essor grâce à une petite noblesse soucieuse d'affirmer son rang social. Celle-ci, encore attachée au système féodal et à un mode de vie noble, souhaitait donner un cachet particulier à ses habitations. Ceci incita les petits seigneurs locaux à édifier des types d'architectures assez remarquables et importantes dans le paysage rural.

⁶⁹ Acte de 1502 : BERNIER Théodore, 1875.

⁷⁰ DOUXCHAMPS Joseph, 2001.

⁷¹ SCHERER Pierre, 1983, p. 643-644.

⁷² JORIS Michèle, 1983, p. 319-320.

⁷³ JORIS Michèle, 1983, p. 281-284.

⁷⁴ BERCKMANS Olivier, 1983, p. 606-608.

⁷⁵ STASSENS Annique, 1983, p. 619-620.

⁷⁶ MOUILLEBOUCHE Hervé, 2002.

⁷⁷ GIULIANO Gérard, 25 avril 2006.

⁷⁸ SIROT Élisabeth, 2007.

Si nous ne pouvons, pour l'instant, faute de documents disponibles, retracer de manière exhaustive l'évolution de la « dénomination » du complexe de L'ompret, nous noterons toutefois qu'il semble qu'une chapelle « castrale » modeste ait existé à L'ompret à partir de 1602⁷⁹. À cette époque, on désignera « castrale » toute chapelle annexée à un habitat seigneurial. Mais cela n'implique aucunement la présence d'un véritable château résidentiel ou défensif. L'érection d'une chapelle paroissiale par P. Jacquier, propriétaire de l'habitat seigneurial de L'ompret, avant sa mort en 1714⁸⁰, peut être tenue pour une affirmation sociale et symbolique considérable⁸¹. L'église actuelle, de style néogothique et dédiée à saint Nicolas, a été construite en 1879.

L'appellation « château » que nous possédons est tardive (XVIII^e siècle, voir le plan de Plon et le texte l'accompagnant) et désigne un ensemble beaucoup plus développé que les bâtiments étudiés dans ce mémoire, bâtiments qui constituent cependant le noyau à partir duquel cet ensemble s'est formé. Rien ne nous prouve que l'habitat seigneurial était déjà appelé de la sorte lors de son édification. Seul Théodore Bernier⁸², en 1875, qui qualifie l'ensemble de « château seigneurial » et de « château fort », fait référence de manière imprécise à des sources anciennes (XV^e siècle) qui désigneraient ainsi le bien. Ces sources n'ont pu être retrouvées et les dénombrements de fief en rendent même l'existence hautement improbable. Il sera donc nécessaire de trouver une typologie contemporaine, basée sur l'analyse archéologique et architecturale.

L'ompret est donc ainsi, sans le moindre doute, une « noble maison »⁸³, se définissant essentiellement comme un enclos mural d'au moins quatre mètres de haut, ce qui offre une protection relative mais ne peut décourager un assaillant bien équipé.

L'épaisseur des murs qui n'atteint que 0,75 m (un peu plus que deux pieds) par contraste avec la plupart des tours (murs allant de 1 m à 1,50 m voire plus) ne permet pas d'y aménager un chemin de ronde, lui assure une protection également relative, mais surtout passive : peu d'ouvertures et donc aussi peu d'ouvertures de tir, peu de renseignements sur les mouvements de l'adversaire. Aucune tour ne flanque le bâtiment résidentiel. Cependant, à un moment du développement de l'ensemble, la ferme seigneuriale possédera deux tours rondes à ses extrémités sud-est et sud-ouest. Si nous observons la tour ronde, subsistant encore à l'angle sud-est de l'ancienne ferme en ruine, nous remarquons que sa valeur défensive était faible, même si elle est percée de petites meurtrières. De plus, elle est trop petite et possède des murs trop fins pour pouvoir se défendre efficacement. De même, la clôture était probablement trop fine pour pouvoir opposer une résistance forte lors d'une attaque avec artillerie, le mur ouest de la maison haute et de son annexe qui donne directement sur l'extérieur du domaine, n'ayant pas une épaisseur de plus de 0,75 m. L'absence de chemin de ronde empêche les défenseurs de se déplacer en observant les assaillants, limite à quelques points les postes de défense active et implique que pour se transmettre les informations sur d'éventuels

⁷⁹ de MOREAU Edouard, 1948, p. 280-281.

⁸⁰ SOUPART Auguste, 2003, p. 70.

⁸¹ Lompret resta une chapelle - annexe d'Aublain jusqu'au Concordat de 1802, date après laquelle elle fut érigée en paroisse. *Idem*, p. 26-27.

⁸² BERNIER Théodore, 1875, p. 367-368.

⁸³ SIROT Élisabeth, 2007.

arrivants ou sur des stratégies à adopter face à l'ennemi, les gardiens devaient crier depuis le sommet de la tour, dévoilant par la même occasion leurs informations à l'ennemi. Les quatre canonnières des murs est et ouest sont bien insuffisantes pour assurer un feu efficace, couvrant l'ensemble de la zone d'attaque de la maison de Lompret. Mais elles affirment un certain statut ; elles font sens, leur aspect symbolique est majeur.

Lompret doit donc se définir moins comme une maison forte, ce qu'elle est assurément peu⁸⁴, mais comme une maison fermée, une haute maison fermée. L'élévation conservée des murs, les éléments qui permettent de déduire que l'élévation du bâtiment était plus importante encore invitent à insister et sur l'aspect de clôture et sur la hauteur, surtout une hauteur « relative », qui acquiert encore plus de sens comparée à celle des bâtiments des environs.

Cette haute maison est, en effet, très fermée : dans son premier état, le rez-de-chaussée paraissait pratiquement aveugle, uniquement percé de petites fenêtres, qui sont davantage des prises de jour. L'évolution la plus marquante de l'habitat consiste dans l'extension de sa surface d'une part (on passe d'une première surface de 82,55 m² à une surface de 132,6 m²) mais davantage encore dans un changement d'orientation de la façade principale qui s'ouvre désormais au sud. Des croisées éclairent maintenant les pièces et iront en se multipliant, comme l'illustre le mur sud du dernier état, bien pourvu de fenêtres. La présence des baies de taille assez importante participe également de ce désir de confort, en lui donnant un caractère relativement ouvert sur l'extérieur, contrairement aux tours du XIV^e et du XV^e siècle, qui ne sont percées que par des baies relativement petites.

Les formes architecturales puisent certes à des traditions séculaires, mais elles se rattachent moins aux autres tours d'habitation déjà étudiées dans le sud de la Belgique⁸⁵, qui sont en général carrées, où l'aspect de verticalité prédomine (bien que la maison haute de Lompret était probablement plus haute à l'origine) et qui datent pour la plupart des XIV^e et XV^e siècles, qu'aux grands « donjons » résidentiels médiévaux, toute puissance murale en moins. Lompret leur emprunte sa forme rectangulaire allongée, qui lui donne un caractère résidentiel plus accusé et assure davantage de confort que dans les tours des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Il est probable que les propriétaires de Lompret avaient à l'esprit certains éléments caractéristiques des fortifications de la noblesse « ancienne » qu'ils essayaient de reproduire à petite échelle, en les adaptant et en les transformant. Jusqu'à la construction du complexe dont Pion et Ferraris nous laissent entrevoir l'image, mais qui totalement détruit ne peut être analysé davantage, Lompret évolue peu, vraisemblablement en fonction des événements militaires qui perturbent nos régions jusqu'au traité d'Utrecht (1713-1715), mais aussi en raison d'un traditionalisme architectural propre à la région de Chimay assez éloignée des grands centres politiques, économiques et culturels des anciens Pays-Bas. Il est probable que certains travaux menés au château de Chimay ont dû inspirer des modifications à Lompret, mais la mauvaise connaissance de l'histoire de l'architecture du château de Chimay ne permet pas d'aller actuellement

⁸⁴ *Ibidem*.

⁸⁵ GÉNICOT Luc Francis, 2002, p. 77-202.

plus loin dans cette voie. Dans la maison actuelle, aucune trace n'est présente du plus petit élément stylistique qui rappellerait la Renaissance, le Baroque, le Classique. La sévérité austère des façades fait également sens, révélant un espace culturel figé, imperméable à toute nouveauté même modeste. Les croisées poursuivent une veine plus traditionnelle que gothique. Les matériaux, spécialement les pierres d'encadrement des fenêtres et portes montrent des cassures, ce sont soit des matériaux de second choix, soit des réemplois issus de Lompret même ou d'autres bâtiments⁸⁶. Les propriétaires tiennent certes à marquer leur rang « éminent », mais avec les moyens du bord, des moyens réduits, modestes. C'est en fin de compte l'élévation de la maison qui la distingue de certaines grandes censes.

La cellule économique est bien présente, la ferme aujourd'hui en ruine complète l'ensemble et affiche même deux tours rondes moins efficaces que symboliques. Leur absence aux flancs de l'habitation seigneuriale mérite d'être soulignée, leur présence aux angles de la ferme faisant ainsi davantage sens.

Fort éloigné, puisque situé en Isère, le château de l'Arthaudière à Saint-Bonnet-de-Chavagne⁸⁷ offre des points de comparaison d'autant plus intéressants que son milieu géographique et politique est tout à fait différent de celui de Lompret. De plan carré, dans sa première phase (XIII^e siècle - milieu XV^e siècle), ceint d'un mur de clôture assez mince, percé d'une entrée non fortifiée, il possédait cependant une tour carrée et une tour ronde dont aucune n'avait de chemin de ronde. Des meurtrières servaient d'argument de dissuasion et affirmaient le statut du maître, alors que la transmission des renseignements était entravée par l'absence de chemin de ronde. Incapable de s'opposer à une armée organisée, l'Arthaudière ou Lompret devaient être capables de résister à quelques bandes de brigands. Hormis son rôle militaire et défensif, la clôture peut, en effet, avoir aussi un rôle social de distinction par rapport à la communauté villageoise. Pour les propriétaires de l'Arthaudière, comme pour ceux de nombreux sites lorrains étudiés par Gérard Giuliani⁸⁸, et pour celui de Lompret, il s'agissait de se démarquer par rapport aux paysans au sein d'une société rurale et agricole. La clôture peut également avoir un rôle juridique ou encore simplement être nécessaire pour éviter que les animaux de la basse-cour ne sortent du domaine ou que des vols aient lieu dans la propriété.

Si nous comparons l'habitat seigneurial de Lompret avec d'autres châteaux hainuyers⁸⁹, nous constatons que celui-ci s'insère dans la tendance générale de ce genre d'habitat. Les dénombrements hainuyers du XV^e siècle entendent par château une résidence entièrement close par une enceinte murale et défendue par des tours. Durant la deuxième moitié du XIV^e siècle et pendant le XV^e siècle, certains habitats seigneuriaux en Hainaut, qui sont qualifiés de château et qui appartiennent à des familles de la grande noblesse, se caractérisent par un appareil militaire, qui est cependant très réduit. Ces fortifications sont fermées par des enceintes, mais, qui, sans chemin de ronde, ne favorisent pas la défense, celle-ci

⁸⁶ Il est important de noter qu'une carrière se trouvait à Lompret, celle-ci étant toujours en activité aujourd'hui.

⁸⁷ CHANCEL Dominique, 2000, p. 9-22.

⁸⁸ GIULIATO Gérard, 1992.

⁸⁹ de WAHA Michel, 2005, p. 55-63.

rester essentiellement passive. Le château d'Écaussinnes-Lalaing⁹⁰, pour ce qui est de sa partie assignable aux Lalaing à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle, ne possède pas d'élément de défense important (à l'exception de la grosse tour disparue), les meurtrières étant rares, les chemins de ronde étant absents. Il en est de même à Écaussinnes-d'Enghien et au château d'Havré, qui se caractérisent tous deux par l'absence de chemin de ronde et la faiblesse des meurtrières⁹¹. Le caractère résidentiel et le besoin de confort l'emportent de plus en plus au cours des XV^e et XVI^e siècles, de même que le souci d'ostentation et d'apparat, entraînant la multiplication de larges fenêtres⁹². Ceci fait peut-être la différence entre la haute et la petite noblesse. La petite noblesse reprend davantage le modèle des donjons du XII^e siècle très fermés, tandis que des gens de plus haute position reprennent certes ce modèle comme à Solre-sur-Sambre mais en l'ouvrant largement de fenêtres. Nous pouvons ainsi souligner l'ambiguïté de certains habitats seigneuriaux en Hainaut qui militairement parlant sont plutôt des « maisons fortes » que de véritables châteaux, incapables d'opposer une grande résistance face au développement de l'artillerie de siège à la fin du XV^e siècle, mais qui socialement sont des châteaux. Lompret se situe dans le même souffle, mais exprime les réalités socio-économiques de ses propriétaires : petite noblesse, petite seigneurie.

Conclusion

Si cette première approche archéologique de la maison haute de Lompret devra être poursuivie lorsque des travaux de restauration et de mise en valeur du bâtiment seront entrepris, elle n'en a pas moins permis de mettre en évidence quelques points forts.

Et tout d'abord, il convient d'insister sur le fait que Lompret est un habitat seigneurial secondaire né à la fin du XV^e siècle. Avant cela, et dans les actes de 1451 encore, il n'y a pas de mention d'habitat privilégié à Lompret. Lompret se constitue en seigneurie à la fin de la période bourguignonne et voit s'ériger une maison seigneuriale fermée (quadrilatère de 185,42 m² au moins) plus tard encore, soit au XVI^e siècle. Cette naissance témoigne de la vitalité d'une petite noblesse à se considérer autant comme une noblesse terrienne que comme une noblesse de fonction, issue de l'administration locale, qu'elle soit au service du prince ou de grands seigneurs comme ceux de Chimay.

Ce nouvel habitat seigneurial puise à une tradition séculaire : enceinte murale mais sans chemin de ronde, faiblesse des éléments de défense active correspondant d'ailleurs à la faiblesse de la « garnison » susceptible d'être mobilisée, réflexe obsidional ne ménageant que de petites fenêtres, à hauteur certaine. La fidélité à la tradition séculaire se marque de manière exemplaire dans l'orientation ouest-est des longs côtés du premier

⁹⁰ SOSNOWSKA Philippe, 2002.

⁹¹ de WAHA Michel, 2005, p. 58-59.

⁹² SOSNOWSKA Philippe, 2005, p. 79-92.

bâtiment, orientation imposée par la présence à l'ouest d'un escarpement brusque dans le niveau de la roche.

La modification de l'orientation du bâtiment principal exposa d'abord la « belle façade » au sud avant de la reconstruire en l'ouvrant très largement par deux niveaux de grandes fenêtres. Les deux canonnières qui s'ouvrent dans les murs ouest et est sont bien insuffisantes à assurer une couverture efficace du bâtiment, mais affirment nettement le statut de son propriétaire.

Par la suite, le complexe s'étendit jusqu'à l'église actuelle, avec deux tours carrées aux angles nord-ouest et sud-ouest des bâtiments résidentiels, typiques d'une certaine architecture des châteaux de plaisance des XVII^e et XVIII^e siècles.

La construction d'une chapelle castrale est caractéristique de la prise de possession seigneuriale de Lompret, celle-ci étant destinée à la population du hameau sous les auspices du châtelain.

À cet ensemble résidentiel était associée, au-delà de la clôture du premier complexe résidentiel, l'unité économique de base, la ferme seigneuriale, défendue aux angles nord-est et sud-est par deux tours rondes.

Ce château ferme avec sa maison tour ou maison haute est l'habitat d'une petite noblesse se démarquant socialement et architecturalement par rapport à la communauté villageoise. Même si ses éléments de défense sont presque inexistants, bons à décourager quelques bandes armées, par ses matériaux, son plan, sa clôture et sa hauteur, ce domaine affirme et impose dans le paysage et les environs le statut de son propriétaire qu'il continue à symboliser plus de deux cents ans après la fin de l'Ancien Régime.

Bibliographie

- ARNOULD Maurice, « Excursion à Lompret le 21 juin 1891 » dans *Documents et Rapports de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi*, n° 18, 1891, p. 305.
- BERCKMANS Olivier, « Macon » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 2, Liège, 1983, p. 606-608.
- BERNIER Théodore, « Notice sur le village de Lompret » dans *Documents et Rapports de la Société archéologique et paléontologique de Charleroi*, t. 7, 1875, p. 363-388.
- BILLEN Claire, « Paysages et structures villageoises dans les Albums de Croÿ. Réalité et convention » dans DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.), *Albums de Croÿ*, Bruxelles, t. XXVI, 1996, p. 227-240.
- BUCHIN Jacques, « Lompret » dans DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.), *Albums de Croÿ*, Bruxelles, I, 1988, pl. 58, p. 188-189.
- BUR Michel, *Le château*, Turnhout, 1999, p. 89 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, fasc. 79).
- CHANCEL Dominique, *Le château de l'Arthaudière, Saint-Bonnet-de-Chavagne*, Grenoble, 2000.
- de MOREAU Edouard, *Histoire de l'église en Belgique. Tome complémentaire*, Bruxelles, 1948.

- de WAHA Michel, « Châteaux hainuyers des XIV-XVI^e siècles » dans CAUCHIES Jean-Marie, GUISSSET Jacqueline, *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV-XVI^e siècles, Actes du colloque international organisé au château fort d'Écaussinnes-Lalaing les 22, 23 et 24 mai 2003*, Turnhout, 2005, p. 55-64.
- de WAHA Michel, « Les châteaux dans les Albums de Croy, une première approche » dans DUVOSQUEL Jean-Marie (dir.), *Albums de Croy*, Bruxelles, t. XXVI, 1996, p. 245-286.
- DESPY Georges, « Deux actes faux fabriqués au chapitre de Chimay : la charte d'Erlebold de 887 et la bulle de Lucius III de 1182 » dans LEJEUNE R., DECKERS J., *Mélanges à Jacques Stiennon*, Liège, 1982, p. 115-128.
- DESPY Georges, BILLEN Claire, « Le peuplement rural dans la région de Couvin pendant le haut Moyen Âge » dans *Pays des Rières et des Sarts*, n° spécial II, 1980, p. 11-32.
- DEVILLERS Léopold, *Inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés, qui sont conservés au dépôt provincial des Archives de l'État à Mons*, Mons, Albert Duquesne, 1870.
- DOUXCHAMPS Joseph, *Nos anciens maîtres de forges*, Wépion, 2001.
- DUCARME Georges, « Le dernier seigneur de Lompret et sa famille. Le chevalier Emmanuel Joseph Nicolas de Jacquier » dans *Publication de la Société d'histoire régionale de Rance*, t. I, 1955, p. 83-103.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 1, *Province de Brabant*, Namur, 2000.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 2, *Province de Hainaut*, Namur, 2001.
- D'URSEL Caroline, GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 3, *Province de Liège*, Namur, 2003.
- FOURNEAU Robert, « Géologie et géomorphologie » dans BLONDEAU Pierre (dir.), *La Principauté de Chimay*, Bruxelles, 1985, p. 15-30.
- GÉNICOT Luc Francis (dir.), SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Les tours d'habitation seigneuriales du Moyen Âge en Wallonie. Analyse archéologique d'une typologie*, Namur, 2002, p. 77-199 (Études et Documents, Monuments et Sites, 9).
- GÉNICOT Luc Francis, LÉONARD Nicolas, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 4, *Province de Namur*, Namur, 2003.
- GÉNICOT Luc Francis, SPÈDE Raphaël et WEBER Philippe, *Donjons médiévaux de Wallonie*, vol. 5, *Province de Luxembourg*, Namur, 2004.
- GIULATO Gérard, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, 1992 (Documents d'Archéologie française, 33).
- GIULATO Gérard, *Thèse d'habilitation défendue à l'université de Nancy II*, 25 avril 2006.
- GYSELING Maurits, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland voor 1226*, Bruxelles, 1960.
- HOFFSUMMER Patrick, *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Paris, 2002, p. 226-254 (Cahiers du Patrimoine, 62).
- JORIS Michèle, « Forges » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 1, Liège, 1983, p. 281-284.
- JORIS Michèle, « Virelles » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 1, Liège, 1983, p. 319-320.
- Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 1 - 2, Liège, 1983.
- MATHIEU Clémence, *Lompret, archéologie et restauration d'un habitat « seigneurial »*, Bruxelles, 2006 (ULB, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie).
- MOUILLEBOUCHE Hervé, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XV^e siècle*, Dijon, 2002.

- RAMACKERS Johannes, *Papsturkunden in den Niederlanden (Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern) II Urkunden*, Berlin, 1934.
- SCHERER Pierre, « Lompret » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 1, Liège, 1978, p. 290-293.
- SCHERER Pierre, « Montbliart » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 2, Liège, 1983, p. 643-644.
- SCUFFLAIRE Andrée, *Les fiefs directs des comtes de Hainaut de 1349 à 1504 : essai d'inventaire statistique et géographique*, Bruxelles, V, 1993.
- SIROT Élisabeth, *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales du milieu du XII^e siècle au début du XVI^e siècle*, Paris, 2007 (Espaces médiévaux).
- SOSNOWSKA Philippe, « Écaussinnes-Lalaing : les métamorphoses du château au XVI^e siècle » dans CAUCHIES Jean-Marie, GUISET Jacqueline, *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV-XVI^e siècles, Actes du colloque international organisé au château fort d'Écaussinnes-Lalaing les 22, 23 et 24 mai 2003*, Turnhout, 2005, p. 79-92.
- SOSNOWSKA Philippe, *Un château en Hainaut, Écaussinnes-Lalaing*, Bruxelles, 2002 (ULB, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie).
- SOUPART Auguste, *Histoire du doyenné de Chimay et de ses paroisses*, Cerfontaine, 2003, p. 70.
- STASSENS Annique, « Monceau-Imbrechies » dans *Le patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie*, vol. 10, t. 2, Liège, 1983, p. 619-620.



ISBN : 2-87401-232-7



9 782874 012327

